

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 14

Séance du mardi 28 octobre 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.), présidente**Sommaire**

Ordre du jour	321
Ouverture de la séance	324

Communications:

1. Déménagement du Service de la circulation. Augmentation du plafond du compte d'attente	325
2. Boisy TV SA. Réduction du capital-actions	325
3. Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance et du Service du marketing industriel	326
4. Prix du Mérite sportif lausannois 2003	327

Lettres:

1. Démission de M. Claude-Olivier Monot (Soc.), conseiller communal (M. Claude-Olivier Monot)	324
2. Démission de M ^{me} Géraldine Savary (Soc.), conseillère communale (M ^{me} Géraldine Savary)	324

Interpellations:

1. Retard pris dans la proclamation des résultats des dernières élections fédérales (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i>	327
<i>Développement</i>	374
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	374
<i>Discussion</i>	375
2. Etablissement d'une statistique liée au personnel communal (M ^{me} Magali Zuercher). <i>Dépôt</i>	327
3. «Du vent dans les feuilles» (M. Georges Arthur Meylan). <i>Dépôt</i>	327

Pétitions:

1. «Sauvons la Cité!» (M. Christophe Changeat et M ^{me} Natalie Samuel). <i>Rapport photocopié</i> de M. Berthold Pellaton, rapporteur	329
2. Equipement convenable à la salle polyvalente de Bois-Gentil (Société de développement du Nord et consorts [724 signatures]). <i>Rapport photocopié</i> de M. Roger Cosandey, rapporteur	340
<i>Discussion</i>	341

Questions orales	327
-----------------------------------	-----

Préavis:

N° 2003/17	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud. Projet de construction d'un bâtiment totalisant 11 logements subventionnés, une garderie et des locaux pour l'Administration cantonale vaudoise, sis rue Charles-Vuillermet 2-4. Octroi d'une subvention pour l'équipement de la garderie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement (Sécurité sociale et Environnement, Enfance, Jeunesse et Education). <i>Reprise et fin de la discussion sur le préavis et le rapport le concernant</i>	331
N° 2003/28	Aménagement d'un square à la rue de la Borde. Réponse à la motion de M ^{me} Silvia Zamora (Travaux, Sécurité publique, Sécurité sociale et Environnement, Services industriels lausannois)	343
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Eddy Ansermet, rapporteur	348
	<i>Discussion</i>	349
N° 2003/33	Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Réponse à la motion de M. Maurice Calame et consorts (Culture, Sports, Patrimoine)	353
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Evelyne Knecht, rapportrice	359
	<i>Discussion</i>	362

Ordre du jour

14^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 octobre 2003 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

2. *Préavis N° 2003/17*: Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud. Projet de construction d'un bâtiment totalisant 11 logements subventionnés, une garderie et des locaux pour l'Administration cantonale vaudoise, sis rue Charles-Vuillermet 2-4. Octroi d'une subvention pour l'équipement de la garderie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. (SSE, EJE). JEAN-LUC CHOLLET. (*Reprise de la discussion.*)

3. *Pétition de la Société de développement du Nord et consorts (724 sign.)* pour un équipement convenable à la salle polyvalente au Bois-Gentil. COMMISSION DES PÉTITIONS.

4. *Rapport-préavis N° 2003/28*: Aménagement d'un square à la rue de la Borde. Réponse à la motion S. Zamora. (Trx, SP, SSE, SI). EDDY ANSERMET.

5. *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE, AGF, SSE). SYLVIANNE BERGMANN.

6. *Pétition de Mme D. Stiner et consorts (2960 sign.)* en faveur du maintien de la zone actuellement autorisée aux chiens dans les ruines romaines de Vidy. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7. *Rapport-préavis N° 2003/33*: Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Réponse à la motion M. Calame et consorts. (CSP). EVELYNE KNECHT.

8. *Préavis N° 2003/41*: Maison du sport international. Construction de quatre bâtiments administratifs au droit de l'avenue de Rhodanie à Lausanne. Octroi de la garantie du service de la dette. (CSP). MICHELLE TAUXE-JAN.

9. *Pétition de M. C. Changeat et Mme N. Samuel*: «Sauvons la Cité!». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

10. *Motion de Mme Adèle Thorens* pour une restitution des quais de Belgique aux promeneurs et aux piétons, les dimanches et en période estivale. (12^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

11. *Motion de Mme Magali Zuercher* pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne. (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

12. *Interpellation de M. Jacques Pernet*: «Les arbres du Désert!» (6^e). DISCUSSION.*

13. *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants?» (14^e). DISCUSSION.*

14. *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin* au sujet de l'ouverture des APEMS lorsque le placement des enfants n'est pas possible dans d'autres classes. (4^e). DISCUSSION.*

15. *Interpellation de M. Jacques Ballenegger* concernant les locaux nécessaires à l'Ecole de voile de Vidy. (11^e). DISCUSSION.

Prochaines séances: 11.11 (18 h, séance double), 25.11, 9.12 (18 h, séance double), 10.12 (19 h, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Martine Fiora-Guttman
Le secrétaire: Daniel Hammer

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

28.10 *Préavis N° 2003/42*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2004. Plan des investissements pour les années 2004 et 2005. Modification du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC). Modification du Règlement communal du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

28.10 *Préavis N° 2003/44*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2004. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

18.3 *Pétition d'un groupement de citoyens de l'Ouest lausannois (M^{me} M. Seiler – 14 sign.)*: «Halte au gaspillage! Respect des engagements pris par la Municipalité». COMMISSION DES PÉTITIONS.

Passim. Sept pétitions de M. K. C. Gossweiler. COMMISSION DES PÉTITIONS.

17.6 *Motion de M. Pierre Payot et consorts* demandant l'étude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet. (Trx). ADÈLE THORENS.

17.6 *Motion de M^{me} Christina Maier*: «Caisse de pensions du personnel de la Ville de Lausanne et développement durable (suite)...». (AGF). YVES-ANDRÉ CAVIN.

30.6 *Préavis N° 2003/21*: Stade olympique de la Pontaise. PPA concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome. 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. (CSP, Trx). SERGE SEGURA.

30.6 *Rapport-préavis N° 2003/23*: Politique de la petite enfance à Lausanne. Etat des lieux et projets à réaliser pour les années 2003 à 2006. Réponses aux motions et pétition de C.-O. Monot (revalorisation du statut des éducatrices de la petite enfance), J.-D. Berset, A. Egli et M. Dubochet (pour garantir aux enfants de notre ville une structure d'accueil de qualité et en quantité suffisante) et la pétition J.-D. Berset (sur l'avenir des structures d'accueil des écoliers lausannois), J.-D. Berset (pour une utilisation plus performante des centres d'accueil, des centres aérés), O. Tosato (pour la création de structures légères d'accueil pour la petite enfance), A. Egli (bébés? oui! mais qui va les garder pendant que nous travaillons?), A. Pasche-Casadei (et si élever des enfants était l'affaire de tous...). (EJE). GRAZIELLA SCHALLER.

30.6 *Pétition de M^{me} F. Girardet, M. P. Payot et consorts (1015 sign.)* pour la remise en service d'un funiculaire place du Vallon-Signal de Sauvabelin. COMMISSION DES PÉTITIONS.

2.9 *Préavis N° 2003/26*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 3^e partie: Finances. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). CHRISTINA MAIER.

2.9 *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* pour la mise en place d'un système de gestion performant, facilitant à la fois le travail de la Ville et celui des institutions bénéficiant de subventions. (AGF). ROGER COSANDEY.

2.9 *Rapport-préavis N° 2003/27*: Introduction du vote par correspondance généralisé. Incidences sur le taux de participation et sur l'organisation des scrutins. Réponse à la motion J. Meylan intitulée «Pour une action municipale déterminée de lutte contre l'abstentionnisme». (AGF). DENIS PACHE.

2.9 *Rapport-préavis N° 2003/29*: Politique communale d'intégration et de naturalisation des immigrés. Réponse aux motions P. Zwahlen et O. Tosato. (SSE, AGF, EJE, CSP, SP). ROBERT FOX.

2.9 *Rapport-préavis N° 2003/30*: Pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance. Réponse à la motion Ch.-D. Perrin. (SI). CLAUDE BONNARD.

2.9 *Motion de M. Marc-Olivier Buffat* en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région. (CSP). MYRIAM MAURER-SAVARY.

2.9 *Préavis N° 2003/32*: Immeuble locatif et commercial rue Neuve 6/rue Pré-du-Marché 5, à Lausanne. Projet de rénovation et de restructuration du bâtiment. (CSP). ERIC BLANC.

16.9 *Préavis N° 2003/35*: Vente de l'immeuble acquis dans le cadre de la succession en déshérence de M^{me} Geneviève Badan. (AGF). OLIVIER MARTIN.

16.9 *Préavis N° 2003/37*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 4^e partie: Education et formation. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

16.9 *Préavis N° 2003/38*: Stratégie des Services industriels de Lausanne (SIL). Constitution d'une société d'informatique avec la Romande Energie. Augmentation de la participation des SIL dans le capital de la Compagnie vaudoise d'électricité SA (CVE). (SI, AGF). PIERRE DALLÈVES.

16.9 *Préavis N° 2003/40*: Fondation Pro Habitat Lausanne. Projet de construction de 4 bâtiments comprenant 46 logements subventionnés, un centre de vie infantine, un APEMS, un parking souterrain de 65 places pour voitures

et 10 places pour motos sis avenue du Temple. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi d'un prêt chirographaire. (SSE, EJE). ANDREA EGGLI.

28.10 *Rapport-préavis N° 2003/43*: Nouvelle politique communale du logement et réponses à trois motions sur le logement de: M. Vuilleumier (demandant à la Municipalité de définir sa politique relative à la fixation des loyers des biens immobiliers appartenant à la Ville), J. Cruchaud (Service des gérances, échange d'appartements et ajustement progressif des loyers), J.-Y. Pidoux (demandant le maintien d'appartements à loyers modestes dans certains immeubles propriétés de la Ville). (SSE, CSP). ISABELLE MAYOR.

28.10 *Deux pétitions du Comité pour le maintien de l'office de poste de Chauderon et consorts (8042 sign. d'usagers / 253 sign. d'entreprises)* contre la fermeture de l'office postal de Chauderon 9 et contre le démantèlement du service public. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

28.10 *Pétition du Comité pour le maintien des bureaux de poste des Jordils et de Montchoisi et consorts (4349 sign.)* contre la fermeture des offices postaux des Jordils et de Montchoisi. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

28.10 *Pétition de La Meute suisse (4 sign.)* contre les abus en matière d'affichage public. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

21.1 *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Y a-t-il volonté politique pour favoriser la complémentarité vélo-métro?» (1^{re}). DISCUSSION.

11.2 *Interpellation de M^{me} Magali Zuercher*: «Grille d'analyse des projets et des rapports-préavis selon l'angle du développement durable». (2^e). DISCUSSION.

8.4 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e). DISCUSSION.

29.4 *Interpellation de M. Alain Bron*: «Quel avenir pour Les Criquets?» (6^e). DISCUSSION.

17.6 *Interpellation de M. Filip Uffer* sur la violence à l'école et sur le chemin de l'école. (9^e). DISCUSSION.

2.9 *Interpellation de M^{me} Evelyne Knecht* au sujet de l'attitude de la police le matin du 1^{er} août lors de l'occupation éphémère de la maison des Aubépines. (11^e). DISCUSSION.

16.9 *Interpellation de M^{me} Florence Germond et consorts*: «Femmes mariées et désagréments avec l'Administration». (12^e). DISCUSSION.

16.9 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux*: «La Municipalité est-elle en train de scier la 2^e branche de l'Agenda 21?» (12^e). DISCUSSION.

7.10 *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Les gabarits de construction doivent-ils favoriser la transparence ou l'opacité dans les enquêtes publiques?». (13^e). DISCUSSION.

7.10 *Interpellation de M. Alain Bron*: «Quel bilan pour l'opération <propre en ordre>?». (13^e). DISCUSSION.

7.10 *Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron* sur les problèmes de sécurité dans les écoles lausannoises. (13^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 28 octobre 2003

Membres absents excusés: M. Maurice Calame, M^{me} Aline Gabus, M. Grégoire Junod, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Jean Meylan.

Membres absents non excusés: M. Marc-Olivier Buffat, M. André Gebhardt, M^{me} Diane Gilliard.

Membres présents	92
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: – Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. Après ces élections dont les résultats furent plutôt inhabituels, je ne me priverai pas de vous résumer la fable intitulée «La tortue et les deux canards».

Une tortue, désireuse de découvrir le monde, confia son dessein à deux canards qui lui firent miroiter la possibilité de contempler de nouveaux espaces. Pour transporter leur commère, les canards lui passèrent un bâton entre les dents, en lui signifiant de bien garder la bouche fermée, afin de ne pas lâcher prise. Ainsi soutenue, notre tortue survola prairies et cités, jusqu'au moment où un oisillon s'écria: «Vive la reine des tortues!» A ces mots, la tortue approuvant ce propos lâcha le bâton et mourut en s'écrasant au sol. La morale de l'histoire peut se résumer ainsi:

*Imprudence, babil, et sottise vanité,
Et vaine curiosité,
Ont ensemble étroit parentage.
Ce sont enfants tous d'un lignage.*

Démission de M. Claude-Olivier Monot (Soc.), conseiller communal

Lettre

Claude-Olivier Monot
5, av. Milan
1007 Lausanne

Secrétariat du Conseil communal
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 3280
1007 Lausanne

Lausanne, le 12 octobre 2003

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par ces lignes, je vous informe de ma décision de quitter le Conseil communal et par conséquent la Commission de gestion au terme de notre séance du Conseil communal du 28 octobre courant.

Une activité professionnelle renforcée et un brin de lassitude sont à l'origine de cette décision.

Ces huit années passées dans ce Conseil et à la Commission de gestion ont été riches et m'ont permis de découvrir beaucoup de personnalités et aussi l'immense bateau, voire paquebot, qu'est notre Ville de Lausanne. Son Administration est riche en services et compétences et les contacts que j'y ai noués m'ont rassuré sur la bonne efficacité de ce personnel communal.

Je redeviens un citoyen plus «passif» et c'est derrière le petit écran que je suivrai une partie de vos débats.

Je vous remercie donc de prendre acte de ce qui précède et vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes bons vœux de continuation.

(Signé) *Claude-Olivier Monot*

La présidente: – Au Conseil communal depuis le 3 octobre 1995, M. Claude-Olivier Monot a également siégé à la Commission permanente de gestion, qu'il présida d'ailleurs en 2001. Nous le remercions chaleureusement pour son travail et son engagement en faveur de notre Ville. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités.

Démission de M^{me} Géraldine Savary (Soc.), conseillère communale

Lettre

Géraldine Savary
Av. de France 21
1004 Lausanne

Lausanne, le 27 octobre 2003

A Madame la Présidente du Conseil communal de Lausanne

Chère Madame,

Par cette lettre, je vous annonce ma démission du Conseil communal de Lausanne. Elue le 19 octobre au Conseil national, je ne pourrai continuer à assumer deux mandats législatifs, aussi passionnants soient-ils.

Je voudrais profiter de ces lignes pour évoquer le plaisir que j'ai eu pendant presque sept ans à représenter les intérêts des Lausannoises et des Lausannois, à débattre dans ce Conseil des grands enjeux qui concernent notre ville et à participer à la résolution des problèmes de notre cité.

Les résultats des élections du 19 octobre dernier et les prises de position qui ont suivi montrent que les fronts politiques vont se durcir considérablement. Sans doute, vais-je rapidement regretter le fair-play et le souci d'écoute qui guident les membres de ce Conseil, et cela au-delà des appartenances politiques et partisans.

Je vous souhaite donc bonne continuation et suivrai avec grand intérêt les débats de politique communale.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

(Signé) *Géraldine Savary*

La présidente: – Entrée au Conseil communal le 1^{er} janvier 1998, M^{me} Géraldine Savary a également fait partie de la Commission permanente des pétitions au cours de la précédente législature. Nous la remercions pour son engagement en faveur de notre Commune et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans l'exercice de son nouveau mandat à Berne, ainsi qu'au niveau familial, puisqu'elle attend un heureux événement. (*Applaudissements.*)

Déménagement du Service de la circulation Augmentation du plafond du compte d'attente

Communication

Lausanne, le 8 octobre 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 10 avril 2003, la Municipalité a chargé les Services de la circulation et des routes et voirie de préparer un préavis au Conseil communal concernant l'aménagement, aux Ateliers et magasins de la Ville (AMV), des surfaces nécessaires pour abriter les ateliers de la signalisation routière, actuellement logés à la rue de la Borde.

En conséquence, et afin de couvrir les frais d'étude, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 17 juillet 2003, de porter de Fr. 40'000.– à Fr. 140'000.– le plafond du compte d'attente ouvert, selon communication au Conseil communal du 14 mars 2002, pour financer les études de réaménagement du bâtiment de la rue de la Borde N° 49, en vue du logement, à cet endroit, de l'ensemble du Service de la circulation, solution qui a dû être abandonnée en raison de son coût prohibitif. Le nouveau montant du compte d'attente en cause sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement, qui sera demandé à votre Conseil dans le cadre du préavis évoqué ci-dessus.

Consultée, conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 8 septembre 2003, prononcée favorablement à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

Boisy TV SA Réduction du capital-actions

Communication

Lausanne, le 22 octobre 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dès la constitution de la société précitée, en janvier 1996, la Commune de Lausanne a été son actionnaire majoritaire avec une participation de Fr. 1'503'000.– sur un capital total de Fr. 3'000'000.–

A ce jour, la société est prospère et a amorti l'entier de ses investissements; son assemblée générale, tenue le 2 juin 2003, a dès lors décidé de réduire le capital-actions de Fr. 3'000'000.– à Fr. 1'000'000.–, la valeur nominale des actions passant de Fr. 3000.– à Fr. 1000.–. La Ville recevra donc un remboursement de Fr. 1'002'000.– soit Fr. 2000.– par action pour 501 actions et reste majoritaire dans la société.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance et du Service du marketing industriel

Communication

Lausanne, le 22 octobre 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La réorganisation des Services industriels, décidée par la Municipalité à la fin de l'année passée (cf. communication à votre Conseil du 25 novembre 2002), a confié au Service du marketing industriel la prise en charge de la promotion des ventes de gaz et de chauffage urbain.

Ce démarchage actif auprès des clients porte déjà ses fruits puisqu'il est réjouissant de constater, pour la période allant du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2003, une augmentation de 30% des nouveaux raccordements au gaz par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Au total, 246 nouveaux raccordements ont été effectués, dont le tiers se situe sur le réseau de gaz de «la Côte».

Quant au chauffage à distance, un plan directeur pour son développement a été élaboré. Son déploiement commencera à produire ses effets à partir de 2004; pour l'instant, ce sont 12 nouveaux raccordements de bâtiments privés, pour une puissance de 2500 kW, qui sont à enregistrer.

Parallèlement, le Service du marketing industriel a poursuivi le développement et la mise en œuvre de produits tels que les audits énergétiques, la télégestion et le contracting pour les clients des SIL.

Le développement durable fait toujours partie des préoccupations premières de ce service et on peut relever avec satisfaction que la Ville de Lausanne s'est vu, pour la deuxième année consécutive, décerner le prix solaire suisse pour une réalisation photovoltaïque originale dans le cadre de la bourse solaire lausannoise sur l'immeuble subventionné au chemin de Floreny.

Toutes ces activités mettent fréquemment le Service du marketing industriel en relation étroite avec les bureaux d'ingénieurs et d'architectes, ce qui continue à en faire un interlocuteur privilégié des SIL pour cette catégorie de professionnels du bâtiment.

Simultanément, le Service du marketing industriel a dû développer et renforcer ses collaborations avec le Service du gaz et du chauffage à distance dont les missions premières demeurent la sécurité et la qualité de l'approvisionnement des clients en énergie thermique: il est ainsi clairement apparu qu'une transversalité totale était impérative entre les activités dudit service et celles des bureaux techniques, des équipes réseau et des installations intérieures du Service du gaz et du chauffage à distance.

Une première mesure organisationnelle a rapidement été décidée en début d'année par la direction des SIL. Elle a consisté

à réunir en une seule entité les deux bureaux techniques gaz et chauffage à distance: il en résulte ainsi une optimisation des ressources et une unification des procédures de travail.

Ainsi, au vu de ce qui précède et compte tenu des synergies potentielles entre ces deux services, la Municipalité a pris la décision, dans sa séance du 4 septembre 2003, de regrouper le Service du gaz et du chauffage à distance et le Service du marketing industriel (MISIL). Celle-ci prendra effet le 1^{er} novembre 2003, date du départ à la retraite de M. François Bosshard, chef de l'actuel Service du gaz et du chauffage à distance.

Un des éléments majeurs relevé lors de la décision de regrouper ces deux services est le potentiel de croissance du marché du gaz et du chauffage à distance qui s'appuie sur l'innovation et la maîtrise des énergies thermiques, domaines dans lesquels le Service du marketing industriel excelle.

Les synergies attendues concernent les activités liées aux énergies thermiques (gaz, chauffage à distance, pompes à chaleur, énergies renouvelables), depuis l'approvisionnement et la production jusqu'à la distribution et la vente. La proposition de regrouper les deux services a pour principal avantage de mettre en place une organisation parfaitement cohérente et analogue à celle du Service de l'électricité.

Une telle réorganisation entraînera une économie de Fr. 345'200.- par année, tout en renforçant durablement l'axe de développement prioritaire des SIL que sont les énergies thermiques.

Dans sa séance du 25 septembre 2003, la Municipalité a entériné l'appellation du nouveau service «Service du gaz et du chauffage à distance» pour les raisons suivantes:

- élément de stabilité pour la majorité des collaborateurs (dont 80% environ proviennent de l'actuel Service du gaz et du chauffage à distance);
- élément de visibilité pour les clients qui identifieront clairement ces deux énergies qui présentent un fort potentiel de développement.

La responsabilité de ce nouveau service est confiée à M. Pascal Favre, actuel chef du Service du marketing industriel, qui se prépare activement depuis plusieurs mois à la reprise des activités du Service du gaz et du chauffage à distance, en étroite collaboration avec M. François Bosshard.

Vous remerciant par avance de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : François Pasche

Prix du Mérite sportif lausannois 2003*Communication*

Lausanne, le 22 octobre 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En 1981, la Municipalité a instauré le Prix du Mérite sportif lausannois. Ce prix est destiné à récompenser une personnalité qui s'est distinguée par d'éminentes qualités sportives et morales et qui ont particulièrement marqué la vie sportive lausannoise par son activité et son dévouement. Il est décerné par la Municipalité, sur proposition de la Commission municipale des sports, en principe tous les deux ans. Il consiste en une médaille et un diplôme.

Ce prix a été décerné en 1981 à MM. Jean Presset et Gérard Dubi, en 1983 à MM. Raymond Gafner et Robert Gruaz, en 1985 à MM. Robert Baldin et Daniel Mellet, en 1987 à MM. Jean-Paul Bidaud et Robert Crausaz, en 1989 à M^{lle} Anita Protti et à M. Pierre Massonnet, en 1991 à M. Georges-André Carrel, en 1993 à M. Jean-François Pahud, en 1995 à M. Pierre Chabloz, en 1997 à M. Jacky Delapierre, en 1999 à M. Gilbert Felli et en 2001 à M. Richard Dürr.

La Municipalité, sur proposition de la Commission municipale des sports qui a elle-même consulté les sociétés sportives lausannoises, a désigné comme lauréat pour 2003 :

MONSIEUR PHILIPPE ROCHAT

Né en 1934, Philippe Rochat, parallèlement à une carrière dans la gendarmerie vaudoise, a œuvré de longues années comme entraîneur de football (Aubonne, Puidoux-Chexbres et Racing Club Lausanne). Il est membre du comité directeur des 20 km de Lausanne (responsable des entraînements et de l'animation), du comité d'organisation du Marathon de Lausanne (responsable du secteur animation), président du Spiridon Romand (course à pied) depuis 1993, créateur du «Run & Bike», etc. Mais Philippe Rochat n'est pas seulement un homme qui a consacré sa vie au sport; il est aussi et avant tout un exemple. Exemple d'un homme ayant mis ses connaissances, son expérience et son dynamisme au profit des autres, en particulier des jeunes, en tant qu'entraîneur et dirigeant sportif. Exemple de fidélité et d'attachement à des équipes, à des clubs, à des manifestations, à une ville: Lausanne.

Toujours présent pour donner un coup de main, ne comptant ni son temps, ni ses efforts. Empreint de modestie, de chaleur humaine et de discrétion, Philippe Rochat a toujours agi en refusant le devant de la scène, les honneurs, préférant l'écoute, l'attention et la réussite des projets.

Philippe Rochat est le bénévolat personnifié, de ces personnes sans lesquelles le sport tel que nous le connaissons ne pourrait se faire. Il est heureux qu'un tel prix puisse récompenser l'un de ceux que l'on a trop tendance à oublier.

La cérémonie de remise de la récompense au lauréat aura lieu le mardi 4 novembre 2003, à 17 h 30, à la Salle Paderewski du Casino de Montbenon.

A l'issue de cette cérémonie, les sportifs lausannois méritants recevront les récompenses que la Ville de Lausanne décerne, comme chaque année, à celles et ceux qui ont réalisé des performances au niveau national voire international, durant l'année 2003.

Nous vous remercions de prendre acte de cette communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	François Pasche

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts au sujet du retard pris dans la proclamation des résultats des dernières élections fédérales*Dépôt*

Lausanne, le 28 octobre 2003

(Signé) *Françoise Longchamp et consorts* (4 cosignataires)

Interpellation de M^{me} Magali Zuercher demandant l'établissement d'une statistique liée au personnel communal*Dépôt*

Lausanne, le 18 octobre 2003

(Signé) *Magali Zuercher*

Interpellation de M. Georges Arthur Meylan : «Du vent dans les feuilles»*Dépôt*

Lausanne, le 28 octobre 2003

(Signé) *Georges Arthur Meylan*

Questions orales

La présidente: – L'ordre du jour ayant trait à des préavis relativement lourds, je ne prendrai qu'une question orale par parti.

Question

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : – Je poserai une question et demie, qui s’adresse sans doute au directeur des Travaux. Un groupe de femmes s’est récemment illustré par son combat contre les affiches sexistes et se proposait d’accéder à l’Autorité communale pour s’enquérir de sa position sur ce sujet. La Municipalité a-t-elle reçu ce groupe, dénommé La Meute, et quelle position a-t-elle prise à cette occasion ?

Post-scriptum : puisque c’est le directeur des Travaux qui me répondra, peut-être pourra-t-il également nous faire part des résultats de son enquête de fin limier sur les mouses de la place de la Louve ?

La présidente : – Exceptionnellement, j’accepte le post-scriptum !

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Première question : le hasard du calendrier fait bien les choses. J’ai reçu ce matin quatre jeunes femmes en deuxième année de psychologie à l’Université, qui m’ont fait part de leurs doléances quant aux affiches dites sexistes. Je leur ai rappelé qu’il n’y a pas de législation sur cette problématique et indiqué qu’elles pouvaient directement prendre contact avec M^{me} la conseillère d’Etat Jacqueline Maurer, en charge de ce qui concerne le domaine de la publicité, à qui j’ai d’ailleurs transmis le message aujourd’hui. Dans le but de légiférer ou, tout au moins, de créer une commission d’éthique à l’instar de ce qui se pratique pour l’audiovisuel, je leur ai recommandé de s’adresser directement à une autre femme, M^{me} Ruth Metzler. Nous avons eu trois quarts d’heure de discussion. Il s’agit donc d’une affaire de femmes, si j’ose m’exprimer ainsi.

Concernant l’enquête du fin limier, menée avec précaution et délicatesse, je vous livre son résultat et sa conclusion. Je rappelle que l’été fut chaud, qu’il y eut sur la place concernée une toile de tente et que parfois, compte tenu de l’usage fait de ce site, l’eau fut coupée. N’étant plus humidifiée, la mousse s’est asséchée et elle est tombée naturellement. Vous constaterez que les meules, telles que décrites par M. Bourquin, sont encore parsemées de mousse, qu’elles n’ont pas été complètement lessivées par la nature. D’autant plus que nous avons une eau de bonne qualité, contenant peu de bactéries. Ce sont les bactéries de la pierre qui vont faire revivre cette mousse, qui va repousser dès que l’humidité et le printemps reviendront.

Question

M. Olivier Martin (Rad.) : – Lors du dépouillement des dernières élections au Conseil national et au Conseil des Etats, Lausanne s’est à nouveau distinguée par le retard apporté à livrer ses résultats. La presse s’en est faite l’écho au travers des propos de M. le syndic, propos qui dénotaient

d’ailleurs un certain manque de respect à l’égard de la grande majorité des scrutateurs qui fournissent, au plus près de leur conscience, un travail d’excellente qualité. La question est de savoir si, compte tenu du nombre de suffrages exprimés, les objectifs fixés sont bien réalistes. Mais tel n’est pas le but de mon intervention.

Mon souci est plutôt qu’une telle situation ne se reproduise plus. Je pose dès lors les deux questions suivantes à M. le syndic. Premièrement, quelles mesures seront prises pour le prochain week-end électoral, en vue d’accélérer les opérations de dépouillement ? Deuxièmement, est-il prévu de dispenser désormais une formation aux scrutateurs, étant entendu qu’elle ne devrait pas porter sur les procédures de dépouillement elles-mêmes, mais plutôt sur les diverses formes de listes et de cas spéciaux susceptibles de se présenter, puisque le point faible se situe là semble-t-il ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – La question fait double emploi avec l’interpellation urgente de M^{me} Longchamp. Je vais répondre malgré tout à quelques questions qui seront débattues par la suite. On pourra y revenir plus en détail, en fin de soirée.

Je suis passé au bureau de commune de Montbenon à 18 h. A ce moment-là, nous étions fort ennuyés, car nous n’avions toujours pas les résultats pour le Conseil des Etats de trois petits bureaux de quartier représentant vingt à quarante votants. Malheureusement, ce cas de figure a fait qu’auprès de la presse, alors que l’on parlait du Conseil des Etats et du fort retard – le dernier bureau, un tout petit bureau du centre ville, étant entré dans le registre cantonal vers 19 h – j’ai déclaré que dans trois bureaux, il y avait de sérieux problèmes et que c’était même quelque peu énervant. J’ai utilisé approximativement ces termes, non pour l’ensemble des bureaux, mais uniquement à propos de ces trois. Si les simplifications journalistiques ont fait que les nombreuses personnes qui ont œuvré extrêmement correctement se sont senties atteintes dans la qualité de leur travail et leur honneur, je leur présente mes excuses, car elles n’étaient pas visées, mais victimes de raccourcis journalistiques.

Concernant le fond du problème, nous avons eu diverses difficultés. D’abord, les instructions remises aux responsables du dépouillement sont établies sur celles émises par l’Etat. Elles ne nous sont parvenues qu’après les séances fixées avant les vacances scolaires pour toucher tout le monde, notamment les personnes qui partaient et revenaient pour le dimanche. Il a donc fallu faire un double service. Et surtout, grâce au nouveau système électoral, il y a beaucoup plus de votants, puisque nous sommes passés de 31 % il y a quatre ans, à 42 %. Un tiers de votants de plus ! On peut s’en réjouir. Dans ces conditions, le dépouillement tel que prévu, y compris la saisie informatique finale, aurait dû pouvoir commencer plus tôt, si l’on voulait finir avant minuit pour le Conseil national. Concrètement, si les scrutateurs ont terminé à 20 h, cela ne veut pas dire qu’il n’y ait

eu aucun problème de saisie. Chaque fois qu'intervient un tel problème, une petite équipe tente de trouver l'erreur pour la corriger et intervenir dans le dépouillement passant par l'ordinateur, c'est-à-dire certifié horizontalement et verticalement, pour ainsi dire. Cela peut prendre quelques heures, lorsqu'un certain nombre d'enveloppes font des aller et retour.

Pour procéder plus vite, il n'y a pas trente-six solutions: si c'est vraiment ce que l'on veut, il faudra revenir à Beaulieu en 2006 avec au moins 50 à 70 scrutateurs supplémentaires, d'autant plus qu'il s'agira des communales à cent suffrages et pas dix-huit comme pour le Conseil national. Lorsque j'ai débuté en politique, en 1977, le résultat final des élections était connu mardi dans la matinée et cela ne surprenait personne! Dans notre société de l'instantanéité, nous tenons absolument à ce que tout soit terminé à 23 h. Alors, il faudra y mettre des moyens et cela coûtera!

Je précise qu'en volume de travail, si nous nous confrontons à des Villes ayant terminé à 18 h 30, comparativement à leur nombre de bulletins à traiter, nous aurions fini vers 17 h lundi, en travaillant à la même vitesse. Nous avons 30'000 bulletins à traiter à Lausanne. Il ne faut peut-être pas l'oublier.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Le chemin de Rovéréaz est à nouveau en travaux. Il y a quelques années, on a posé neuf chicanes sur toute sa longueur. Maintenant, on les enlève pour placer des gendarmes couchés! Est-ce le nouveau dada du chef du Service de la circulation? Combien coûte cette opération? Et va-t-elle se poursuivre dans les autres rues?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Non, ce n'est pas le nouveau dada du chef du Service de la circulation, ni celui du chef du Service des routes et voirie ou d'un municipal en exercice. Ce sont les réclamations constantes des habitants de Rovéréaz, visant à améliorer leur sécurité et celle des piétons. Certaines alternances de passages restreints ont été modifiées, plus particulièrement dans la partie basse du chemin. Des mesures de restriction de vitesse ont également été prises, des voitures roulant encore trop vite. Il n'y a pas si longtemps, des accidents relativement sérieux avec des piétons sont intervenus dans la partie inférieure en particulier, du fait qu'il existe – comme vous le savez – des personnes à capacité mentale relativement réduite. Nous nous devons donc d'assurer la sécurité de tous. C'est dans ce but que ces mesures ont été entreprises.

Question

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Même si une interpellation urgente et une question orale concernaient déjà les votations du week-end précédent, je voudrais émettre

quelques commentaires. Il y a longtemps que le dysfonctionnement des petits bureaux est connu. On n'est jamais intervenu en vue de gérer ce problème. De plus, on sait pertinemment qu'il y a, M. le syndic vient de le rappeler, une augmentation des votants à Lausanne. Ces dernières années, jusqu'à 220 scrutateurs étaient affectés au dépouillement. Cette année, il y en avait 150 pour le vote par correspondance uniquement. J'exclus les bureaux de quartier qui ont leur propre personnel. Je suis tout de même étonnée et dois dire que j'ai été interpellée par plusieurs personnes outrées par les petites phrases assassines parues dans la presse et entendues à la TV. Il est vrai que nous sommes des miliciens. Mais je trouve scandaleux de se faire traiter de «miliciens anciens pas toujours bien réveillés» et je le dénonce. Même si vous avez présenté vos excuses, Monsieur le Syndic, j'ai de la peine à encaisser ces phrases jetées à la légère.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Vous connaissez l'ambiance qui règne lorsque vingt à trente journalistes vous demandent pourquoi Lausanne met une fois de plus le Canton dans la «dèche» à propos des résultats. Ces propos n'auraient peut-être pas dû être tenus. Ils l'ont été, je le précise, au sujet de trois bureaux de vingt à quarante votants et parce que, six heures après, on n'était pas au bout du dépouillement. J'ai été président d'un bureau électoral pendant bon nombre d'années, c'est quelque chose qui dépasse mes conceptions. Je n'aurais peut-être pas dû dire ce que j'ai dit, mais dans un contexte de ce genre, c'est une évidence!

Il est parfaitement possible d'avoir 250 à 300 scrutateurs. Mais pas avec le même équipement. Depuis quelques années, le secrétaire municipal a trouvé qu'il était important, à une époque où les déficits s'avèrent constants, d'économiser Fr. 80'000.– à Fr. 100'000.–, plutôt que de gagner quatre heures. Manifestement, dans notre culte de l'instantanéité, ce raisonnement n'est pas considéré comme supportable. L'instantanéité coûtera Fr. 100'000.–. Lors du budget 2006, vous direz si vous acceptez ou non cette somme. C'est à ce moment-là que le débat aura lieu.

Pétition de M. Christophe Changeat et M^{me} Natalie Samuel: «Sauvons la Cité!»¹

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M. Berthold Pellaton (Soc.), rapporteur: – Présidence: M. Paul-Louis Christe. Membres

¹BCC 2003, T. II (N° 12), p. 102.

présents: M^{me} Evelyne Knecht, MM. Roger Cosandey, Albert Graf, Antoine Perrin, Francis Pittet, Berthold Pellaton, rapporteur. Membres excusés: M^{mes} Claire Attinger Doepper, Christina Maier.

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, directrice SSE.

En première partie de la séance, M^{me} Zamora rappelle que la pétition ne relève pas directement de la compétence communale, puisque le préavis N° 2003/17, contesté par les pétitionnaires, porte sur les subventions et les aides publiques et non sur l'architecture du bâtiment.

Elle remarque également que la Commune n'a aucune compétence dans l'établissement d'un éventuel plan de protection de la Cité. Ce plan est de la compétence du Canton. Pour M^{me} Zamora, depuis l'arrêt du Tribunal fédéral en 2001, mettant fin à toute procédure, le projet est au bénéfice d'un permis de construire exécutoire. Un refus des conclusions du préavis N° 2003/17 n'aurait donc aucune incidence sur la construction des logements, mais uniquement sur l'octroi de subventions de la Ville. L'Etat prendrait alors l'entier des subventions à sa charge et l'Office du logement de la Ville n'aurait plus voix au chapitre concernant l'attribution des logements subventionnés.

Aujourd'hui, seul l'ECA, qui a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour construire, pourrait aller dans le sens des pétitionnaires en modifiant son projet. Mais cela voudrait dire nouvelle mise à l'enquête et retard dans la construction. Les chances d'une intervention sont donc très réduites.

En seconde partie, les représentants des pétitionnaires, M^{me} Françoise Pitteloud des Amis de la Cité et M. Roland Wetter du Mouvement pour la défense de Lausanne rappellent que l'opposition des pétitionnaires ne porte pas sur l'affectation du bâtiment (logements subventionnés et garderie), mais sur son intégration dans le paysage de la Cité. Ils soulignent que la Commission fédérale des monuments historiques estime que le projet de l'ECA porte d'une certaine manière atteinte à la Cathédrale en tant que monument d'importance nationale.

Les pétitionnaires estiment qu'à l'heure où l'on met en œuvre Agenda 21, il faut tenir compte de l'avis de la population. Ils attendent du politique qu'il dépasse les questions de procédure administrative pour aborder les questions de fond, en l'occurrence l'impact de ce bâtiment sur son environnement. Les pétitionnaires souhaitent que les Autorités interviennent auprès de l'ECA pour que soient pris en considération les aspects du projet qui n'ont pas été examinés par les différentes instances. Pour eux, le renvoi par le Conseil communal de leur pétition à la Municipalité serait un signe fort qui permettrait peut-être de faire bouger les choses.

En troisième partie, les commissaires disent leur perplexité et le fait qu'ils sont partagés. D'une part le permis de

construire, conforme au PPA, a été délivré, tout a été fait dans les règles et d'autre part ils sont d'avis que tout projet ne respectant pas la Cité est mauvais et que celui de l'ECA est à cet égard non conforme.

En conséquence, la Commission des pétitions à l'unanimité des membres présents propose au Conseil communal de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65 *litt. b)* RCCL.

En outre, elle forme le vœu que la Municipalité contacte l'ECA pour lui demander de modifier son projet en tenant compte des souhaits exprimés par les pétitionnaires. Par ailleurs, la Commission des pétitions demande à la Municipalité de veiller, à l'avenir, à la bonne intégration de tout nouveau projet dans son environnement.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Berthold Pellaton (Soc.), rapporteur: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Monsieur le Président-rapporteur, voulez-vous nous lire les déterminations de la Commission?

M. Berthold Pellaton (Soc.), rapporteur: – A l'unanimité des membres présents, la Commission propose au Conseil communal de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'art. 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

En outre, elle formule le vœu que la Municipalité contacte l'ECA pour lui demander de modifier son projet en tenant compte des souhaits exprimés par les pétitionnaires. Par ailleurs, la Commission permanente des pétitions demande à la Municipalité de veiller, désormais, à la bonne intégration de tout nouveau projet dans son environnement.

La présidente: – Je vous fais voter.

Celles et ceux qui suivent l'avis de la Commission, soit renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication conformément à l'art. 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal, sont priés de lever la main. Avis contraires? 4. Abstentions? 2. Avec une bonne majorité, vous avez accepté de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Christophe Changeat et M^{me} Natalie Samuel: «Sauvons la Cité!»;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Vœu de la Commission

«La Commission forme le vœu que la Municipalité contacte l'ECA pour lui demander de modifier son projet en tenant compte des souhaits exprimés par les pétitionnaires. Par ailleurs, la Commission demande à la Municipalité de veiller, à l'avenir, à la bonne intégration de tout nouveau projet dans son environnement.»

Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud
Projet de construction d'un bâtiment totalisant 11 logements subventionnés, une garderie et des locaux pour l'Administration cantonale vaudoise, sis rue Charles-Vuillermet 2-4
Octroi d'une subvention pour l'équipement de la garderie
Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement

Reprise et fin de la discussion sur le préavis N° 2003/17 et le rapport le concernant²

La présidente: – Reprise de la discussion. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Jean-Luc Chollet (VDC), rapporteur: – Pour l'instant non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Jean-Pierre Bébox (Rad.): – Comment renouveler le patrimoine bâti dans le centre historique de notre ville, à la Cité, à quelques mètres de la Cathédrale, monument d'importance nationale, placé depuis 1962 sous la protection de la Confédération et considéré comme l'édifice gothique le plus achevé du pays? Il n'y a pas de réponse simple à cette question. C'est bien là que réside le problème posé par le projet qui a fait l'objet de nombreuses polémiques, mais a néanmoins malheureusement obtenu un permis de construire. Il est une réponse simpliste aux délicats et multiples problèmes d'intégration apparus. A force de remaniements, on a dénaturé le projet initial primé en 1990. La Commission fédérale des monuments historiques, chargée d'expertiser le projet par l'Office fédéral de la culture, le dit très clairement dans son rapport du 25 octobre 1999, transmis à l'Etat de Vaud et à la Ville de

Lausanne. Elle fait notamment observer, je cite: *Le rythme parcellaire lisible sur les façades actuelles de la rue Vuillermet disparaît complètement dans le projet. Le toit à deux pans, muni de grandes lucarnes, est pour le moins mal intégré dans le paysage des toits de la Cité. Il masque la vue existant actuellement sur les tours de la Cathédrale depuis la rue Cité-Derrière. Penser qu'un toit à deux pans puisse s'intégrer est un leurre. Le volume du bâtiment principal est trop développé en hauteur et se révèle trop massif par rapport aux maisons attenantes, notamment à l'est. La conception plutôt banale des façades n'est pas acceptable. Il ne faut pas confondre banalité avec simplicité et clarté formelle.* Je cite encore la Commission fédérale: *D'une certaine manière, le projet porte atteinte à la Cathédrale, ne présente pas une cohérence et des qualités architecturales de premier plan pour être érigé à côté d'un monument d'importance nationale. Enfin, il porte également atteinte au caractère de la Cité.* Finalement, la Commission fédérale recommande de lancer un nouveau concours ou de retravailler le projet en tenant compte des remarques de l'expertise. Elle se dit prête à examiner le nouveau projet et souhaite être tenue au courant des suites de l'affaire.

Eh bien, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il semble que les recommandations formulées par la Commission fédérale, au nom de l'Office fédéral de la culture responsable du patrimoine bâti d'importance nationale, aient été complètement ignorées par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et l'ECA! On s'est contenté confortablement d'un programme médiocre, d'où une architecture banale et une intégration ratée, sans respect pour la Cité et son histoire. Alors que les centres historiques de villes telles que Genève, Berne, Fribourg, Bâle, sont magnifiques, vivants, prestigieux et admirés, Lausanne prépare, avec la complicité de l'Etat de Vaud et de l'ECA, un nouveau ratage à la Cité, à côté de la Cathédrale.

En outre, dès décembre 1998, les habitants du quartier ont manifesté leur opposition au projet. Ces oppositions ont finalement été rejetées par le Tribunal fédéral qui, comme le Tribunal administratif, ne s'est pas prononcé sur le fond, à savoir si le projet porte ou non atteinte à la Cité et à la Cathédrale comme l'affirme l'expertise mentionnée. Ce qui est certain, c'est que de nombreux citoyens sont mécontents et surtout inquiets de voir ce qui va s'ériger à la Cité. La pétition «Sauvons la Cité!» en est la preuve. Dans son rapport, notre Commission souhaite que nos Autorités interviennent auprès de l'ECA pour qu'il modifie son projet et veille à sa bonne intégration. C'est bien le moins que puisse faire la Municipalité qui prône la consultation de la population dans le cadre de Quartiers 21.

Si, comme le groupe radical, vous ne pouvez soutenir ce projet qui fait fi des recommandations de la Commission fédérale des monuments historiques et de l'opinion de nombreux Lausannois, qui risque surtout d'abîmer pour des décennies la place de la Cathédrale, il ne vous reste plus qu'à refuser les conclusions du préavis N° 2003/17 et ne pas accorder les subventions demandées. Le dernier

²BCC 2003, T. II (N° 11/II), pp. 65 ss.

moyen qui nous reste, à nous, représentants des Lausannois, est de ne pas appuyer ce projet, de mettre l'Etat de Vaud et l'ECA face à leurs responsabilités à l'égard des citoyens de la capitale.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.): – Le vote qui suivra ces débats est le dernier signe que l'on peut adresser au Conseil d'administration de l'ECA pour lui faire savoir qu'un tel projet dénaturera gravement l'environnement immédiat de la Cathédrale. Notre vieille ville a déjà souffert d'erreurs architecturales, n'en ajoutons pas une autre! Des changements d'affectation de locaux et, finalement, un programme certainement trop ambitieux, ont poussé les architectes à concevoir un bâtiment trop haut d'un étage, une toiture massive à deux pans qui peine à se raccrocher aux toits existants. Une façade d'une banalité attristante accentue encore cette impression de verrue.

Un vote négatif n'aurait pas force contraignante, mais placerait l'ECA dans une position délicate, à savoir une prise de responsabilité et un financement à assumer seul. L'opportunité des fouilles devrait permettre de remodeler un projet plus respectueux de la Cathédrale, dont la qualité serait de se fondre dans le quartier, plutôt que de s'y imposer. Le respect du parcellaire précédent, une volumétrie plus adaptée au site et une toiture plus découpée sont des pistes à suivre. A mes collègues socialistes qui craindraient que du logement social ne soit pas réalisé, je rappelle que le Canton a vendu ce bâtiment pour Fr. 1.– symbolique, à la condition ferme que du logement subventionné y soit réalisé. Pour ces raisons, je vous encourage à refuser en bloc les cinq conclusions de ce préavis.

M^{me} Graziella Schaller (Lib.): – Comme on nous l'a dit en commission, on ne doit pas voter sur le crédit pour la construction de ce bâtiment, puisque son financement est assuré par l'ECA, à qui le Canton l'a cédé pour Fr. 1.–. Je ne suis pas opposée à la création d'un Centre de vie enfantine. On nous reproche souvent de ne pas accepter des constructions pour ne pas faire de subventionnés ou de garderies. Ce n'est pas à cet aspect que je m'oppose. En revanche, refuser cette subvention, c'est donner un signe, dire que l'on ne cautionne pas ce projet architectural, qui est quelconque et d'une banalité affligeante. Une lettre de lecteur parlait même de «vandalisme», tant cette atteinte est flagrante. Je me demande si c'est ce que l'on désire léguer à nos enfants. On est sensible à l'aspect esthétique et au cachet de notre ville, puisqu'on évoque constamment son attrait touristique, qui est important.

Autre chose me dérange: on n'a jamais pu parler de l'impact esthétique, alors que c'est en fait le nœud du projet. Chaque fois que l'on a tenté d'aborder cette question, ce n'était jamais le moment. Je ne comprends pas pourquoi, alors qu'il préoccupe tout le monde, l'aspect esthétique de ce projet n'a pu être abordé.

Dernier point: on nous a répété que si l'on refusait cette subvention, l'ECA construirait de toute façon ce bâtiment,

mais qu'il en ferait un subventionné pour des non-Lausannois. Ce qui n'est d'ailleurs pas gênant. Sachant que M^{me} Zamora fait partie du Conseil d'administration de l'ECA, je pense qu'elle pourrait mieux défendre la Ville de Lausanne et tenter de le faire changer d'avis. En fin de compte, je crois que si l'on n'accepte pas ce subventionnement, l'ECA sera tout de même contraint de redimensionner son projet. C'est un des seuls moyens de pression encore à notre disposition pour l'inciter à ne pas construire ce bâtiment tel quel. Pour moi, conseillère communale, refuser c'est vraiment donner le signe que je ne peux cautionner cette construction à deux pas de la Cathédrale.

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – Je déclare mes intérêts: je fais partie des Amis de la Cité, colanceurs de la pétition avec le Mouvement pour la défense de Lausanne. Le groupe POP et Gauche en mouvement ne s'oppose pas au projet de logements ni de garderie, mais au bâtiment lui-même et à ses volumes. On se trouve dans une zone floue, entre la légitimité reconnue du rapport de la Commission des monuments historiques et le fait que, d'un point de vue purement réglementaire et administratif, il n'est pas contraignant, ni pour la Ville ni pour l'ECA. Aujourd'hui, tous les moyens juridiques et administratifs ont été épuisés. Il ne reste aux recourants que cette pétition et cet instant au Conseil communal pour espérer une clairvoyance politique de sa part, car seuls les politiques peuvent actuellement témoigner clairement de leur volonté de respecter notre patrimoine. C'est pourquoi la majorité du groupe POP et Gauche en mouvement refusera ce préavis.

Je voudrais encore poser une question à la Municipalité: qu'entend-elle faire du vœu exprimé lors du vote précédent, quant à la pétition?

M^{me} Sylvie Favre (Soc.): – On nous demande, ce soir, de suivre les recommandations de la Commission fédérale des monuments historiques. Il y a tout de même quelques compléments à apporter, quelques points de son rapport à éclaircir. Cela fait treize ans que le concours d'architecture pour ce bâtiment a été lancé. Treize ans que des architectes planchent et se mettent au service du maître de l'ouvrage, des Autorités, de la population, pour tenter de trouver une solution. Le projet a été jugé, discuté, redessiné. Il y a des classeurs entiers de variantes! Le projet d'aujourd'hui est finalement un consensus, une synthèse de tous les règlements, oppositions et programmes intervenus. Il y a eu deux passages au Tribunal administratif, un au Tribunal fédéral. Chaque fois, les opposants ont été déboutés, alors que les arguments étaient les mêmes que ceux que l'on retrouve encore aujourd'hui dans la pétition. Le Tribunal administratif s'est prononcé sur le fond du problème, le Tribunal fédéral également. Tous les avis ont été entendus.

Revenons à la Commission fédérale des monuments historiques, à laquelle il a été fait allusion tout à l'heure. Elle précise que si le projet du bâtiment est tel aujourd'hui, c'est que de multiples oppositions sont intervenues et que toutes les modifications ont été faites à la demande des

opposants. On arrive finalement à un résultat modeste, médiocre pour certains, mais consensuel avant tout. La Commission fédérale des monuments historiques dit dans son rapport qu'un bâtiment plus contemporain aurait été plus adéquat. Je suis prête à le parier: si l'on présentait aujourd'hui le projet d'un immeuble contemporain sur ce site, il y aurait aussi beaucoup de personnes pour le contester.

Lorsqu'on parle d'esthétique, il faut des critères. Baladez-vous une fois à la Cité: quels sont les immeubles qui la respectent ou pas? Il y a des toits plats, en pente, de toutes les couleurs, tous les matériaux possibles, des murs en béton que l'on a découpés pour y mettre des vérandas – à côté de la Cathédrale! Une véranda est-elle respectueuse à l'égard de la Cathédrale? Pas plus que la façade du bâtiment que l'on a aujourd'hui! Quel style? Faut-il du faux vieux? Respecte-t-il plus la Cathédrale que du moderne? Je trouve qu'avant de juger un projet avec sévérité, il conviendrait d'appliquer d'autres critères.

La ville se construit, elle n'est pas figée. Ce qui compte surtout, c'est de respecter une trame historique, des gabarits existants, garder une dimension de bâtiment correcte, afin qu'il s'intègre harmonieusement. S'il s'agissait d'une tour en verre de quinze mètres, on pourrait parler de non-respect environnemental. Mais le projet que l'on a sous les yeux respecte des gabarits, sa hauteur est moyenne par rapport aux immeubles voisins. De plus, il reprend le tracé de l'ancien cloître. Plutôt que rester figé dans l'Histoire, vouloir toujours tout garder, faire du faux vieux, il faut aller de l'avant, assumer que l'on construise en son centre, au XXI^e siècle, avec des matériaux actuels.

Pour toutes ces raisons, je voterai les conclusions du préavis.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Les quatre premières interventions que nous venons d'entendre étaient une douce musique aux oreilles des écologistes, qui ont parfois l'impression de crier dans le désert, lorsque certaines atteintes à l'environnement bâti se préparent. Mais ce soir, il y avait une remarquable et sympathique unanimité, dans les deux bords de ce Conseil, pour relever que nous allions vers un projet qui ne contenterait personne.

Il est tard, mais il n'est pas trop tard! Je ne vais rien ajouter à ce qu'a dit M. Bébox, qui a fait le tour de la question, mais simplement dire qu'il n'est pas trop tard, parce que nous avons déjà vécu des affaires où tout semblait perdu. Je me rappelle, par exemple, l'histoire du Désert, où la ferme a bien failli passer sous la pioche des démolisseurs. Les permis étaient délivrés, les délais expirés. C'est une campagne de presse qui a fini par avoir raison des intentions «vandalistes» du maître d'œuvre, une compagnie d'assurance aussi – la Winterthur en l'occurrence –, qui a renoncé à son projet et remanié ses intentions. Il n'y a pas de raison pour que ce qui s'est passé une fois ne se produise pas une deuxième fois! L'opinion publique s'est manifestée de part et d'autre, ce soir. On peut espérer que l'ECA, après ces déclarations, revoie son projet.

Quant à l'exposé de M^{me} Favre, il ne m'arrache pas la moindre larme. S'il faut treize ans de travaux d'architecte et des classeurs entiers pour arriver à cet apogée de la médiocrité, c'est qu'il y a un problème au sein de certains bureaux d'architectes!

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Il est des circonstances où le devoir oblige à prendre un peu de hauteur, à considérer la question dans son ensemble, qui est celui de la construction d'un immeuble banal à côté de la Cathédrale, et à refuser de se laisser enfermer dans des détails où l'on voudrait nous confiner, soit le subventionnement de quelques appartements par la Ville. Le présent préavis représente un tel cas et j'y reviendrai.

Mais abordons d'abord un aspect qui n'a pas encore été soulevé jusqu'ici et qui, selon la Municipalité, correspond à sa préoccupation à court terme: la création dans cet immeuble d'une garderie et de onze appartements subventionnés. Est-ce intelligent de mettre du logement subventionné dans un tel endroit? Pour moi, c'est une grosse erreur. Il y a d'abord le fait que bien des gens seraient disposés à payer un loyer élevé pour avoir le privilège d'habiter dans la Cité, avec tout de même un certain calme, la proximité du centre et un cadre présentant encore quelque charme. Ce n'est pas un hasard si, à Genève par exemple, une ville dans laquelle les préoccupations sociales sont très présentes aussi, les bâtiments bordant la cour Saint-Pierre, alentour de la cathédrale, sont des immeubles haut de gamme. Ensuite, il faut oser le dire, la Ville avec ses finances en décrépitude a surtout besoin aujourd'hui d'attirer et de fixer des habitants financièrement aisés, à l'apport fiscal intéressant et nécessaire. Or, quelles sont les nouvelles zones offrant le calme, des logements de qualité, un environnement agréable, etc. que peut mettre Lausanne à disposition de cette catégorie bien précise d'habitants et qui leur donneraient envie, malgré une imposition plus élevée, de s'établir à Lausanne plutôt qu'à Jouxens, à Saint-Sulpice ou à Paudex? La Municipalité a-t-elle fait une fois une étude en ce sens? Je pense en tout cas que la Cité fait partie de ces zones. Je rappelle à la Municipalité que la pénurie actuelle de logements ne touche pas qu'une seule mais toutes les classes d'habitants.

Revenons maintenant à la question plus générale et importante, celle du bâtiment en tant que tel. Dans l'environnement de la Cathédrale, l'immeuble et son esthétique n'ont pas le droit d'être considérés pour eux-mêmes. Ils font partie intégrante de l'ensemble historique et architectural de la Cathédrale, que certains considèrent comme la plus belle cathédrale gothique de Suisse. D'autres l'ont dit et le diront sans doute encore, il serait irresponsable de défigurer durablement, en fonction de préoccupations à court terme, telles qu'une pénurie purement conjoncturelle de logements, un joyau suscitant l'admiration depuis huit cents ans et constituant un des principaux attraits touristiques de Lausanne. Qu'en penseraient nos successeurs? La proximité de la Cathédrale ne souffre pas la médiocrité. Or, le bâtiment prévu par l'ECA, ni ancien ni moderne, avec son

gabarit trop grand, son absence totale d'imagination, n'est autre que de la non-architecture. M. Bébox l'a bien exprimé tout à l'heure. Quel gâchis d'avoir autorisé la démolition de l'ancien bâtiment, de dimensions plus adaptées aux caractéristiques du site, que l'on aurait pu faire bénéficier d'une rénovation intelligente! La conformité avec la démarche Quartiers 21 voudrait que l'on tienne compte de l'avis de la population la plus directement concernée, celle des habitants de la Cité qui ne veulent pas de ce projet.

On nous dit que même si ce préavis est refusé, le bâtiment se fera quand même. Comme la plupart de mes préopinants, je n'en suis pas certain. Qui sait? Un refus de la subvention communale amènera peut-être l'Etat à revoir sa position et, par voie de conséquence, l'ECA à repenser complètement son projet.

Pour toutes ces raisons, je refuserai ce préavis, comme une partie du groupe libéral, et vous invite à faire de même.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je ne me prononcerai pas sur le fond ni sur les arguments qui ont été échangés ce soir. Je reviendrai simplement sur les déclarations de M. Dallèves qui m'ont choqué. Je considère qu'il n'y a pas de quartiers dans cette ville qui auraient le privilège d'être réservés à des personnes de condition aisée et d'autres regroupant des personnes de condition modeste. Les gens de condition modeste n'ont pas à se retrouver à la Bourdonnette et le long des avenues de forte circulation, alors que les gens aisés pourraient habiter des quartiers calmes, silencieux, où des appartements à leur convenance seraient à leur disposition. Chacun a le droit de vivre dans cette ville en fonction de ses moyens, en trouvant le logement adapté à ses besoins et à ses ressources. Si la Municipalité souhaite subventionner des logements dans ce quartier de la ville, je m'en réjouis, car je suis favorable à une mixité du logement, pour que les gens puissent se rencontrer, au café ou au magasin, et ne pas vivre dans des ghettos, chacun dans son coin. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Chers amis, que de talents oratoires, que de flots de paroles, que de logorrhées verbales pour un sujet que nous avons renvoyé plusieurs fois, depuis bientôt deux mois! Tâchons de nous y retrouver quelque peu. Tout d'abord, ce bâtiment se fera, que la Ville apporte son soutien ou le refuse. Il se construira avec une subvention au logement. L'octroi pour Fr. 1.– symbolique à l'ECA de l'emplacement et de la ruine qui l'occupait était assorti de la condition de créer du logement subventionné. Et, chose rare, le Canton désirait qu'il y ait subventionnement partagé, à raison de 20% pour la Ville et de 20% pour le Canton, avec cette clause que si la Ville se retirait, le Canton remettrait 10% pour atteindre 30%. Il y a donc une volonté cantonale, au travers de l'ECA.

On a entendu des avis définitifs: atteinte au caractère de la Cité, gâchis d'avoir démoli l'ancien bâtiment, un nouveau ratage urbanistique, on abîme pour des décennies... Qu'en

est-il exactement? Dans la lignée de la rue Vuillermet, ce bâtiment s'insère entre deux immeubles qui le précèdent et deux qui le suivent et s'inscrit exactement dans leur continuité. Ce genre de combat ne mène pas loin, car il faut aller au-delà des déclarations d'intention, des lamentations sur le caractère désertique de la Cité après 18 h et le week-end, le fait que la Cité n'abrite que des bureaux et non du logement, que l'on aimerait une Cité qui soit vivante et ne se meure pas...

Je vous rappelle qu'il y a dix ans, un projet ambitieux, en partenariat avec l'Etat, visait à transférer une partie importante des Administrations cantonales logées à la Cité dans l'îlot Riponne-Tunnel. Ce projet a été coulé contre l'avis de la syndique, en particulier par son parti. La démolition et la mise en salubrité de tout ce quartier ont été renvoyées aux calendes grecques, cela ne s'est pas fait.

Le problème demeure entier à la Cité. Essayons de la revitaliser! Les oppositions à ce projet sont les mêmes que lorsqu'il s'agissait de transformer l'ancienne caserne de gendarmerie, l'ancienne cure, les anciens locaux de la PJ. On leur trouvait tous les défauts: les toitures trop en pente ou pas assez, trop foncées ou pas assez, la forme des tuiles, des fenêtres – et j'en passe! Ces bâtiments se sont faits, avec du logement. Et personne ne songerait à s'en plaindre maintenant. La Cité commence à revivre.

Sur un plan plus fondamental, la ruine qui existait auparavant était-elle plus belle que le bâtiment que l'on va ériger? Cette maison qui était une véritable tache se pare tout à coup de toutes les vertus. On regrette même qu'elle n'ait pas été transformée. Que veut-on en définitive pour notre ville? Peut-on continuer à jouer les enfants gâtés, à toujours considérer que le meilleur projet est forcément l'autre et pas celui que l'on a décidé, à faire des montagnes à partir de sujets relevant bien davantage de la subjectivité que de l'objectivité? Sur le plan plus général, une ville, une région, un pays qui fonctionnent, sont ceux où se réalise l'harmonie consensuelle entre l'activité économique, source de profits – sans connotation péjorative – et le développement durable sous toutes ses facettes. Pensons une fois à l'avenir de notre ville, retroussons nos manches, cessons de nous quereller et mettons-nous une bonne fois au travail!

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Les premiers orateurs ont fort bien planté le décor. Ils ont mis l'accent là où il devait être. Je regrette l'intervention de M. Dallèves, qui déplace le problème, là où il n'a surtout pas à être déplacé, et qui – soit dit au passage – risque de compromettre les efforts conjoints qui se font pour tenter d'éviter un bâtiment assez déplorable à la Cité. M. le rapporteur de la commission va un peu dans le même sens: revitalisons, allons-y, soyons consensuels, il faut absolument que la Cité vive! Oui, mais ce n'est pas le débat de ce soir. Le débat est de savoir comment l'on construit à la Cité.

Or, Lausanne recense un certain nombre de réalisations portant atteinte à des sites. Pourtant, l'histoire se répète ici

et là. Ici, c'est la Cité, déjà touchée par des gestes malheureux, qui s'apprête à être à nouveau un champ d'exercice architectural. L'objet dont nous parlons a été vivement critiqué. Toutes ces critiques tendent à une seule chose : faire comprendre à l'ECA, l'Etablissement cantonal contre l'incendie et les éléments naturels, qu'il ne doit pas lutter uniquement contre les méfaits des éléments et catastrophes naturels, mais aussi un peu contre les dégâts qu'il va créer à la Cité. Notre Conseil ne peut pas rester passif et les premières interventions allaient dans ce sens. Il y a quelques jours, j'ai entendu l'un de nos plus anciens collègues déplorer ce qui avait été commis au Désert, où la ferme a été coupée de son voisinage naturel, c'est-à-dire une zone agricole. Or, il siégeait déjà dans ce Conseil lorsqu'une poignée d'autres conseillers tentaient vainement de s'y opposer. J'invite donc ce Conseil à ne pas se mettre en situation de regretter demain une décision qui portera atteinte à la Cité. Au passage, je félicite ce collègue de s'être mis, ce soir, du côté des esthètes !

Ce qui me semble assez douloureux, c'est que tout ceci se passe à la rue Charles-Vuillermet et que chaque fois que nous allons dans la salle qui est au-dessus de nos têtes, nous admirons les œuvres de ce Charles Vuillermet, qui s'est fait le chantre du respect d'un certain nombre de sites historiques. C'est ce qui a valorisé son œuvre. Ne soyons donc pas trop négatifs vis-à-vis de ce que nous admirons à l'étage au-dessus.

Cela étant, les Verts ne s'opposent pas au contenu du bâtiment, mais bien au contenant. Nous devons absolument faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contraindre l'ECA à revoir son plan et – soit dit en passant – il n'y a pas besoin de dix ans pour réduire d'un étage la hauteur d'un immeuble.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – On a un peu tout entendu ce soir, en particulier que le débat portait sur ce que l'on allait mettre à la Cité. Malheureusement, qu'on le veuille ou non, ce n'est pas le débat de ce soir. Cette discussion a déjà eu lieu à plusieurs reprises, lors du vote du plan partiel d'affectation entre autres, sur lequel je laisserai mon collègue, directeur des Travaux, s'exprimer tout à l'heure. Le permis de construire a été délivré. Il était aussi possible de s'opposer et d'ouvrir la discussion à ce moment-là.

Le débat de ce soir porte sur le subventionnement de ce bâtiment et le crédit à voter pour la garderie. Cela nous plaît ou pas, on regrette de ne pas être intervenu assez tôt, que les tribunaux nous aient donné tort peut-être, mais la discussion est celle-là et pas une autre.

Tous ceux qui se sont exprimés ont pris la précaution de dire qu'ils s'opposaient au projet, mais pas au contenu. Pas à la garderie. Qui s'opposerait à une garderie ? Pas au subventionnement. Qui s'opposerait à un subventionné ? Peut-être M. Dallèves, qui trouve que ce n'est pas le bon endroit...

Tout le monde s'est déclaré d'accord avec ce que l'on allait faire dedans, mais a affirmé que ce n'était pas le bon projet. Quoi que vous décidiez, la réalité est que le bâtiment se fera. Le seul effet est qu'il n'y aura pas de garderie, que les subventionnés se feront avec un subventionnement de 30% de l'Etat, au lieu de 20% Etat et 20% Commune. L'Etat, qui n'a pas besoin du Grand Conseil pour cela, a déjà décidé qu'il porterait son subventionnement à 30% si celui de la Commune faisait défaut. Cela se fera donc à ces conditions. Simplement, ces logements ne seront pas ouverts aux Lausannois. On peut ne pas le regretter comme l'un ou l'une d'entre vous l'a souligné, disant qu'il n'est pas grave d'avoir des habitants d'autres communes, un choix qui n'a pas beaucoup d'importance. Je rappelle simplement que la pénurie est aujourd'hui criante pour les Lausannois.

M. Ballenegger a dit qu'il était tard, mais pas trop tard. Contrairement à ce qui s'est passé au Désert à l'époque, les travaux ont débuté à Vuillermet. Je ne parle pas des fouilles archéologiques, mais des travaux de construction. Que souhaitez-vous ? Que l'on renvoie les ouvriers à la maison ? Que l'on arrête les travaux entrepris ? Madame Knecht, vous pouvez sourire, mais la réalité est là ! Les équipes sont sur place, ont commencé à travailler. Si l'on stoppe les travaux, on arrête les soumissions, on renvoie tout le monde ! C'est un choix que l'on peut faire. Je ne le fais pas. C'est donc le contraire de ce qui s'est passé au Désert, puisque les conséquences, si d'aventure l'ECA décidait de stopper son projet et d'en demander un nouveau aux architectes, seraient que l'on arrêterait tout et que l'on renverrait les entreprises. On plancherait à nouveau sur un projet, qui devrait être mis à l'enquête, avoir l'aval de tout le monde, dont je doute qu'on l'obtienne. Et puis, cela prendrait des mois, une année. Vous imaginez bien que ce n'est pas ce qu'un propriétaire a envie de faire. Monsieur Ballenegger, vous dites qu'il y a des problèmes dans certains bureaux d'architectes. Excusez-moi, mais je pense qu'il y en a aussi dans certains bureaux d'avocats, parce que vous connaissez la portée des décisions prises par le Tribunal fédéral. Je ne pense pas que l'on puisse contester ce qui se passe. Vous pouvez réagir, Monsieur Ballenegger, vous répondrez tout à l'heure !...

Quant aux subventionnés, je m'étonnais que personne ne soit intervenu pour dire que ce n'était pas le bon endroit. Heureusement, M. Dallèves m'a rassurée en disant que ce n'était effectivement pas le bon endroit, que la Cité est un lieu calme. Je vous laisserai discuter avec une partie des opposants, qui sont aussi ceux qui se plaignent du bruit nocturne à la Cité. Ils estiment l'endroit pas particulièrement calme, mais à chacun son appréciation.

On a également dit qu'un bâtiment près de la Cathédrale ne supportait pas la médiocrité. Je mets au défi la plupart d'entre vous de vous souvenir de ce qu'il y avait là, avant. Ce n'était pas un bâtiment intéressant, beau ou réparable, mais banal et médiocre, pour reprendre les arguments de certains d'entre vous. Personne ne l'a remarqué, ne s'en

souvent. On peut penser ce que l'on veut du nouveau, mais on ne peut dire que l'on avait à conserver un bâtiment intéressant. On a préservé la salle capitulaire contiguë, c'est autre chose. Mais la maison démolie ne présentait aucun intérêt. Personne n'a proposé quoi que ce soit pour éventuellement la protéger à un moment donné.

On a également beaucoup parlé de la Commission fédérale des monuments historiques, en disant que la Municipalité avait passé outre à ses arguments. C'est faux! Pour le permis de construire, la Municipalité n'a pas eu à se prononcer sur un quelconque rapport de cette Commission. Il a été commandé lors du recours au Tribunal fédéral, qui l'avait lorsqu'il a pris sa décision. Mais la Municipalité s'était déjà déterminée auparavant. A titre anecdotique, je dirai que c'est la première fois que je vois attacher tellement d'importance à une Commission fédérale. Au fond, c'est elle qui devrait prendre la décision. C'est la première fois que je vois cela, mais peut-être qu'il s'agit d'une nouvelle manière de trancher...

Ensuite, M. Monot a dit que l'ECA serait contraint de changer d'avis, car il serait dans une position délicate parce que solitaire. C'est tout à fait faux! L'ECA a l'aval de l'Etat, qui lui a demandé d'élaborer ce projet, remis le terrain assorti de la condition de construire. Il a aussi celui de la Ville, qui a octroyé le permis de construire. Quant au financement, l'ECA n'a nul besoin d'un apport complémentaire, puisqu'il dispose de fonds propres. La seule demande faite est le subventionnement pour les logements et la garderie.

Pour que tout soit clair, je voudrais préciser à ceux qui ont avancé l'argument relatif à mes intérêts personnels de membre du Conseil d'administration de l'ECA, que j'ai accepté ce mandat pour défendre les intérêts de Lausanne dans le cadre de la division Secours et incendie et que j'ai démissionné depuis. Je n'interviendrai donc pas auprès de ce Conseil d'administration.

Concernant l'esthétique du bâtiment, on a dit qu'à aucun moment on n'a pu se prononcer sur ce sujet. C'est à nouveau faux! Il est clair que ce n'était pas au moment du PPA, puisqu'on ne se détermine pas alors là-dessus. Mais il y a eu des possibilités de le faire au moment du permis de construire. Les opposants ne s'en sont d'ailleurs pas privés, puisqu'ils sont précisément intervenus au moment de son octroi. Malheureusement, toutes les voies démocratiques ont été utilisées. On dit maintenant qu'il faut que le politique intervienne. Il est vrai qu'il doit intervenir à certains moments. Il l'a fait lors du plan partiel d'affectation. Il l'a fait pour certains qui se sont opposés au permis de construire. Mais je suis satisfaite de vivre dans un pays où, lorsque les tribunaux ont tranché, le politique n'intervient plus pour dire que cette décision est mauvaise et que l'on doit faire autrement.

Avant de passer la parole à mon collègue directeur des Travaux, qui aura certainement aussi des éléments importants

à apporter sur le vote du PPA et les positions des uns et des autres à ce moment-là, je voudrais répondre à la question posée par M^{me} Knecht sur le sort fait au vœu de la Commission permanente des pétitions. Je rappelle que ce n'est qu'un vœu, qui n'a pas à être voté par ce Conseil. Je ne sais pas ce que la Municipalité en fera, puisque ce dossier est traité ce soir. Elle en discutera probablement. En ce qui me concerne, je ne prendrai pas contact avec l'ECA. Si la Municipalité décide d'intervenir, je vous annonce clairement que je me désisterai. Quelqu'un d'autre le fera. Vous comprendrez qu'une certaine exigence de cohérence m'impose de ne pas intervenir auprès de l'ECA à l'encontre d'un permis que j'ai moi-même délivré lorsque j'étais directrice des Travaux.

Je passe maintenant la parole à M. Français, si M^{me} la présidente y consent.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je rappelle brièvement l'historique de cette affaire, plus particulièrement la séance du 16 avril 1996, qui a fait l'objet de très peu de débats. Résultats du vote: seulement 3 non et 1 abstention. Parmi les non, M. Monot a manifesté sa forte opposition à ce projet.

Il est difficile d'appliquer la Loi sur l'aménagement du territoire et cela se confirme. Au cours de cette législature, plusieurs décisions doivent être prises concernant l'aménagement du territoire et il y a lieu de rappeler la rigueur du droit et du droit acquis. Je rappellerai peut-être à l'avocat qui connaît la pratique qu'il y a tout de même quelque responsabilité politique à observer à l'égard des décisions prises pendant l'ancienne législature.

Qu'a fait la Municipalité à ce jour? Avec le constructeur, elle a respecté le mandat octroyé le 16 avril 1996 par le Conseil communal. D'autant plus que ce même Conseil a modifié depuis des articles et est intervenu de manière sensible sur leur portée. Dans le préavis soumis aujourd'hui figure le rappel du gabarit d'une partie de l'ancien cloître capitulaire qui occupait au XVII^e siècle l'arrière de la Cathédrale. Une recherche historique a donc été faite sur la volumétrie, clairement définie dans le cadre du PPA. Il y a un manifestement eu accord du Conseil et des acteurs concernés. Et ces acteurs, même si le Conseil communal et le Conseil d'Etat finalisent ce plan, sont des spécialistes et des historiens. Si la Commission fédérale avait voulu intervenir alors, elle pouvait le faire, puisque deux projets ont été déposés. Elle n'est pas intervenue sur le premier ni sur le second. Il y aurait donc eu faute, car pas de contrôle. Il est gênant, dans cette procédure, d'évoquer des propos de cette Commission fédérale qui a peut-être raté sa mission. A qui cette tâche est-elle dévolue aujourd'hui? Plus particulièrement au Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, sous la gouverne de M. Biéler actuellement en charge, ainsi qu'à un membre du Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne. Tous deux sont des professionnels, habilités à attirer l'attention du législateur sur les risques que l'on pourrait prendre dans l'aménagement du territoire.

Il serait intéressant, au sein du débat actuel, de connaître aussi l'avis de votre Conseil, puisque quelqu'un a dit: «Mettons-nous un acte architectural fort au cœur de la Cité, ou construisons-nous finalement du vieux avec du neuf?» Aujourd'hui, nous n'obtenons aucune réponse à cette question, mais entendons les requêtes de cent conseillers communaux, cent architectes! Il est délicat pour nous de rapporter vos propos au constructeur.

Décision a été prise le 16 avril 1996, également par la Municipalité, confirmée par le Tribunal cantonal, puis par le Tribunal fédéral. Vous comprendrez que pour l'Autorité que nous représentons et qui vous représente, il est difficile d'aller à l'encontre des options d'un propriétaire privé, compte tenu de toutes les procédures accomplies. Vous feriez alors acte de modification de procédure, chose faisable, très honnêtement. Mais vous créeriez surtout un précédent pour les futurs permis de construire que nous accorderions. Nous ne saurions plus comment intervenir, vu cette modification formelle que vous souhaiteriez instaurer, même si cette démarche serait juridiquement laborieuse à notre connaissance.

Le dialogue avec le constructeur a eu lieu tout au long de la procédure. Ne pensez donc pas qu'il n'a pas été engagé. Malheureusement, à chaque fois – j'y ai participé –, un tel blocage s'est manifesté de la part des opposants que le dialogue a été rompu.

A propos des façades, c'est votre Conseil qui, par quelques modifications, a bien spécifié qu'il ne fallait aucune saillie liée aux lucarnes. La procédure a été observée quant à l'architecture, puisqu'un concours a été organisé et accepté par la profession.

Même si l'on a rappelé que la décision de ce soir ne concerne pas directement l'acte de construire, il serait tout de même opportun que l'on ait une bonne fois une idée sur l'avenir de la Cité. Depuis septembre 2000, nous nous efforçons d'engager le dialogue avec les partis politiques pour déterminer le langage et le futur de la construction, plus particulièrement dans le cadre du PGA. Entre autres sur le chapitre spécifique de la Cité et la volonté de conserver ce type d'ouvrage. La déclaration municipale a été très claire à cet égard. Aujourd'hui, votre Autorité n'a reçu aucun message relatif à l'acte de construire. Il serait temps de communiquer le résultat de vos réflexions. Nous vous consulterons tout prochainement. M^{me} la présidente vous en parlera.

Voilà, je crois que dans le cadre du droit et des propos préalablement énoncés, nous ne pouvons revenir sur des actes clairement établis.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Je remercie M^{me} Zamora pour ses assauts d'amabilité. Je tiens à la rassurer d'emblée: il y a des problèmes au sein des études d'avocats. Et j'ajouterai même, pour la rassurer pleinement, que les avocats en font tous les deux ans une revue à laquelle on ne s'embête pas! Je vous conseille donc, si

vous avez envie de passer une bonne soirée, de demander une invitation pour la prochaine!

Je ne voudrais pas manquer de vous rendre la politesse, Madame la Directrice, et vous demander s'il n'y a pas des problèmes à la tête de certaine direction de la Municipalité? Difficultés ou problèmes pouvant résulter d'une certaine obstination à ne jamais vouloir changer d'avis sur aucune question. Vous avez rappelé que vous aviez en son temps, à la tête d'une autre direction, délivré le permis de construire pour ce bâtiment, que vous défendez encore et toujours aujourd'hui.

Vous avez par ailleurs dit qu'il fallait en tout cas n'accorder aucun délai à cette construction, parce qu'on devrait alors renvoyer des équipes d'ouvriers pendant quelques semaines. A cela, je voudrais répondre deux choses. Tout d'abord en ce qui concerne le retard de quelques semaines, ou mois peut-être, des travaux: faut-il le mettre en balance avec le siècle pendant lequel nous et nos descendants verrons ce bâtiment qui nous déplaît de génération en génération? Pour moi, la balance penche clairement du côté du siècle pendant lequel je n'ai pas envie de le voir. Incidemment, un permis de construire n'est pas une obligation de construire. Si nous voulons faire du droit, c'est tout de même un point qu'il est utile de rappeler. Il est absurde de prétendre que puisqu'un permis de construire est donné, il est obligatoire de faire avancer les travaux. On peut aussi changer d'avis et c'est ce que font parfois des maîtres d'œuvre, lorsqu'ils ne sont pas complètement bloqués. Enfin, ce débat qui s'éternise sur un objet sensible me rappelle une idée que j'avais eue, il y a pas mal d'années, et que je n'ai pas exprimée jusqu'à présent: la proposition de l'adjonction d'un article ou d'un alinéa supplémentaire dans le Règlement sur les constructions ou la Police des constructions de la Commune de Lausanne, qui dirait en substance que sur tout bâtiment nouveau, ou transformé de manière lourde, il faudrait apposer une plaque disant quels sont l'architecte qui a fait les plans, le maître d'œuvre, et le municipal ayant délivré le permis de construire. Il serait obligatoire de la laisser jusqu'à démolition du bâtiment. Si c'est une œuvre d'art, durant un siècle, tout le monde s'extasierait sur le génie de son auteur et la sagacité de l'Autorité qui l'a autorisée. Si c'est une mocheté, on saura pendant un siècle qui l'a commise!

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – Je reviens sur la séance du 16 avril 1996, qui a suscité une opposition massive au Conseil communal. En revanche, un recours a alors été déposé. En 1997, il a été rejeté en ces termes: *Il est certes vrai que du point de vue esthétique, l'uniformité, de même que l'importance des gabarits prévus s'ils venaient à être complètement remplis, ne constituent pas véritablement la meilleure solution. Cependant, il appartiendra en définitive aux Autorités impliquées dans la délivrance de l'autorisation de construire d'examiner plus précisément ce point. En effet, les prescriptions suivantes du Règlement du PPA fournissent les bases d'un tel examen:*

– Point 22: *l'architecture du bâtiment devra rechercher une qualité en harmonie avec le tissu environnant.*

– *Point 24: en application de l'article 86 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, la Municipalité refusera toute construction et aménagement compromettant l'aspect du site et des bâtiments environnants.*

Dans ces circonstances, l'Autorité de céans ne peut que constater que les règles susmentionnées suffisent pour assurer que les nouvelles constructions devront être érigées dans le respect des principes de l'aménagement du territoire.

Dès lors, le recourant s'est montré confiant envers la Municipalité et a pris cette réponse comme une garantie de respect du site. Il a décidé de ne pas recourir contre cette décision du Tribunal administratif.

Non, Madame Zamora, toutes les voies démocratiques n'ont pas été utilisées. Les voies administratives et juridiques, oui. Mais les voies démocratiques, c'est ce soir et ce sera prochainement au Grand Conseil, car cette pétition lui a aussi été adressée. Pour l'instant, la Commission l'a renvoyée à l'unanimité au Conseil d'Etat, lui demandant de revoir le projet. Exactement ce que l'on vient de faire.

Compte tenu de la réponse claire de M^{me} Zamora sur ce qu'elle entendait faire du vœu, je pense que la dernière solution dont nous disposons est de refuser ce préavis.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – J'aimerais revenir sur des propos de M^{me} Zamora qui m'ont interpellée, ainsi que plusieurs de mes collègues de droite. Vous avez dit, Madame la Municipale, que si ce projet devait être revu, les ouvriers devraient être renvoyés. Nous sommes très surpris d'apprendre ce soir que les travaux ont déjà débuté, soit avant que le Conseil communal donne son aval à ce projet. Question: à quoi servons-nous?

Autre chose, pour M. Français. Vous fustigez les groupes politiques, disant que nous n'avons pas encore donné notre avis sur le PGA. Là, vous n'êtes pas très crédible! Le groupe libéral – comme certainement d'autres groupes – vous a invité. Et par deux fois, vous avez renvoyé le rendez-vous!

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Le ton monte apparemment...

La présidente: – Je ne le laisserai pas monter, Madame la Directrice!

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Merci Madame la Présidente. Je n'ai pas la prétention de réaliser une œuvre d'art. Ce n'est pas mon métier. Je ne suis ni artiste, ni architecte. Il y a peu d'artistes dans ce Conseil et quelques architectes. Malheureusement, ils ne sont pas du même avis. Je m'efforce simplement d'effectuer mon travail le mieux possible. Une part de celui-ci est de faire respecter la loi et

le droit. Rien d'autre! Lorsqu'un plan partiel d'affectation est voté par ce Conseil, j'estime qu'il a force de loi. Je respecte la décision du Conseil communal et la fait respecter. Cela ne va pas au-delà. Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas de talent artistique particulier. J'ai un certain sens esthétique, mais il n'appartient qu'à moi. Je comprends très bien que d'aucuns aient d'autres goûts.

M. Ballenegger semblait surpris de ce qu'il a appelé mes «assauts d'amabilité». Je voudrais lui rappeler qu'il a commencé en faisant de même à l'égard d'autres professions. Je lui ai simplement répondu. Apparemment, il ne supporte pas très bien la contradiction. Sachez que lorsque vous lancez certaines opinions à l'emporte-pièce, il faut vous attendre à ce que l'on vous rétorque! Je n'ai jamais été invitée à la revue du barreau, mais si vous m'envoyez une invitation, je vous y accompagnerai volontiers, Monsieur Ballenegger. Et j'y viendrai avec une tenue qui vous fera honneur!... (*Rires.*)

On a également dit que je ne supportais pas que les délais soient reportés, que les travaux étaient commencés, qu'il fallait continuer et que je trouvais anormal de renvoyer les ouvriers. Il ne s'agit pas de moi ou de la Commune, mais d'un propriétaire privé qui a lancé des soumissions et commandé des travaux à une entreprise. Les ouvriers sont là. Que cela plaise ou pas, si l'ECA – propriétaire privé, qui fait ce qu'il veut dès lors qu'il a un permis exécutoire – veut modifier son projet, il devra prendre la décision de stopper toutes les interventions prévues. Il renverra les entreprises commandées et les ouvriers chez eux. Mais c'est son affaire et la Commune n'a pas à intervenir là-dedans. Elle n'a rien à y faire. Même si la Commune demandait à l'ECA de faire quoi que ce soit, l'ECA serait toujours libre d'agir. C'est un propriétaire privé. Il ne s'agit pas de savoir quel est le pouvoir de ce Conseil. A l'égard d'un propriétaire privé, qui dispose d'un permis exécutoire, il est nul, je suis navrée de vous le dire! Le cas serait différent si ce permis concernait une propriété de la Commune, s'il s'agissait d'un bâtiment de notre Service immobilier, du patrimoine privé ou administratif. Vous pourriez dire que c'est vous, Conseil communal, qui pouvez intervenir, parce que c'est un bâtiment communal. Mais là, il s'agit d'un propriétaire privé. J'aimerais que certains intervenants me disent ce qu'ils feraient s'ils avaient un permis de construire exécutoire pour une maison familiale, par exemple, face à des opposants, une pétition, comme ce soir. Et que le Conseil communal vote un vœu demandant à la Municipalité d'intervenir – au hasard – auprès de M. Ballenegger, de M^{me} Longchamp, de M. Dallèves, afin de stopper les travaux. Vous nous enverriez promener! Et vous auriez absolument raison. S'il s'agissait du Service immobilier, la Ville étant propriétaire, ce serait tout différent. Mais en ce cas, on n'a pas à intervenir. C'est ce que j'essaie de vous faire comprendre. Il va de soi que vous pouvez tenter d'influencer l'ECA. Mais pensez qu'un propriétaire privé faiblit plus facilement lorsqu'il n'a pas encore commandé les travaux et que ceux-ci n'ont pas débuté.

M^{me} Longchamp demandait pourquoi les travaux ont commencé. Je vous rappelle ce que j'ai dit lors d'un précédent débat, quand ce Conseil a renvoyé la discussion jusqu'au moment où la pétition serait traitée. C'est le Service cantonal du logement qui a autorisé la mise en chantier, par lettre du 17 février, en application de l'article 5 du Règlement cantonal d'application de la Loi sur le logement. L'ECA n'a pas agi de manière illégale.

On nous propose de poser une plaque. Qu'on le fasse! Au moins, on verra que j'ai fait quelque chose, même si ce n'est pas beau. (*Rires.*) Il n'y a nulle trace de ce que j'ai fait comme municipale, eh bien, que l'on pose une plaque! On se souviendra de moi et c'est très bien.

Quant au reste, je tente de vous expliquer que l'on ne fait pas un débat affectif, même si je comprends qu'il le soit. Je sais que c'est difficile. Moi aussi, je m'emporte parfois, parce que ce qui va être fait ne me plaît pas. Mais ce soir, le débat est passionnel.

Vous pouvez refuser le préavis et vous faire plaisir. Mais franchement, cela me désolerait pour la dizaine de logements de moins dans notre plan de construction d'appartements subventionnés et les quelques familles qui attendront. Mais ces familles n'ont pas d'identité, vous ne les connaissez pas, cela ne vous affecte donc pas. La réalité est aussi qu'il y aura une garderie de moins. On trouvera autre chose. On trouve toujours une autre solution. Mais c'est navrant. D'autres personnes viendront, de la banlieue lausannoise. Il faut qu'elles soient également logées, il n'y a pas de raison qu'il y ait des inégalités de traitement. C'est la réalité et mon rôle est de vous y ramener. C'est assez difficile, car je me passionne un peu trop parfois. Mais que cela plaise ou non, c'est ainsi.

Je vous invite à voter ce préavis. Si vous ne le faites pas, chacun prendra ses responsabilités et ce ne sera pas une affaire d'Etat.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Si certains y voient l'obstination de la Municipalité, rappelons qu'il s'agit de volontés politiques exprimées, mandat donné de construire et de disposer de logements subventionnés au centre de notre ville, rentabilité et règles économiques observées. Le PPA voté en 1996 a respecté cet objectif de volumétrie et n'a suscité de votre Conseil aucune remarque. Dès lors découle l'application, par un propriétaire, de ce droit tel que donné.

Vous faites trois remarques. Vous dites qu'il y a un étage de trop. Or, c'est ce Conseil qui est intervenu à ce niveau et ses abords en particulier, puisqu'il a amendé l'article 14 du PPA. Deuxièmement, vous avez également demandé deux pans, alors que j'ai entendu toit plat. La notion des deux pans et la possibilité des toits plats et des raccords sont clairement décrites et ont été discutées au sein de votre Conseil. La façade triste: c'est votre Conseil qui a spécifié aucune saillie. Là, la Municipalité, par son Service

d'architecture, peut entrer en concertation avec le propriétaire et aller très loin à ce niveau. C'est une promesse que l'on peut vous faire de s'y atteler.

Dernière chose pour M^{me} Longchamp. Le Parti libéral a demandé, par M. Dallèves, d'avoir un entretien avec le municipal des Travaux pour obtenir un éclairage du PGA. Mes intentions étaient de vous rendre tous attentifs, lors du prochain rendez-vous que les partis politiques auront avec la délégation municipale sur le PGA, d'être très précis sur les articles relatifs à la Cité, afin que l'on ait des instructions claires de votre part à cet égard. Ce message ne vous est pas encore parvenu, M^{me} la présidente ayant reçu cette semaine le courrier par lequel nous sollicitons des groupes politiques un débat approfondi sur ce PGA. Pourquoi ne vous ai-je pas reçus auparavant? Tout simplement parce qu'il y a cinq cents interventions sur ce plan, qui ont toutes nécessité une réponse. Vous les communiquer intégralement en relation avec les réflexions faites, entre autres par les spécialistes de la Commune, répondre aux intervenants et établir le dialogue, puisqu'on parle de démarche participative, avoir aussi une réflexion importante au niveau de l'Etat de Vaud – réflexion qui n'a pas duré six mois comme la loi l'y autorise, mais douze mois... Pour faire un travail sérieux et ne pas revenir trois fois devant votre groupe politique, ce qui aurait été une perte de temps, je me suis entretenu directement avec M. Dallèves. Il a parfaitement compris et ne m'a pas fait grief de ne pas vous transmettre d'emblée un état du travail. Cela paraissait rationnel. Pour le Parti libéral, qui se veut le Parti de l'économie, je pense avoir fait l'économie de votre temps! (*Rires.*)

La présidente : – Je rassure le Conseil: la lettre est arrivée cet après-midi. Le Bureau se penchera sur ces rendez-vous mardi prochain. Je demande au président-rapporteur les déterminations de la commission.

M. Jean-Luc Chollet (VDC), rapporteur : – Nous avons décidé de voter les conclusions en deux blocs. Tout d'abord les points 1 et 2 concernant le subventionnement au logement et ensuite les points 3, 4 et 5 relatifs à la création de la garderie. Les deux premiers points ont été acceptés par 6 oui, 3 non et sans abstention. Les trois points suivants par 7 oui, 1 non et 1 abstention. Le projet global, au vote final, a été accepté par 6 oui, 3 non et sans abstention.

La présidente : – Je vais vous faire voter de la même manière, à savoir les conclusions N^{os} 1 et 2.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît! Avis contraires? Abstentions? Par 31 oui, 53 non et 7 abstentions, vous avez refusé les conclusions N^{os} 1 et 2.

Je vous fais voter les conclusions N^{os} 3, 4 et 5.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Par 39 oui, 49 non et

5 abstentions, vous avez refusé les conclusions N°s 3, 4 et 5. Cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/17 de la Municipalité, du 17 avril 2003;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de refuser les conclusions de ce préavis.

Pétition de la Société de développement du Nord et consorts (724 signatures) pour un équipement convenable à la salle polyvalente de Bois-Gentil³

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – La Commission permanente des pétitions s'est réunie le 20 juin 2003 sous la présidence de M. Paul-Louis Christe pour examiner la pétition citée en titre. Elle a siégé dans sa composition habituelle, M. Francis Pittet étant excusé et M. Antoine Perrin étant absent. La Municipalité étant représentée par M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, et par M. Jean-Claude Seiler, chef du Service de la petite enfance.

En préambule, M. Tosato explique qu'un préavis autorisant la construction d'un complexe scolaire et œcuménique au Bois-Gentil a été adopté. Certaines modifications ont cependant été apportées au projet présenté au Conseil communal. Ce complexe donne entière satisfaction. L'espace œcuménique est situé à côté de la cuisine qui permet de confectionner des mets pour l'APEMS de Bois-Gentil; la Société de développement du Nord n'est toutefois pas satisfaite des aménagements de cette cuisine dans la mesure où ils ne permettent pas de préparer des repas pour un nombre élevé de personnes. Le directeur rappelle que la Société de développement du Nord peut utiliser la salle de gymnastique située en contrebas pour y organiser des manifestations, mais le sol de cette salle doit encore être protégé. La Société de développement du Nord demande qu'une seconde cuisine soit aménagée dans l'office situé près de l'entrée de la salle de gymnastique. M. Tosato précise que l'aménagement d'une seconde cuisine répondant aux

souhaits de la Société de développement du Nord reviendrait à environ Fr. 217'000.– dont Fr. 56'000.– pour les appareils uniquement; il estime que c'est une somme importante lorsque l'on pense que le nord de la ville est déjà bien équipé en la matière.

M^{mes} Jacqueline Audemars et Jacqueline de Luca représentent les pétitionnaires. Elles relèvent en particulier que la vie associative est extrêmement importante pour un quartier et insistent en particulier sur le fait que des repas associatifs remplacent souvent, pour les familles, des repas au restaurant qui sont trop onéreux. Par ailleurs, les associations sont généralement animées par des personnes bénévoles susceptibles de se fatiguer si elles doivent œuvrer dans des conditions trop précaires. Elles donnent lecture d'un texte qui reprend les principales revendications des pétitionnaires qu'elles résument finalement en réclamant un centre de quartier qui soit opérationnel et complète le centre œcuménique et de quartier par une salle polyvalente fonctionnelle avec une cuisine bien aménagée.

Un commissaire estime que la SDN a obtenu satisfaction en ce qui concerne la salle polyvalente.

Une représentante des pétitionnaires répond que la salle polyvalente est équipée d'un sol qui ne correspond pas aux critères cantonaux prévalant pour ce type de salle. Elle rappelle que le préavis accepté par le Conseil communal prévoyait la pose d'un sol polyvalent, ce qui n'a pas été fait.

M^{me} de Luca explique que la cuisine existante permet de préparer des repas pour 50 personnes au maximum. Elle affirme par ailleurs qu'il est inutile de chercher à rééquiper la cuisine existante car les plats seraient de toute façon froids lorsqu'ils arriveraient dans la salle polyvalente.

Il est rappelé que la salle d'Entre-Bois, dont la construction est presque achevée, permettra d'accueillir davantage d'hôtes.

Plusieurs membres de la Commission estiment qu'il existe beaucoup de lieux de réunion à Lausanne qui répondent globalement aux besoins des habitants.

Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission permanente des pétitions vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65, *litt. b)* RCCL.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – Oui Madame la Présidente. J'aimerais préciser pour les personnes n'ayant pas lu le rapport, qu'il s'agit d'une demande émanant de la Société de développement du Nord souhaitant qu'une seconde cuisine soit aménagée au centre de Bois-Gentil.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

³BCC 2003, T. I (N° 5/I), pp. 332 ss.

Discussion

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) : – La Société de développement du Nord est la porte-parole de 20'000 habitants. Elle est forte de 1500 membres cotisants et d'une douzaine d'associations sportives et de services. Elle s'est investie au profit de toute cette population, qui s'est réjouie, à l'époque, de la construction du centre œcuménique et d'une salle polyvalente mise à la disposition des sociétés locales. Pour être claire dans mon intervention, je précise que je connais la Société de développement du Nord et que j'en fais partie depuis 1960. J'y ai toujours milité comme bénévole et je n'ai jamais fait partie du comité. C'est donc en tant que bénévole que je me prononce ce soir.

Préavis de mai 1998, bref rappel: *La salle de gymnastique aura un revêtement permettant une utilisation mixte, activités sportives et mise à disposition des sociétés locales. La Municipalité n'est pas entrée en matière sur la création d'une deuxième cuisine professionnelle, mais a proposé un réaménagement des annexes de la salle de gymnastique, afin de permettre la création d'un petit office et d'assurer l'arrivée des fluides nécessaires à l'aménagement futur d'une cuisine, si le besoin s'en faisait sentir. Ces modifications n'ont pas augmenté le montant total du crédit et ont été acceptées par les intéressés.*

Ces deux bâtiments sont séparés par une cour. D'un côté, le bâtiment œcuménique, de l'autre le bâtiment scolaire. La salle de gymnastique est au sous-sol du bâtiment scolaire. Pour y accéder, il faut parcourir à l'extérieur une cinquantaine de mètres depuis le centre œcuménique où se trouve une cuisine. Le plan est disponible pour qui voudrait le consulter. La difficulté réside dans le transfert des marmites. Les sociétés qui se sont investies et qui ont requis cette cuisine aimeraient pouvoir l'utiliser conjointement avec la salle polyvalente du dessous, non seulement pour leurs assemblées, mais pour y apprêter aussi des repas de soutien. Vous le savez comme moi, les sociétés vivent du soutien de leurs membres. La Société de développement du Nord, porte-parole de toutes ces personnes, demande que le local prévu soit aménagé. Actuellement, il existe et porte une petite plaque avec le mot «Cuisine», mais c'est tout. Il serait donc souhaitable que la Municipalité réponde au vœu d'aménager ce local très simplement, de manière à ce que l'on puisse déjà, dans un premier temps, réchauffer des plats, ou au moins relaver les verres après une réception.

C'est pour cette raison que je demande à ce Conseil de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, conformément à l'article 65 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal. Je précise encore que la Société de développement du Nord est très active. Fondée il y a 122 ans, elle a quelques bonnes résolutions et activités à son actif. Entre autres, elle organise chaque année la fête du 1^{er} Août, un souper saucisses, diverses manifestations qui confortent les liens entre les gens du nord. Je rappelle qu'ils sont 20'000. Il y a d'autres salles à disposition, c'est vrai. Mais la demande est telle qu'il n'est pas possible de satisfaire tout le monde.

Pour terminer, en prenant connaissance du Plan des investissements, j'ai remarqué à la page A 1-6, la disponibilité d'un solde de Fr. 499'000.– sur le crédit qui avait été voté à l'époque. Monsieur le Municipal des écoles, nous ne demandons pas une cuisine somptueuse, mais quelque chose de très simple, afin de pouvoir satisfaire toutes ces requêtes.

Amendement

Transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, conformément à l'article 65 litt. a) du RCCL.

M^{me} Mireille Cornaz (VDC) : – Je vais faire un petit retour dans le passé. Ce centre a mis beaucoup de temps à voir le jour, des groupes de réflexion s'y étant consacrés de 1980 à 1993. En 1993, la Municipalité demandait à la Société de développement du Nord de rejoindre le groupe d'étude. Cette société l'a fait dans l'espoir de voir réaliser son projet de salle de quartier, qu'elle attendait depuis 1956, soit depuis la démolition de l'ancien stand. En 1997, changement de projet: pour des raisons financières, la même Municipalité supprimait la protection civile et la salle en sous-sol. M^{me} Tauxe a décrit le projet. Je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour préciser que la Municipalité avait étudié avec les utilisateurs – l'école, les paroisses et la Société de développement du Nord – une simulation de l'occupation des locaux au cours d'une année civile.

Actuellement, la chapelle du centre œcuménique ne s'ouvre que pour les concerts et les manifestations paroissiales. La cuisine adjacente n'est prévue que pour des petits groupes, 50 personnes au maximum. La Société de développement du Nord a acquis pour Fr. 30'000.– des tables et des chaises pour 220 personnes, qui ne servent à rien. Elle a la juste impression d'avoir été bernée. C'est pourquoi elle a lancé cette pétition. Pour elle et d'autres sociétés, paroissiales entre autres, il est évident qu'une grande salle est nécessaire.

Concernant l'avenir, la Municipalité doit trouver une solution. D'une part, cette salle polyvalente avait été promise. Cette promesse a motivé l'engagement de la Société de développement du Nord dans ce projet en 1994. D'autre part, la SDN n'est pas responsable de la mauvaise évaluation du projet, qui a conduit à le réduire partiellement. Les sociétés de développement font un énorme travail, qui mérite notre soutien.

J'aimerais relever encore un point. La Municipalité devrait tenir compte du fait que l'ouverture d'une salle de 200 personnes amènera beaucoup de nuisances dans le quartier. Ainsi, pour diminuer le bruit, sa sortie devrait se faire du côté du préau et non sur la route du Bois-Gentil. Ensuite, elle devrait être louée sous certaines conditions, car il ne faudrait pas oublier qu'il s'agit d'abord d'une salle de gym. Le sol doit donc être protégé et la fumée interdite pour des raisons d'hygiène.

La Voie du Centre vous suggère d'appuyer la proposition de M^{me} Tauxe et demande que cette pétition soit renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – J'aimerais confirmer ce que M^{me} Tauxe a dit: il reste sur le compte Bois-Gentil Fr. 499'000.–. A ce jour, Fr. 100'000.– sont prévus pour aménager l'APEMS Midi-Stop. Nous avons encore quelques adjudications complémentaires pour l'architecte. Il subsiste donc un solde disponible pour aménager le petit office en question, à côté de la salle de gymnastique.

Lors de l'assemblée générale de la Société de développement du Nord, je suis intervenu devant ses membres – je fais aussi partie de la SDN – pour leur commenter le projet d'aménagement d'un petit office, exactement comme vous le demandez, Madame Tauxe, et leur dire que nous le ferions dans le délai nécessaire pour aménager la halte de jeux, qui deviendra l'APEMS Midi-Stop. Ce dernier et la Société de développement du Nord sont d'ailleurs présidés par la même personne.

J'ai ensuite été convoqué, ainsi que les deux paroisses, à une séance de la SDN, avec le président de la Commission de construction et le secrétaire général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation – et des cultes, en l'occurrence. Nous avons tenté de trouver un accord pour l'aménagement de cet office. Ce qui s'est révélé difficile, car la question est de ne pas respecter la décision du Conseil communal, mais de donner suite à la volonté de la SDN, ou d'une partie de celle-ci, d'introduire des marmites basculantes, une cuisine pour sociétés, à côté de la salle de gymnastique. J'ai toujours dit que ce n'était pas la volonté du Conseil communal, qui ne voulait pas d'une deuxième cuisine. Après cette rencontre, j'ai confirmé mes propos et je tiens à ce que le Conseil communal soit informé de ce que le 19 février 2003, j'ai écrit à M^{me} Jacqueline Audemars, de la Société de développement du Nord: *La cuisine attenante à la salle polyvalente de Bois-Gentil sera aménagée selon le projet présenté dans le préavis et dans ses limites financières bien sûr; en un office où l'on pourra conserver et réchauffer des mets préparés et amenés sur place.*

Vous avez posé la question relative au sol de la salle. L'étude visant à disposer d'une protection du sol sera poursuivie. Nous avons une proposition à Fr. 20'000.–, une autre à Fr. 85'000.–. Il y a donc un enjeu financier, mais il faut aussi que sa pose par les sociétés qui utilisent la salle soit aisée. Il ne s'agit pas de proposer un aménagement qui soit ensuite ingérable.

Suite à la proposition que je lui ai faite, la Société de développement du Nord a tenu à déposer quand même sa pétition, qui se conclut de la manière suivante – et M^{me} Cornaz l'a dit, la SDN demande avec raison une grande salle depuis longtemps: *La SDN n'a pas varié dans ses positions clairement exprimées depuis toujours. Elle continuera à défendre les intérêts des Lausannois du Nord, comme elle l'a toujours fait. Nous voulons une grande salle. Nous poursuivrons notre action sans faiblir.*

Malheureusement, le Bois-Gentil est construit et l'on ne peut pas aménager une salle plus grande que le volume disponible. On répondra donc positivement, car ce que j'ai déclaré le 13 correspond parfaitement à ce que vous demandez. La chose se fera.

J'aimerais dire encore que la cuisine actuelle de la salle de Bois-Gentil n'est pas faite pour 50 personnes. Elle a une capacité de travail pour 150 personnes, selon les informations techniques des architectes et des constructeurs de cuisines.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) : – Je ne veux pas contester les chiffres qu'avance M. le conseiller municipal, mais lorsque les utilisateurs préparent un repas pour 50 à 60 personnes, ils sont déjà bien à l'étroit dans cette petite cuisine. Donc, parler de 150 personnes, c'est quelque peu exagéré!

En fait, Monsieur, si vous prenez l'engagement d'aménager le local, on verra par la suite.

La présidente : – Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – La Commission vous propose, à l'unanimité, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65 *litt. b)* de notre règlement.

La présidente : – Nous sommes en présence de la demande de M^{me} Michelle Tauxe disant:

Amendement

Transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, conformément à l'article 65 litt. a) du RCCL.

Je vais les opposer l'une à l'autre. Qui vote comme la Commission vote pour étude et communication. Si cette version l'emporte, le rapport-préavis tombe.

Celles et ceux qui suivent l'avis de la Commission sont priés de lever la main. Avis contraires? Une petite dizaine. Abstentions? Une. Vous avez accepté de suivre les déterminations de la Commission, à savoir renvoi à la Municipalité pour étude et communication. Cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de la Société de développement du Nord et consorts (724 signatures) pour un équipement convenable à la salle polyvalente de Bois-Gentil;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Aménagement d'un square à la rue de la Borde

Réponse à la motion de M^{me} Silvia Zamora

Rapport-préavis N° 2003/28

Lausanne, le 19 juin 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 865'000.– pour financer l'aménagement d'une petite place publique – dénommée square – à la rue de la Borde, la réalisation d'une nouvelle traversée piétonnière protégée par une signalisation lumineuse et le renouvellement de conduites souterraines. La Municipalité répond à la motion de M^{me} Silvia Zamora demandant que le cadre de vie de cette artère lausannoise soit amélioré par une redistribution de l'espace au profit des piétons et de la végétation.

Ce préavis découle du projet de réaménagement général de la rue que la Municipalité avait présenté en 2001¹, mais qu'elle avait retiré à la suite de la discussion engagée en commission. Comme le principe de la place n'a pas été remis en cause par la grande majorité de la commission, la Municipalité a alors décidé de présenter un nouveau préavis sollicitant un crédit uniquement pour l'aménagement de la petite place publique et de ses abords.

En complément au processus préalablement engagé, et répondant aux demandes de plusieurs intervenants, la Municipalité a décidé de mettre le projet à l'enquête publique selon la Loi cantonale sur les routes.

2. Aménagement provisoire d'un espace de rencontre

A la suite de la motion déposée par M^{me} Silvia Zamora pour un réaménagement de la rue de la Borde, un groupe d'étude des espaces publics de l'Administration (GEP) a été chargé d'élaborer un projet. Au début 1998, le Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP), qui joue aussi un rôle d'association locale de quartier, déposait une pétition munie de 3000 signatures. Celle-ci tendait à «rendre la rue à ses habitants», par la création de zones piétonnes, de verdure et de jeux d'enfants, par la réduction du volume et de la vitesse du trafic.

La Direction des travaux a proposé qu'une première étape soit réalisée à moindre coût par la création d'une petite place provisoire devant l'immeuble N° 26. Après discussions avec les propriétaires directement concernés par le futur aménagement, les commerçants riverains et le GRAAP, un projet de place provisoire a été mis au point, occasionnant la suppression de 12 places de stationnement parcomètre et de 2 places livreurs, compensées partiellement par la création de 7 nouvelles cases. Elle donnait aussi l'occasion d'évaluer l'intérêt et la pertinence que présente un tel espace avant de passer à un aménagement définitif. La Municipalité a publié sa décision d'aménager provisoirement ce lieu dans la Feuille des avis officiels du 23 février 1999. La Fondation Pro habitat, propriétaire de l'immeuble N° 26, et la COOP, locataire au N° 26 bis pour un commerce «COOP brico», ont saisi toutes deux le Tribunal administratif d'un recours dirigé contre la décision de la Municipalité, principalement en raison de la suppression de 7 places de parc. A fin octobre 1999, ces recours étaient rejetés par le Tribunal administratif et aucun autre recours n'ayant été déposé, la petite place a été installée en février 2000 et inaugurée le 1^{er} mars.

Ce lieu est délimité par des bacs dans lesquels est plantée une végétation grimpante s'appuyant sur des planches formant un effet de treille. Un podium amovible et des bancs ont été installés. Il est à noter que le GRAAP a profité de cette installation pour effectuer des travaux de peinture à des fins thérapeutiques et d'intégration sociale. L'installation de cette place a permis

¹Rapport-préavis N° 210 du 4 avril 2001.

de couper la circulation de passage qui s'effectuait dans la contre-allée en parallèle à la rue principale. Plusieurs manifestations s'y sont déjà déroulées, principalement à la belle saison et pendant les fêtes de Noël, pour l'instant organisées uniquement par le GRAAP. Ces activités sont certes encore restreintes eu égard aux modestes moyens financiers de la société organisatrice et à la nécessité d'une période de rodage pour tout nouveau lieu public. Les habitants mettent toujours un certain temps à s'approprier un espace nouvellement aménagé, d'autant plus que les équipements de cette place sont actuellement très sommaires. Par la suite, des manifestations d'un autre type pourraient avoir lieu, que ce soient des événements organisés par d'autres sociétés d'intérêt public ou par des commerçants de la rue.

3. Projet

3.1 Square

L'objectif principal de l'aménagement d'un square à la rue de la Borde est d'améliorer le cadre de vie des habitants en suscitant et en animant une vie de quartier plus harmonieuse et conviviale.

Bien que l'expérience sur les usages de la petite place installée dès le 1^{er} mars 2000 en soit encore à ses débuts, il apparaît nettement que l'existence d'un tel lieu public sur la rue de la Borde est opportune. Certes, l'aménagement d'un espace de rencontre et de détente aux abords d'une rue à grand trafic peut, au premier abord, paraître contraire au caractère hostile des lieux. On peut observer que la demande de la population est pressante, bien que le bruit de la circulation soit assez élevé et malgré un aménagement très sommaire. Il y a dans toutes les villes de nombreux autres endroits sis à proximité de routes de même catégorie et qui sont dévolus à des espaces de délassement ou à des terrasses fortement fréquentées. Compte tenu de la proximité de la route, il n'est pas envisagé d'aménager une place de jeux à cet endroit, d'autres lieux de ce type existent déjà à l'arrière des immeubles, ainsi qu'un terrain de sport dans l'enceinte de l'école.

Une paroi incurvée d'environ 22 m de long sera érigée entre la petite place et la chaussée, faisant office de «filtre optique» et de séparation physique. Cette paroi sera constituée de poteaux en bois collé supportant des parois en bois à claire-voie, d'une hauteur variant de 80 cm à 2 m environ. Occasionnellement, des toiles, décorations ou éclairages pourraient être fixés sur des câbles tendus en travers de la place ou sur les parois. Au pied de cette cloison, une végétation arbustive sera plantée du côté de la route.

L'arrêt tl montant «Grande-Borde» sera déplacé sur cet espace afin d'affirmer sa vocation piétonne, donnant ainsi l'occasion de créer des places de parc au droit du «COOP brico». Six nouveaux arbres prendront place en bordure de chaussée, trois au droit de l'abri et trois au droit du passage piéton actuel. Plusieurs bancs seront disposés sur la place, le reste de l'espace étant laissé libre pour l'installation de matériel amovible comme un podium, des tables de marché, etc.

Le développement des activités sur la rue de la Borde a fait apparaître la nécessité d'installer des W.-C. publics. Les bâtiments existants et le domaine public à disposition ne permettent pas d'aménager ou de construire les locaux habituels pour des toilettes publiques. C'est pourquoi, il est prévu de mettre en place une cabine W.-C. sur le trottoir, accessible aux handicapés, totalement intégrée, renforcée contre le vandalisme, hygiénique et facile d'entretien. Cette solution est nouvelle et ce module sera habillé par les mêmes éléments en bois que la grande paroi. Sur sa face côté rue sera installée la fontaine des anciens abattoirs, actuellement située dans le haut de la rue.

Une nouvelle traversée piétonne de la rue de la Borde sera créée au droit du «COOP brico», protégée par des feux. Le passage piéton existant au droit de l'Armée du Salut sera déplacé dans l'axe de l'escalier de liaison avec la Pontaise.

3.2 Conduites souterraines

La mise en place du nouvel éclairage public et des points lumineux au sol figurant le tracé de la Louve nécessitera la pose de nouveaux tubes souterrains. Le service de l'électricité améliorera et rénovera son réseau souterrain de moyenne tension, devenu obsolète.

Le service du gaz procèdera à quelques branchements transversaux de raccordement.

Le service de la circulation posera des gaines pour équiper l'installation de feux de signalisation pour le nouveau passage piéton.

3.3 Agenda 21 – développement durable

Comme la plupart des réaménagements du domaine public construits ces dernières années, le projet de square à la rue de la Borde est conforme à l'état d'esprit du développement durable tel qu'il a été exposé dans le rapport-préavis N° 155² du 8 juin 2000 – «Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne». En effet, le projet satisfait aux objectifs de la politique des transports en favorisant les déplacements des piétons et ceux des transports publics. De plus, il améliore la qualité de l'environnement d'un quartier de la ville grâce à l'accroissement des surfaces piétonnes et à la plantation de végétation supplémentaire. La création d'un espace de rencontre dans ce quartier peut aider à créer un réseau communautaire et peut contribuer à l'intégration sociale des diverses communautés étrangères. Les activités qui se sont déjà déroulées sur la place provisoire témoignent de cette évolution.

Le mobilier urbain sera constitué pour une grande part d'éléments en bois. Sur l'espace de rencontre, la paroi de séparation en bord de chaussée et l'habillage de la cabine W.-C. seront principalement composés de pièces en bois indigène, de même que les bancs. Les poteaux des candélabres seront aussi réalisés en bois.

3.4 Programme des travaux

La durée totale des travaux est estimée à 6 mois. Durant toutes les étapes du chantier, la circulation des transports publics et des transports individuels sera maintenue, alors que le nombre de places de parc fluctuera en fonction des impératifs du chantier. Les travaux auront lieu en 2004.

3.5 Mise à l'enquête

L'utilisation du domaine public étant modifiée de manière définitive, et compte tenu de l'importance du réaménagement, le projet a été mis à l'enquête publique du 25 juin au 24 juillet 2002, conformément à l'article 13 de la Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991. Elle n'a suscité aucune opposition.

4. Aspects financiers

4.1 Coût des travaux

Direction des travaux

• Service des routes et voirie		
– génie civil	310'000.–	
– paroi	85'000.–	
– mobilier urbain	40'000.–	
– W.-C.	125'000.–	
Total		560'000.–

Direction de la sécurité publique

• Service de la circulation		
– signalisation	30'000.–	
– stationnement	8'000.–	
– signalisation lumineuse	77'000.–	
Total		115'000.–

Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

• Service des parcs et promenades		50'000.–
-----------------------------------	--	----------

TOTAL DU CRÉDIT D'AMÉNAGEMENT

725'000.–

Direction des Services industriels lausannois

• Service de l'électricité		
– réseau moyenne tension	90'000.–	
– balisage de la Louve	50'000.–	

²BCC 2000, T. II (N° 15), pp. 472-526.

TOTAL DU CRÉDIT DES SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNOIS	140'000.–
TOTAL GÉNÉRAL DU CRÉDIT DEMANDÉ	865'000.–

Travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels :

• Service de l'électricité	
– réseau souterrain	90'000.–
– éclairage public	30'000.–
• Service du gaz et du chauffage à distance	30'000.–

Un montant de Fr. 840'000.– est inscrit au Plan des investissements pour les années 2003 et 2004 au chapitre de la Direction des travaux pour le crédit d'aménagement d'un square à la rue de la Borde. La totalité des dépenses est planifiée pour 2004.

4.2 Charges financières et d'entretien

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes, au taux de 4¾% l'an, sont les suivantes :

• Service des routes et voirie, pendant 20 ans	44'000.–
• Service de la circulation, pendant 5 ans	26'400.–
• Service des parcs et promenades, pendant 10 ans	6'400.–
• Service de l'électricité, pendant 20 ans	11'000.–

Les travaux prévus entraîneront les charges supplémentaires d'entretien annuelles suivantes :

• Service des routes et voirie :	5'000.– pour le W.-C.
• Service des parcs et promenades :	5'000.– pour les arbres et la zone verte supplémentaires

5. Réponse à la motion de M^{me} Silvia Zamora

Le 3 septembre 1996, M^{me} Silvia Zamora développait une motion en faveur du réaménagement de la rue de la Borde. Ce même jour, le Conseil communal décidait de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport³.

La motionnaire rappelle que, en application du Plan directeur communal, de nombreux quartiers de Lausanne ont bénéficié d'aménagements destinés à rendre les quartiers plus conviviaux pour leurs habitants, tels que les « zones 30 », les rétrécissements de chaussée ou l'agrandissement des espaces piétonniers. Elle relève pourtant que le quartier de la Borde, coupé en deux par une rue au trafic intense, semble avoir été complètement abandonné. Elle propose de partager l'espace à disposition entre tous les usagers en aménageant des espaces qui favorisent les rencontres, en réduisant la circulation et en plantant des arbres, par des interventions réparties en plusieurs étapes. Elle précise que sa motion ne traite pas seulement de l'aménagement urbain, mais que c'est aussi un projet ayant une dimension sociale parce qu'il suscite des rapports différents entre les voisins et qu'il inspire des solidarités nouvelles. C'est dans cet esprit que les nombreuses actions mises sur pied par le GRAAP ont créé une ébauche de vie de quartier en impliquant des personnes en difficulté et des habitants de tous horizons. De plus, M^{me} Zamora souhaite que ce projet donne l'occasion de fournir du travail à des personnes au chômage.

Le projet de square à la rue de la Borde présenté dans ce préavis a été élaboré notamment en réponse à cette motion. Les objectifs principaux et les aménagements projetés ont été conçus sur la base des propositions développées par M^{me} Zamora. Une intervention légère, destinée à évoluer vers des équipements plus lourds, a déjà été entreprise sur la petite place.

L'élaboration du projet a été menée en collaboration avec les habitants par l'intermédiaire du GRAAP, ainsi que par consultation des principaux commerçants et propriétaires de la rue de la Borde. Un premier projet a été présenté dans une roulotte placée dans la rue à l'occasion de l'inauguration de la petite place. Deux séances de consultation auprès des acteurs concernés ont eu lieu en automne 2000 et en janvier 2001. Plusieurs remarques et propositions ont entraîné des adaptations du projet. La participation de la population s'est aussi manifestée lors de l'installation de la place provisoire au cours de laquelle plusieurs personnes qui fréquentent le GRAAP ont créé et réalisé des peintures décoratives sur la paroi provisoire de séparation avec la route.

³BCC 1996, T. II, pp. 284 et ss.

Les travaux d'aménagement proposés dans ce rapport-préavis doivent être exécutés par une entreprise spécialisée du génie civil. En revanche, certains travaux de construction ou de montage du mobilier urbain pourraient être confiés au Programme communal d'emploi temporaire (PCET).

L'aménagement de l'ensemble de la rue de la Borde fera ultérieurement l'objet d'un concours d'idée, conjointement avec celui de la place du Tunnel.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2003/28 de la Municipalité, du 19 juin 2003 ;
ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 725'000.– pour l'aménagement d'un square à la rue de la Borde, réparti comme il suit :
 - a) Fr. 560'000.– pour le Service des routes et voirie,
 - b) Fr. 115'000.– pour le Service de la circulation,
 - c) Fr. 50'000.– pour le Service des parcs et promenades ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
 - a) Fr. 28'000.– par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie,
 - b) Fr. 23'000.– par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation,
 - c) Fr. 5'000.– par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 140'000.– pour les travaux du Service de l'électricité ;
4. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 7000.– par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité ;
5. de porter en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1. les participations financières éventuelles de tiers ;
6. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 2600.390, 6600.390 et 7600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Silvia Zamora.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Eddy Ansermet, rapporteur, M. Raphaël Abbet, M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Sylvie Favre, M. André Gebhardt, M^{me} Diane Gilliard, M. Yvan Salzmänn, M^{me} Michelle Tauxe-Jan, M^{me} Adèle Thorens.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Eddy Ansermet (Rad.), rapporteur: – La commission chargée de l'examen du préavis N° 2003/28 s'est réunie une fois, le lundi 25 août 2003 à 16 h. Elle était composée de M^{mes} Michelle Tauxe-Jan, remplaçant M. Gérard Chappuis, Sylvie Favre, Adèle Thorens, remplaçant M. Pierre Santschi, Diane Gilliard, et de MM. Jean-Louis Blanc, Yvan Salzmänn, André Gebhardt, Raphaël Abbet, Eddy Ansermet, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Quant à l'Administration, elle était représentée par MM. Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et voirie, Jean-Pierre Collet, adjoint au chef du Service des routes et voirie, Bertrand Nobs, architecte au Service d'urbanisme, Alain Gonin, ingénieur au Service de la circulation et Patrick Donnet-Descartes, adjoint technique au Service de l'électricité.

Les notes de séance ont été prises par M. Patrick Jacomino, adjoint au chef du Service des routes et voirie, que nous remercions vivement pour la qualité et la précision de son travail.

La volonté de la Municipalité, dans le cas présent, est de «casser» visuellement une rue à grand transit où la vitesse des véhicules est élevée. Tel que présenté, cet aménagement doit être considéré comme un square, un lieu de rencontres, et non comme une place de fêtes. Il favorisera les échanges multiculturels et permettra également de pallier le manque flagrant d'équipements publics dans un quartier à haute densité d'habitation.

Le projet a été mis à l'enquête publique et n'a suscité aucune opposition. Il semble donc répondre à l'attente d'une grande majorité des usagers, tant des habitants que des commerçants du quartier. Tel qu'il est conçu, l'aménagement permettra de donner un équilibre à la rue sur sa voie montante.

Les principes de circulation actuels seront par ailleurs maintenus. Les véhicules entreront et sortiront des zones de parcage en épi situées de part et d'autre du square, aux mêmes endroits qu'aujourd'hui.

Les dimensions du claustra, définies d'entente avec les tl, permettront l'accès à leurs convois dans de bonnes conditions pour les usagers.

L'endroit sera aussi mieux éclairé qu'auparavant, dans la mesure où l'éclairage sera renforcé, notamment par des éléments suspendus au-dessus du nouveau passage piéton. D'autre part, le claustra permettra la pause de luminaires supplémentaires lors de manifestation.

L'installation de points lumineux dans le sol, petites diodes bleues, dont l'utilité suscite un doute chez un membre de la commission, jouent avant tout un rôle de mémoire, en permettant de garder une trace des rivières qui ont été comblées avec le temps et l'évolution de la cité.

Quelques réticences sont exprimées par certains membres de la commission en raison de la situation du square. Ils redoutent notamment la présence de voies de circulation à grand trafic, à proximité d'enfants dont on sait qu'ils sont souvent peu prudents et inconscients du danger.

Le déplacement de l'arrêt tl 40 m plus bas suscite également quelques commentaires, dès lors que les habitants du haut de la rue devront rallonger leur parcours pour prendre le bus.

Le projet d'installation d'une cabine W.-C. n'éveille pas l'enthousiasme général au sein de la commission. L'un de ses membres, tout en reconnaissant que ce sera peut-être un «plus» pour le quartier, reste persuadé qu'avec ou sans W.-C. à cet endroit, les gens continueront d'uriner n'importe où au sortir des lieux publics situés sur la place du Tunnel et sur la rue de la Borde. Cette cabine «monobloc» standard pourra accueillir une seule personne à la fois, mais sera accessible aux usagers à mobilité réduite. Elle sera en inox, donc censée résister aux actes de vandalisme et facile d'entretien. Le nettoyage de la cabine sera automatique après usage. Il s'agit d'un modèle couramment utilisé dans d'autres villes suisses et européennes. L'utilisation de l'installation sera gratuite.

Le Service de l'électricité saisira par ailleurs l'opportunité de l'aménagement complet de la zone pour procéder au remplacement de vieux câbles datant de 1966 et 1967. Des tubes en attente seront également posés pour répondre à des besoins futurs dans le quartier, d'où les Fr. 90'000.– prévus au crédit d'aménagement.

Pour ce qui est du total général du crédit demandé, il faut savoir que les estimations financières ont été basées sur les prix unitaires pratiqués par les entrepreneurs en début d'année 2003. Ces prix varient d'un mois à l'autre en fonction de la conjoncture et du carnet de commande des entreprises adjudicataires, ce qui peut parfois engendrer des surprises, bonnes ou mauvaises, lors de l'adjudication des travaux.

Certains membres de la commission se disent surpris par le coût important de l'aménagement proposé, qu'ils jugent disproportionné à un moment où les finances communales exigeraient une gestion parcimonieuse des deniers publics et que cet argent pourrait être attribué à d'autres projets jugés plus prioritaires.

Sur proposition de son président, la commission vote en bloc le chapitre 6 «Conclusions» et accepte le projet comme suit :

- 6 oui
- 1 non
- 2 abstentions.

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Eddy Ansermet (Rad.), rapporteur : – Non, Madame la Présidente.

La présidente : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : – Alors que la Municipalité cherche, à bon escient, à faire des économies, à présenter un budget moins déficitaire que prévu, voilà bien un rapport-préavis qui mériterait de passer à la trappe. Divers aspects ont déjà été évoqués en commission, je n'y reviendrai pas. Mais j'aimerais cependant apporter de nouveaux éléments.

Tout le monde le sait, la Municipalité et la majorité rose-rouge-verte de ce Conseil ne pensent qu'à tendre des embûches aux automobilistes, à les dissuader d'utiliser leur voiture en ville. En cela, on ne peut que louer leur constance. Mais veut-on une ville où l'on ne peut pas travailler, où tout le monde est assisté ? A la rue de la Borde – une zone active – on trouve encore des artisans ayant besoin de leur véhicule pour travailler. On leur supprime des places de parc, on perturbe la circulation. Et que dire des Vaudois désirant se rendre en ville pour leurs achats ou par nécessité professionnelle ? Je félicite ceux qui trouvent encore le courage de s'aventurer dans notre commune ! Mais qu'en sera-t-il si l'on continue à les dissuader de venir ? N'oublions pas que la Borde est une voie d'accès, qu'elle a deux parkings – Borde et Riponne. Il existe déjà une petite place aménagée au début de l'an 2000. Elle est laissée à l'abandon, graffitée. En revanche, à l'arrière des immeubles de la Borde, on trouve des places de jeux bien fréquentées.

Le secteur de la Borde est connu pour sa dangerosité. Des habitants se plaignent, la police doit souvent y intervenir. On y trouve des groupes de jeunes qui, s'ils se contentent pour le moment de jouer, pourraient devenir dangereux. Pensons à ce qui se passe actuellement aux Boveresses, dont la presse s'est faite l'écho. Insécurité au sortir des nombreuses boîtes de nuit, deals, dressages de pitbulls ou de rottweilers – ce sont des citoyens qui me l'ont fait remarquer – incendies intentionnels. Depuis le début de l'année, l'ancien bâtiment de l'entreprise Badan n'a-t-il pas été à trois reprises la proie des flammes ? Et l'on veut maintenant construire une placette, cachée de la rue par un claustra, derrière lequel, la nuit venue, les toxicomanes auront tout loisir de dealer ou de se droguer à l'abri des regards.

Un commissaire a douté de l'utilité de l'installation de points lumineux dans le sol en guise de mémoire du tracé des rivières aujourd'hui souterraines. J'en doute aussi, d'autant plus que ce tracé est repérable dans notre ville par la pose de nombreuses fontaines. Je doute également de l'utilité de placer des W.-C. publics à cet endroit, notamment en constatant l'état de ceux qui existent déjà en ville. Si l'on compare avec ce qui se fait à l'étranger, je relève que notre Municipalité veut à nouveau faire des cadeaux – alors qu'elle n'en a plus les moyens – en offrant la gratuité des W.-C. aux usagers. Cessons de déresponsabiliser les citoyens, Mesdames et Messieurs les Conseillers ! Pour les raisons évoquées et bien d'autres encore, je vous invite à refuser ce rapport-préavis.

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – Les propos que nous venons d'entendre nous consternent quelque peu. En tout cas, ils me font oublier ce que j'avais envie de vous dire. Revenons au rapport-préavis.

Les aménagements proposés – c'est un avis personnel que j'exprime, pas celui du groupe – sont de la cosmétique et ne vont pas changer radicalement l'aspect de cette avenue. Je ne pense pas que l'on puisse mettre une pareille somme d'argent dans ce genre de lifting. Les diodes lumineuses sont bien jolies, mais je ne crois pas que nous ayons les moyens de financer un tel projet à l'heure actuelle.

Maintenir les passages cloutés destinés à ralentir progressivement le trafic est un aménagement léger, qui peut se faire dans le cadre des budgets de fonctionnement ordinaires du Service des routes et voirie. Je n'en doute pas, à voir ce qu'il réalise déjà sans nous consulter.

Un moyen avantageux de rendre cette avenue plus confortable à l'œil et aux usagers serait de marquer simplement la contre-allée en l'arborant, de manière à faire de la Borde un boulevard plutôt qu'une énorme voie pénétrante.

Personnellement, je n'arrive pas à soutenir un rapport-préavis de Fr. 865'000.– pour réaliser l'aménagement de ce square.

M. Raphaël Abbet (VDC) : – Voilà un sujet qui aurait dû ramener le sourire sur le visage de tous les conseillers, plutôt que les engager à s'entre-déchirer. Je vous livre quelques considérations au sujet de cet aménagement.

Tout d'abord, l'emplacement choisi. En bordure d'une route de grand transit, où la vitesse des véhicules est élevée, le long d'une voie d'entrée en ville, axe de pénétration important, à proximité immédiate d'un arrêt de bus pour lequel les accès doivent être dégagés – poussettes, personnes à mobilité réduite –, impossibilité de poser des barrières de sécurité séparant la route des zones d'embarquement et de débarquement, mise en place du claustra favorisant l'intimité du square, mais constituant un obstacle visuel important, notamment à la vue des passants, sur les enfants jouant dans le square. Est-ce là un emplacement de qualité suffisante pour implanter un tel lieu de détente, de rencontre et de convivialité ?

Choix d'un autre emplacement dans cette zone? La place du Tunnel, qu'il faudra bien repenser un jour, le petit parc ou square existant, situé sur le haut de la rue et pouvant faire l'objet d'un aménagement amélioré, mieux à l'abri de la circulation et déjà arborisé. Les nouveaux ensembles construits, qui ont fait l'objet d'aménagement de surfaces de jeux et de rencontre, espaces imposés lors de la délivrance des permis de construire, gauche en montant la Borde, droite chemin des Bégonias, etc. Les espaces possibles utilisables dans la zone comprise entre les bâtiments situés en bordure droite en montant la Borde et la petite paroi de molasse, chemin de liaison entre la Borde et le collège de la Barre. Evidemment encore, la proximité du Bois-Mermet, avec tous les espaces de détente qu'il comporte.

Deux mots sur le coût des travaux. Fr. 865'000.–, dont une part – que j'estime à au moins 30% – ne concerne pas l'aménagement présenté dans ce rapport-préavis, mais des travaux d'infrastructure souterraine, faisant l'objet d'une opportunité dans le cadre de la réalisation proposée. Que dire de l'équipement? Une unique cabine de W.-C. coûtant Fr. 125'000.–. Je ne voudrais pas insister, mais croyez-vous vraiment que les enfants, voire les adultes, vont améliorer leur comportement à l'égard de cette réalisation, d'autant plus qu'il y aura vraisemblablement un prépaielement pour y accéder?

Dans la situation financière à laquelle nous sommes actuellement confrontés, il s'agit d'établir des choix et des priorités. Nous venons d'octroyer un crédit pour les Arches. Nous allons discuter incessamment du Théâtre des Roseaux. Derrière ces échéances, il y a le stade de la Pontaise et d'autres projets. Nous devons être conséquents et prendre les décisions qui s'imposent. L'emplacement provisoire actuel, sa fréquentation, l'allure générale qu'il dégage font douter des besoins réels de ce square sur ce site. En fonction de ces problèmes, la Voie du Centre ne soutiendra pas ce projet et vous invite à faire de même.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – J'aimerais tout de même répondre à M^{me} Longchamp, car tout ce que je retiens de son intervention, c'est que l'avenue de la Borde est une voie d'accès pour voitures, une zone dangereuse de pitbulls et de dealers, et doit le demeurer. Les quelques habitants qui ont le courage d'y résider apprécieront!

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Je ne reviendrai pas sur les propos de M^{me} Longchamp. C'est vraiment porter un jugement noir et néfaste sur le projet présenté. Les habitants de la Borde, Madame Longchamp, ont aussi droit à un cadre de rencontre et de convivialité. Quant à parler du minisquare en haut de la Borde, si l'on peut y mettre deux chaises et une petite table, c'est tout! Je ne pense pas que l'on puisse y transférer l'ouvrage proposé.

La Borde est effectivement un quartier à forte densité, qui a aussi besoin de quelques aménagements. Ce n'est pas en le laissant en cet état que l'on éduquera les malappris. Il faut donner un espace aux habitants. Cela a été fait il y a

deux ans. C'était très minime et insuffisant. On doit le modifier.

Il est vrai que les W.-C. sont peut-être un peu coûteux. Mais en les mettant à disposition, on éduquera d'abord les enfants, puis les adultes. Je ne pense pas qu'il faille y voir une dépense somptuaire.

C'est pour toutes ces raisons que le Parti socialiste soutiendra ce rapport-préavis et vous demande de faire de même.

M. Nelson Serathiuk (Hors parti): – Ce qui se passe ce soir ici est plutôt déplorable. Tout à l'heure, on ne voulait pas des pauvres à la Cité. Maintenant, on parle de la population lausannoise en disant qu'elle pisse contre les arbres. On va encore en planter six à la Borde... On fait un rapport-préavis minimaliste pour l'aménagement de cette artère, où habitent des personnes de classe sociale défavorisée. J'entends ce soir toutes sortes de propos, de la gauche et de la droite, sur la population de notre ville, les enfants, les adultes, etc. Cette artère ne mériterait pas seulement un W.-C. public, mais deux ou plus! Vous pensez que parce qu'on y met un W.-C. public, les gens vont pisser à côté, contre les murs? Parce qu'on aménage une place, les gens vont se droguer? Parce qu'on plante un arbre, ils vont évidemment y grimper? Mais on ne peut plus rien faire avec votre conception de la société! Je vous invite vivement à approuver ce rapport-préavis.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Je crois que beaucoup de personnes ayant lu ce rapport-préavis se sont aussi inquiétées des finances de la Ville. Je vais tenter d'apporter une légère amélioration à ce projet, qui présente un intérêt pour un certain nombre de Verts, mais qui a tout de même provoqué, à propos de la matérialisation symbolique de la Louve, un haussement de sourcils qui s'est d'ailleurs reflété dans le rapport de la commission.

Fr. 50'000.– pour quelques points lumineux, censés évoquer le cours d'une rivière... Les petits ruisseaux font les grandes rivières et nous allons suggérer de supprimer l'équipement électrique s'y rapportant. Il est parfaitement possible de réaliser cette évocation – je me suis informé auprès d'industries se livrant à du marquage – avec des moyens beaucoup moins coûteux en énergie et en francs. Nous ne nous opposons pas au balisage de la Louve, mais nous nous opposons en tout cas à son équipement électrique. Je propose l'amendement suivant au point 3 des conclusions:

Amendement

3. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.– pour les travaux du Service de l'électricité, la différence par rapport au rapport-préavis municipal correspondant à la non-réalisation du balisage de la Louve par un dispositif électrique;*

4. *d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 4500.– par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité.*

Je vous suggère donc d'approuver cet amendement, avant que l'on se prononce sur la totalité du rapport-préavis, puisqu'il l'améliore dans le sens d'une économie pour les finances de notre Ville.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Une question relative à la manière dont la démarche participative a été opérée quant à ce projet. Je la pose, car la lecture rapide du rapport-préavis donne l'impression que toute la rue a été consultée et que le projet reflète l'expression d'une volonté populaire unanime. Or, en lisant un peu plus en détail, on constate que c'est principalement le GRAAP – Groupe d'accueil et d'action psychiatrique – qui a été consulté. Ce qui m'a incité à aller écouter les habitants de cette rue. Pour eux, le GRAAP n'est pas considéré comme les représentant. J'ai également questionné des commerçants, qui préfèrent – ils l'ont exprimé à plusieurs reprises – avoir des places de parc plutôt qu'un square non utilisé. Ce qui me surprend, c'est que l'on va investir dans cette place en nous donnant l'impression qu'elle est très utilisée, alors qu'en fait une ou deux manifestations ont eu lieu la première année et que depuis, soit deux ans, plus rien n'a été organisé et qu'elle est entièrement délaissée. On nous dit que cela est peut-être dû aux moyens financiers modestes du GRAAP. J'en profite pour poser à nouveau une question: faut-il s'attendre à ce que des subventions ou des aides particulières supplémentaires soient demandées pour animer cette place? Auquel cas, j'aurais apprécié qu'on en parle déjà dans ce rapport-préavis.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – La soirée est fort sympathique!... (*Rires.*) On entend des avis qui rendent difficile aux membres de l'Exécutif, plus particulièrement à votre serviteur, de suivre vos objectifs. Néanmoins, les temps changent. Comme je le dis dans mes services, il faut régulièrement faire des revues de projets. Il est intéressant aussi de faire des revues de réflexions, telles qu'elles s'expriment ce soir. Mais nous évoluerons et tenterons de nous en inspirer. En tout cas, j'ai pris beaucoup de notes.

Première chose: nous avons fait des économies. De Fr. 3'730'000.–, arriver à un rapport-préavis de Fr. 865'000.– est une économie plus que certaine et raisonnable par rapport au projet présenté à l'époque, Madame Longchamp. La vision de la Municipalité était alors claire. Nous avons écouté vos réflexions au sujet du précédent préavis, soumis à une commission de votre Conseil et suivi ses instructions. Néanmoins, ce n'est jamais assez. Mais la Municipalité a fait des choix et je vais les défendre.

Ces options dictent de se préoccuper de tous les habitants des quartiers de la ville. On parle souvent de ceux qui viennent à Lausanne et l'on oublie les Lausannois. Je rappelle que l'avenue de la Borde a un gros problème d'équipement. S'il y a bien un parc – ou une place de jeux – sur la voie montante, il est exclusivement réservé aux habitants de ce site. Dès lors, il faut à tout prix créer une place publique, afin que nos citoyens, de toute classe, aient à

disposition un espace de rencontre. C'est pour cela que nous sommes entrés en matière sur la proposition faite à l'époque par la conseillère communale M^{me} Zamora.

Sur la partie droite de la voie descendante, nous observons de nombreuses traces d'incivilité. Ne pas réagir ni proposer de solution, c'est continuer à les tolérer, Madame Longchamp. Et cela, je ne l'accepte pas. Vous avez parlé de la cherté des W.-C. publics. Sachez que les concierges des immeubles de ce secteur trouvent quotidiennement des excréments. Cette partie de l'avenue souffre d'une discrimination importante. Des W.-C. publics résistant à toute épreuve coûtent effectivement cher. Il faut les raccorder à la voirie. Rien que cela coûte cher. Nous prévoyons un nouveau type d'installation, existant à l'étranger, dont l'usage sera gratuit. Nous avons donc la ferme volonté d'équiper cette rue, de casser son image par un équipement important pour la Borde. Cela a été dit en commission, preuve en est son vote à cet égard.

On a parlé de cosmétique. On peut dire qu'il s'agit d'un projet relativement cosmétique. M. Bonnard prétend qu'il ne changera pas radicalement l'avenue. Personnellement, en écoutant tant l'ancienne commission que celle qui s'est prononcée sur le rapport-préavis, j'ai constaté que tout le monde reconnaissait qu'il offrait un plus. Votre option sera de choisir ou non un équipement collectif au sein de ce quartier.

Voilà. J'ai la conviction et la certitude que nous nous devons d'équiper ce secteur de la ville, pour résoudre – partiellement déjà – les problèmes d'incivilité que nous y constatons. Ne pas réagir serait les accepter.

La présidente: – Monsieur le Président-rapporteur, voulez-vous nous lire les déterminations de la commission?

M. Eddy Ansermet (Rad.), rapporteur: – L'ensemble des conclusions a été accepté par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

La présidente: – Avant de passer au vote, j'aimerais vous faire d'abord voter l'amendement de M. Santschi, soit les points 3 et 4, à savoir:

Amendement

3. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.– pour les travaux du Service de l'électricité, la différence par rapport au rapport-préavis municipal correspondant à la non-réalisation du balisage de la Louve par un dispositif électrique;*

4. *d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 4500.– par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité.*

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires? Une quinzaine. Abstentions? Cinq. Vous avez accepté l'amendement aux points 3 et 4 du rapport-préavis.

Puis-je maintenant vous faire voter les points 1 à 7 amendés ?

Celles et ceux qui acceptent le rapport-préavis, à savoir les conclusions N°s 1 à 7 amendées, sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît ! Avis contraires ? Abstentions ? Par 39 oui, 41 non et 8 abstentions, vous avez refusé les conclusions du rapport-préavis.

M. Payot. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Pierre Payot (POP) : – Je pense qu'il s'agit d'une question importante. La Borde est le quartier le plus défavorisé de Lausanne, le plus triste. Le fait que l'on s'oppose à l'améliorer un peu me semble mériter l'appel nominal, que je demande.

La présidente : – Monsieur Chollet.

M. Jean-Luc Chollet (VDC) : – J'aimerais tout de même préciser les enjeux de manière claire... (*Brouhaha.*)

La présidente : – Un appel nominal est demandé. Est-ce que vous discutez sur l'appel nominal, Monsieur ?

M. Jean-Luc Chollet (VDC) : – Oui.

La présidente : – Mais on n'a pas à le discuter. Il y a appel nominal, que nous allons faire. Cinq personnes le soutiennent-elles ? C'est le cas. Cinq minutes de pause.

La présidente : – Je vous rappelle donc que nous votons sur les conclusions amendées. Monsieur le Secrétaire.

Appel nominal

Oui : Ansermet Eddy, Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bergmann Sylvianne, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Germond Florence, Heidegger Fernande, Hubler Alain, Julita Caroline, Knecht Evelyne, Mach André, Martin Philippe, Maurer-Savary Myriam, Mivelaz Philippe, Mpoy Jean, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Payot Pierre, Peters Solange, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rudasigwa Antoine, Salla Béatrice, Salzmann Yvan, Savary Géraldine, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali.

Non : Abbet Raphaël, Béboux Jean-Pierre, Blanc Eric, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Dallèves Pierre, Dentan Josianne, Fox Robert, Gillioz Marie-Josée, Glatz Georges, Graf Albert, Grin Nicole, Julier Michel, Longchamp Françoise, Maier Christina, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, Meylan Georges Arthur, Pache Denis, Peiry-Klungue Florence, Pernet Jacques, Perrin Antoine, Perrin Charles-Denis,

Pittet Francis, Ravussin Bernard, Schaller Graziella, Sutter Béat, Truan Isabelle, Venezia Dino, Zahnd Bernard.

Abstentions : Blanc Jean-Louis, Cavin Yves-André, Coupy Bernard, Crausaz Françoise, Foretay-Amy Marcelle, Freymond Sylvie, Ghelfi Fabrice, Loup Pierre-Henri, Martin Olivier, Meystre Gilles, Monot Claude-Olivier, Pellaton Berthold, Santschi Pierre, Segura Serge, Verdon Antoine.

La présidente : – Par 42 oui, 35 non et 15 abstentions, vous avez accepté le rapport-préavis. Cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2003/28 de la Municipalité, du 19 juin 2003 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 725'000.– pour l'aménagement d'un square à la rue de la Borde, réparti comme il suit:
 - a) Fr. 560'000.– pour le Service des routes et voirie ;
 - b) Fr. 115'000.– pour le Service de la circulation ;
 - c) Fr. 50'000.– pour le Service des parcs et promenades ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
 - a) Fr. 28'000.– par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie ;
 - b) Fr. 23'000.– par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation ;
 - c) Fr. 5'000.– par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.– pour les travaux du Service de l'électricité, la différence par rapport au préavis municipal correspondant à la non-réalisation du balisage de la Louve par un dispositif électrique ;
4. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 4500.– par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité ;
5. de porter en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1 les participations financières éventuelles de tiers ;
6. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 2600.390, 6600.390 et 7600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Silvia Zamora.

Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36

Réponse à la motion de M. Maurice Calame et consorts

Rapport-préavis N° 2003/33

Lausanne, le 3 juillet 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.– en vue de financer la transformation du Théâtre des Roseaux racheté à Expo.02 en une nouvelle salle de musiques actuelles. La Municipalité répond en outre à la motion de M. Maurice Calame demandant d'établir l'inventaire des salles de spectacles devant déboucher sur une proposition de politique en matière de musiques actuelles.

2. Les musiques actuelles «live» à Lausanne

Comme la Municipalité l'a rappelé dans le préavis N° 2003/25 du 5 juin 2003, désaffection du public et gestion chaotique de l'Association KOPROCK, alors gérante du cabaret «Dolce Vita», ont conduit à la fermeture de ce dernier en avril 1999, puis à la liquidation de l'association.

Suite aux différents remous provoqués par ces événements, la Municipalité a décidé de sonder des jeunes de diverses tendances musicales, afin de cerner leurs besoins. Une table ronde réunissant des représentants de la Municipalité, de l'Administration communale et des jeunes a été organisée en juin 1999, ainsi que diverses rencontres et consultations, qui ont mis en évidence le besoin d'une nouvelle scène «live» à Lausanne.

En août 1999, la Municipalité a décidé de constituer, par l'intermédiaire de la DEJE, un comité de projet, ayant pour mission de proposer un concept global de soutien aux différentes musiques actuelles jouées sur scène, soit soutenir une scène permanente, permettre aux jeunes créateurs de se former, favoriser l'accueil de groupes locaux, régionaux et internationaux, et garantir la liberté d'expression dans un cadre précis avec le soutien des pouvoirs publics. Le comité était présidé par le chef du Service de la jeunesse et des loisirs.

Les conclusions des travaux du groupe de travail ont clairement montré que Lausanne, malgré la multiplication de lieux privés, ne dispose pas d'une véritable plate-forme culturelle concernant les musiques actuelles, avec une identité «live», et qui couvre tous les courants musicaux, que ce soit par des groupes locaux ou internationaux. Proposition a alors été faite de créer une fondation, garante de la présence de la plupart des mouvances des musiques actuelles sur scène à Lausanne. La Municipalité a fait siennes les conclusions du groupe de travail. Un premier projet sis à Saint-Martin 18 a dû être abandonné.

A la suite de cet abandon, une demande complémentaire a été présentée par des représentants de l'association E la nave va revendiquant un lieu géré sur le mode associatif. La Municipalité a alors envisagé d'aménager les arches 1 à 3 du Grand-Pont afin d'assainir les lieux et de créer une structure permettant d'accueillir un club de rock, ainsi que des surfaces à l'usage des organisateurs de manifestations sur la place de l'Europe.

La Municipalité a toutefois toujours précisé que les deux projets – les Arches du Grand-Pont et la future scène pour les musiques actuelles «live», à créer dans un lieu non encore déterminé – étaient complémentaires et répondaient chacun à des besoins différents (gestion, capacité, public cible).

Au début de cette année, le dossier de la salle de concert a été transféré au Service de la culture, le projet E la nave va restant de la compétence de la DEJE.

Alors que, depuis l'échec de Saint-Martin, aucune solution n'était plus envisagée à court terme, une occasion inespérée s'est présentée, également en début d'année, de résoudre la question lancinante d'une scène «live» à Lausanne avec l'acquisition de l'ancien Théâtre des Roseaux d'Expo.02. Le 30 janvier 2003, la Municipalité a décidé d'acquérir le Théâtre des Roseaux d'Expo.02 et de l'installer à Sévelin 36 (à la place des anciens transformateurs, parcelle 891).

Le 20 mars, la Municipalité a adopté les statuts de la Fondation pour les musiques actuelles, en gestation depuis la proposition faite trois ans auparavant par le groupe de travail de créer une fondation. Elle a désigné les membres du Conseil de fondation, pressentis depuis ce moment-là, et accordé, par voie de crédit supplémentaire 1^{re} série, un crédit de Fr. 20'000.–, comme participation au capital de la fondation.

Le 3 avril 2003, la Fondation pour les musiques actuelles a vu le jour. Elle a pour but de promouvoir les musiques actuelles sur scène à Lausanne, de contribuer à la création et à l'exploitation d'un Espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne, d'en élaborer la conception et de participer à sa réalisation, sa gestion, sa promotion et son développement, de promouvoir l'image culturelle de la Ville de Lausanne et de garantir une utilisation pertinente des subventions. Le Conseil de fondation a lancé un nouveau concours pour la direction de l'Espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne et a désigné le directeur, pour autant que le Conseil communal permette la création de cette nouvelle salle pour les musiques actuelles. Il a collaboré activement à la mise au point du projet du Théâtre des Roseaux.

3. Description du projet

L'emplacement choisi pour la reconversion de la structure du Théâtre des Roseaux de l'Expo.02 est idéal : il est proche des transports publics, éloigné des zones d'habitations et situé tout près d'autres lieux culturels.

Le Théâtre des Roseaux, d'une dimension de 24 x 35 m, d'une hauteur de 8 mètres, est une construction de type halle industrielle avec une ossature métallique et une façade en modules composites. Une trame de lambourdes verticales et horizontales permettra de fixer un nouveau revêtement de façade en tôle galvanisée. Cette structure en parfait état se remonte facilement. Pour répondre à une utilisation pérenne, des adaptations doivent être réalisées.

3.1. Acoustique

Une salle de concert pour les musiques actuelles engendre un important niveau de bruit, en particulier dans les basses fréquences. L'isolation acoustique étant très importante, les études ont été réalisées en collaboration avec un ingénieur-acousticien. Afin de pallier les faiblesses acoustiques du bâtiment d'origine et de parer à toutes nuisances pour le voisinage, des solutions ont été recherchées, d'une part, pour renforcer l'isolation acoustique des éléments de l'enveloppe et, d'autre part, pour limiter le bruit de la clientèle et de la musique lors des entrées et des sorties du bâtiment. Les travaux envisagés consistent en la construction d'une nouvelle structure intérieure indépendante de la structure existante, dont la masse est la plus faible possible – doublage intérieur des parois et du plafonds par des plaques de carton plâtre, de l'isolation et un parement en bois de la Ville. Les lanterneaux servant d'exutoires de fumées sont modifiés, les portes doublées et un sas d'entrée créé. Enfin, l'implantation de la halle sur la parcelle et le positionnement des ouvrants évitent les propagations de bruit côté sud. Ces dispositions garantissent une isolation acoustique optimale.

3.2. Energies

Les aspects énergétiques ont été évalués en tenant compte de l'utilisation des énergies renouvelables et de la récupération environnante grâce à l'utilisation d'échangeur, du réglage des besoins de chauffage-ventilation en fonction de la saison et de l'occupation des locaux, enfin un choix du concept technique et économique optimum.

Les besoins thermiques (chauffage, eau chaude) du bâtiment sont couverts par une production de chaleur au gaz. La distribution est assurée par une pompe de circulation par secteur avec une régulation en fonction des conditions atmosphériques. L'émission de chaleur est assurée par les conduits d'air de ventilation, l'air pulsé est préchauffé par récupération, post-chauffé en saison froide et post-refroidi en saison chaude.

Le coefficient de transmission thermique du bâtiment satisfaisant au critère Minergie, une demande de subvention sera déposée.

Le dimensionnement de la centrale de ventilation assure en toute saison des conditions climatiques acceptables, aussi bien pour les occupants que pour les matériaux. La distribution de l'air et l'évacuation de l'air vicié se font par un réseau placé dans les doubles parois et dans le faux-plafond. Cette installation fonctionne à débit variable piloté par un système de régulation. L'extraction des locaux sanitaires, des loges, des vestiaires et des bureaux est assurée par des réseaux de gaines reliés à différents ventilateurs de toiture.

3.3. Statique

Le site d'implantation du bâtiment est constitué de remblais de qualité et d'épaisseur inégales. Afin de s'affranchir d'éventuels tassements, les travaux de gros œuvre prévoient la mise en place de micropieux pour la reprise des charges ponctuelles verticales. Il n'y a pas de collecteurs à proximité de la parcelle, les eaux claires et usées seront dirigées dans le voûtage du Flon. En conséquence, un forage d'une profondeur de 10 mètres, ainsi qu'un bassin de rétention pour la récolte des eaux de toiture seront réalisés.

Les aménagements acoustiques et énergétiques ont engendré une surcharge du châssis porteur, nécessitant une consolidation des fondations et un renforcement de la structure.

3.4. Projet architectural

L'intérieur du bâtiment est composé d'une enveloppe acoustique revêtue de bois qui comprend le club, la salle, la scène, une galerie ainsi que les locaux de service liés au public. Indépendants de cette boîte phonique, les locaux des coulisses (douches, W.-C., loges) sont constitués de containers récupérés de l'Expo.02. Le sas d'entrée, de même modénature que la halle, est situé à l'ouest en excroissance du volume et fonctionne comme espace tampon.

Le projet intérieur est conçu pour créer, tout en gardant l'attrait de l'entier du volume, des espaces différenciés. L'utilisation de la salle est modulable, selon le type d'événements et les projets culturels proposés par le futur exploitant. Pour les configurations plus intimistes, un premier espace fonctionnera comme club (81,6 m²) pour quelque 200 personnes, extensible à l'étage supérieur sur la galerie (158,9 m²). Au rez, en prolongement du club, la grande salle accueille 600 personnes (216,8 m²). L'ouverture de l'ensemble de la halle (457,3 m²) permet de recevoir 1000 personnes.

Les circulations sont généreuses, fluides et permettent une évacuation aisée. Les espaces de services – bars, vestiaire, administrations, coulisses – sont reliés par des escaliers ou passerelles privatives, garantissant une meilleure gestion de la sécurité. La scène, d'une profondeur d'environ 8 mètres, permet de recevoir des groupes d'envergure internationale. Une grande porte latérale en liaison directe avec la scène, accessible par camion, optimise l'installation des équipements scéniques.

Enfin à l'est, l'espace restant de la parcelle est aménagé en jardin au profit de l'ensemble des usagers de Sévelin 36.

Ce projet se caractérise par sa fonctionnalité, son respect d'Agenda 21 – utilisation des bois de «Lothar», standard Minergie, recyclage d'une structure existante, pérennité d'un témoin de l'Expo.02 – et sa simplicité constructive, critère important pour l'entretien futur du bâtiment. Tout en permettant d'envisager des événements culturels d'envergure, sa dimension permet de préserver une qualité d'ambiance et de convivialité.

4. Calendrier

Le projet est actuellement soumis à l'enquête publique. Le calendrier prévu est le suivant:

Obtention du crédit d'ouvrage:	octobre 2003
Ouverture du chantier:	novembre 2003
Durée des travaux:	six mois

5. Coût des travaux

Par décision municipale du 15 mai 2003¹, un compte d'attente de Fr. 150'000.– a été ouvert. Il a servi à couvrir les honoraires des mandataires: ingénieurs civils, bureaux techniques. Ce montant sera balancé lors de la demande de crédit d'ouvrage au Conseil communal. Ce compte accuse, à ce jour, un solde de Fr. 14'678.60. De même, un crédit supplémentaire au

¹BCC 2003, T. I (N° 8), p. 638.

budget de fonctionnement de Fr. 300'000.–, destiné à couvrir le prix d'achat du Théâtre des Roseaux et le transport des éléments démontés, a été décidé par la Municipalité le 20 mars 2003².

Le coût prévisible de l'opération est le suivant :

CFC	Désignation	Montant	
11	Déblaiement, préparation du terrain	Fr.	86'500.–
17	Fondations spéciales (micropieux)	Fr.	77'000.–
20	Excavation	Fr.	78'500.–
21	Gros œuvre I	Fr.	645'000.–
22	Gros œuvre II	Fr.	586'000.–
23	Installations électriques	Fr.	88'000.–
24	Chauffage, ventilation	Fr.	430'400.–
25	Installations sanitaires	Fr.	32'000.–
27	Aménagements intérieurs I	Fr.	183'000.–
28	Aménagements intérieurs II	Fr.	157'600.–
29	Honoraires (ingénieurs civils, acousticien, bureaux techniques)	Fr.	195'800.–
40	Aménagements extérieurs	Fr.	79'200.–
60	Divers et imprévus	Fr.	21'000.–
	Total TTC	Fr.	2'660'000.–

Le service immobilier assurera le suivi du chantier.

6. Aspects financiers

Les charges financières actuelles, calculées selon la méthode de l'annuité constante avec un taux d'intérêt de 4¾% et une durée de d'amortissement de dix ans, peuvent être estimées à Fr. 340'200.–.

Non prévu au moment de l'adoption du budget, ce crédit ne figure pas au plan des investissements 2003-2004. La parcelle N° 891, qui n'a pas de valeur comptable au bilan, sera transférée en partie au patrimoine administratif.

Le coût du mobilier et des installations techniques (sonorisation, éclairage, etc.) sera à la charge de la Fondation.

7. Réponse à la motion de M. Maurice Calame et consorts

Résumé de la motion Calame et consorts³

Le motionnaire mettant en parallèle les projets de salle sous les Arches du Grand-Pont et le Théâtre des Roseaux, ne voit pas la nécessité de l'existence, à Lausanne, de deux espaces pour le rock ou pour les musiques actuelles. Il cite un certain nombre de salles qui, selon lui, pourraient être également utilisées à cette fin. Il demande ainsi à la Municipalité d'établir l'inventaire des lieux susceptibles d'accueillir des concerts de rock ou de musique actuelle.

Réponse de la Municipalité

Le motionnaire semble croire qu'une salle existante pourrait accueillir le projet d'une scène «live» pour les musiques actuelles à Lausanne. Or, pour faire suite à la Dolce Vita club, il s'agit non pas de rechercher simplement un lieu, c'est-à-dire un «garage» pour présenter des concerts, mais d'un projet culturel circonscrit – une scène «live» pour les musiques actuelles – qui nécessite un lieu propre et identifiable pour les visiteurs, qui s'y rendront pour écouter un certain type de musique proposée par des groupes locaux, régionaux et internationaux en formation ou en début de carrière, peu connus du grand public, mais très connus du milieu.

²BCC 2003, T. I (N° 10/II), p. 882.

³BCC 2003, T. I (N° 8), pp. 684 ss.

La Municipalité peut apporter les précisions suivantes à propos des salles auxquelles le motionnaire fait référence :

a) Métropole :

Cette salle est déjà largement occupée par l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Les plages à disposition pour organiser de manière régulière des concerts – ce qui est le but de la création d'une scène «live» à Lausanne – sont ainsi peu nombreuses. En outre, la faible isolation phonique de la salle Métropole ne permet actuellement pas d'organiser de manière régulière des concerts tels que ceux envisagés au Théâtre des Roseaux. Si le Service de l'environnement et de l'énergie a autorisé l'organisation de concerts de musique amplifiée, le nombre de ces concerts est limité à six par an.

b) Dolce Vita :

Après la fermeture du club en 1999, la Municipalité a consulté les milieux professionnels. Il est apparu que le réaménagement de la Dolce Vita ne pouvait être envisagé, les locaux étant trop petits et aucune extension n'étant possible. L'ancienne Dolce Vita, qui fait l'objet d'un contrat de confiance, est actuellement dans un état que le propriétaire ne peut préciser. Elle paraît abriter un certain nombre de manifestations réunissant un public limité.

c) Paderewski :

Cette salle connaît une occupation extrêmement importante, puisque son taux d'occupation est de 100% le week-end et d'environ 60% la semaine. La salle des Fêtes connaît même un taux d'occupation encore plus important la semaine. C'est dire si les demandes de location de ces deux salles doivent être faites longtemps à l'avance. De plus, leur situation dans le complexe de Montbenon empêche l'organisation dans l'une d'elles de concerts rock ou d'autres courants musicaux actuels qui ont une sonorisation importante. Le cas échéant, les autres salles (Cinémathèque, Grand Café) deviendraient inutilisables.

d) Autres salles privées

De par leur statut privé, ces salles ne sauraient entrer en ligne de compte s'agissant d'un projet communal. La Municipalité ne dispose d'aucun renseignement sur leur taux de fréquentation.

e) Patinoire de Malley, Espace Odyssee et Stade Olympique

Ce type d'espace, où chaque manifestation nécessitera la mise en place d'un équipement important est avant tout destiné à des tourneurs du show business et non pas à des groupes tels que ceux que veut privilégier la Fondation sur les musiques actuelles. Les artistes susceptibles de remplir de tels lieux se font en outre aujourd'hui de plus en plus rares. La Ville n'a de surcroît aucune prise sur l'organisation de ce genre de concerts.

f) Théâtre de Beaulieu

Cette salle en question n'a pas été conçue pour accueillir des manifestations du type de celles qui seront mises sur pied au Théâtre des Roseaux. Quant à la halle 7, elle ne répond actuellement pas aux exigences d'insonorisation.

De manière générale, il convient d'observer que toutes les salles dont il est fait mention ci-dessus n'ont aucune identité propre, ce qui est primordial pour un projet culturel tel que celui de la création d'une scène «live» pour les musiques actuelles, qui peut se résumer de la manière suivante : un lieu, une identité, un public.

8. Conclusions

Dès lors, fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2003/33 de la Municipalité, du 3 juillet 2003 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.– pour la réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert sur la parcelle N° 891, sise à Sévelin 36.
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de Fr. 266'000.– par la rubrique 3302.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction culture, sports, patrimoine, Service immobilier.
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 «Imputations internes» les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit précité.
5. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Maurice Calame et consorts.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Evelyne Knecht, rapportrice, M. Claude Bonnard, M. Maurice Calame, M^{me} Mireille Cornaz, M. Marc Dunant, M^{me} Sylvie Favre, M^{me} Christina Maier, M. Gilles Meystre, M. Serge Segura.

Municipalité : M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M^{me} Evelyne Knecht (POP), rapportrice : – La commission s’est réunie deux fois, à savoir : le 20 août au théâtre de l’Arsenic (*pour se rapprocher du site afin de faire une visite des lieux*) et le 4 septembre à la salle de conférence (Chauderon 9).

La commission était composée de M^{mes} Sylvie Favre, Christina Maier et Mireille Cornaz, de MM. Marc Dunant, Gilles Meystre, Serge Segura, Claude Bonnard et Maurice Calame et de la soussignée présidente et rapportrice.

L’Administration communale était représentée par M. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal, M^{me} Valérie Devallonné, adjointe au chef du Service immobilier et M^{me} Sandra Valenti secrétaire du chef du Service immobilier.

Documentation à disposition :

- projet de M. Gétaz
- statuts de la fondation

1^{re} séance**Visite**

M. J.-J. Schilt présente les membres de l’Administration et relève que la commission a été convoquée à la cafétéria de l’Arsenic à la demande de la présidente afin de pouvoir visiter la parcelle concernée. Au moment où il y a eu l’opportunité d’acheter le Cargo d’Expo.02, qui a d’ailleurs été vendu entre-temps, il a fallu chercher un lieu d’implantation possible répondant aux critères suivants :

1. surface au sol suffisante;
2. strictement conforme à la zone;
3. dans l’idéal pas d’habitants, voire peu d’habitants à proximité;
4. que la Ville soit propriétaire du terrain (éventuellement en trouver un à un prix correct).

Et en cela, la parcelle de Sévelin répond pleinement à la demande. L’affectation de la zone permet le genre d’activités projetées et les habitants situés au loin sont protégés par d’autres constructions.

Un/une commissaire est fâché de ne pas avoir reçu de plans avec le préavis, mais l’erreur est réparée, puisque nous les recevrons à la fin de la visite.

Puis les commissaires visitent les lieux.

Historique

M. J.-J. Schilt nous rappelle que la Municipalité avait retenu le projet Gétaz pour Saint-Martin, il y a trois ans. Le projet n’a pas été abandonné par la faute de M. Gétaz, ni de celle de la future ex-fondation. Le plus gênant est que l’architecte qui a gagné le concours n’aura pas de mandat du fait qu’il n’y a pas de construction. Le Conseil de fondation a rouvert officiellement le concours. M. Gétaz, qui se trouvait à l’étranger, a envoyé un complément à son projet de l’époque. Le Conseil de fondation a auditionné les quatre candidats retenus, par conférence téléphonique avec M. Gétaz. La Ville met à disposition des locaux, s’assure que les subventions sont correctement utilisées, mais ne définit en aucun cas la politique culturelle du lieu. Le Conseil de fondation d’un lieu culturel engage un directeur, s’intéresse à la programmation, vote le budget, suit l’évolution de la saison, contrôle les comptes, mais ne dicte pas les choix artistiques.

Discussion générale

La soussignée avait demandé que les commissaires reçoivent les documents sur la fondation et le projet de M. Gétaz avec la convocation, ce qui a été fait.

Un/une commissaire aimerait savoir comment ces documents seront utilisés.

En fait ils ne sont là que pour information, puisque la Municipalité a déjà créé la fondation avant que le projet passe au vote du Conseil communal et que le préavis ne concerne que l’aspect extérieur du projet, on nous demande de voter un crédit d’ouvrage sans discuter sur le fond.

Politique culturelle?

Plusieurs commissaires déplorent le manque en matière de politique culturelle. Le préavis aurait dû contenir un projet culturel de la Ville pour connaître la mission qu’elle entend confier à ce lieu et les statuts ne sont pas suffisants. Les buts de la fondation sont trop vagues – «promouvoir l’image culturelle de la ville de Lausanne» – ils ne suffisent pas à garantir ce qui va se faire. Ils regrettent que le préavis ne concerne que le contenant et non pas le contenu; il semble difficile de voter ce crédit sans parler de politique culturelle.

M. J.-J. Schilt répond que la fondation n’est pas engagée sur le projet et que la Municipalité n’entend pas faire de la programmation de musique. Il informe que la Municipalité a adopté les statuts de la fondation avec les buts qui sont imposés. La Municipalité peut intervenir en tant que propriétaire du bâtiment et du fait qu’elle verse une subvention, si la fondation dévie des buts fixés.

Deux salles : double emploi?

Certains commissaires s’étonnent de voir deux directions présenter deux préavis pour deux salles de musiques actuelles, soit «les Arches» et «les Roseaux», et que tous deux soient légitimés par la succession de la Dolce Vita,

alors que «les Arches» semble le véritable successeur de la Dolce Vita de par sa dimension et son mode de gestion.

Un/une commissaire aimerait connaître le projet culturel et la spécificité du Théâtre des Roseaux par rapport à toutes les autres salles. Un autre est très étonné que l'on parle d'une salle de concert alors qu'il s'agit pour lui d'une boîte à musiques, avec la même conception et le même programme que «les Arches».

Plusieurs commissaires relèvent que les spectateurs des musiques actuelles attendent depuis longtemps un lieu, qu'il n'y aura pas de double emploi avec la salle des Arches du fait que les groupes qui se produiront aux Roseaux seront de notoriété. Ils estiment que le besoin de lieux pour les musiques actuelles est net, mais que la Ville doit se dissocier du privé et préciser ses buts.

M. J.-J. Schilt répond qu'il y a une différence de modes de gestion. E la nave va revendique un mode de gestion associatif alors que celui des Roseaux est professionnalisé avec un Conseil de fondation. Dans le cas du Théâtre des Roseaux, le Service immobilier construit le lieu et le remet au Service de la culture, alors que pour la salle des Arches, qui se trouve sur le domaine public, c'est le Service des routes et voirie qui pilote le projet et qui remettra la salle au Service de la jeunesse et des loisirs.

Précisions demandées

Un/une commissaire est préoccupé par le budget: il est étonné que M. Gétaz mentionne des évaluations sur les spectateurs sans préciser d'où proviennent les chiffres. Si les objectifs ne sont pas atteints, la Ville devra-t-elle payer?

M. J.-J. Schilt répond que le budget est établi par des professionnels. Le Conseil de fondation disposera d'une subvention maximale de Fr. 100'000.– et ne demandera rien de plus, mais il ne peut pas commencer à chercher du sponsoring sans savoir si le théâtre va être construit.

Un/une commissaire demande quel genre de patente va avoir le Théâtre des Roseaux.

M. Schilt rappelle que la patente n'existe plus avec la nouvelle LADB. Il est vraisemblable que le Théâtre des Roseaux bénéficiera d'une licence de café-bar permettant de servir des boissons avec et sans alcool à consommer sur place.

Un/une commissaire aimerait savoir si le théâtre va être à l'usage exclusif de la fondation.

M. J.-J. Schilt l'informe que la fondation gèrera les demandes si d'autres activités peuvent être accueillies dans cette structure.

Un/une commissaire pense qu'il serait concevable que des groupes viennent répéter vu le manque cruel de lieux de répétition.

M. J.-J. Schilt répond que la fondation décidera, notamment en fonction des coûts que cela peut entraîner.

Un/une commissaire aimerait que M. Gétaz développe son projet au cours d'une deuxième séance.

M. J.-J. Schilt répond que si une personne doit venir, il s'agira du président de la fondation, M. J.-B. Ferrari, la Municipalité n'ayant aucune relation avec M. Gétaz. Il ne pourra que confirmer qu'il y a beaucoup d'inconnues. La Municipalité ne définira pas le programme du Théâtre des Roseaux, ce qui serait contraire à sa politique culturelle.

Un/une commissaire souhaite que la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Meystre soit jointe aux notes de séance. (Ce qui a été fait.)

2^e séance

En première partie, la commission a reçu M. J.-B. Ferrari, président de la Fondation des musiques actuelles.

Ce dernier précise que la fondation ne cherche pas à se placer en situation conflictuelle avec le pool des clubs qu'elle va d'ailleurs rencontrer prochainement. Certains problèmes, qui sont plus commerciaux que culturels, posent des questions qui pourraient trouver des solutions par un travail commun. Le Théâtre des Roseaux a une ambition plus culturelle et le but recherché est de créer une institution, mais pas de faire de la concurrence aux clubs qui profiteront au contraire de son rayonnement. La fondation a certains objectifs, notamment la collaboration avec d'autres services de la Ville, soit avec les écoles pour l'éducation d'un public jeune. Il précise encore qu'il n'y aura pas de soirées DJ et que le Théâtre des Roseaux fermera à 2 h.

Un/une commissaire demande ce que la fondation fera si le Théâtre des Roseaux ne tourne pas.

M. J.-B. Ferrari relève que toute activité comporte un risque; sur les quatre dossiers retenus, deux comportaient une appréciation semblable du budget basé sur une subvention de Fr. 100'000.– correspondant au montant que la Municipalité octroyait à la Dolce Vita. La situation est claire, soit que la fondation doit tourner avec cette somme. M. Gétaz a de l'expérience dans le domaine du sponsoring et apporte sa caution par rapport à ses activités passées, soit à Montreux, à Cully et même à Expo.02. La subvention qui est octroyée est un acquis comme d'autres moyens, notamment le loyer, diminuant les charges; le sponsoring et les entrées aux prix de Fr. 15.– à Fr. 30.– avec 3 concerts sur 30 semaines devraient être suffisants.

Un/une commissaire estime que la différenciation avec le Théâtre des Roseaux qui devrait être plus culturel que commercial est fautive. Le budget de M. Gétaz comporte beaucoup de points commerciaux, notamment au niveau des boissons et du «food» (*le dossier de candidature parle de «food accueil», «food salle» ou «merchandising»*).

Il se demande si le Théâtre des Roseaux sera vraiment une salle pour les musiques contemporaines ou une boîte comme il en existe déjà beaucoup.

M. J.-B. Ferrari répond qu'il y a forcément des imbrications commerciales, le culturel ayant besoin de soutien, mais que la différence fondamentale est que la fondation n'a pas de but lucratif.

M. J.-J. Schilt ajoute que la grande différence entre la culture et le commercial est l'organisation de soirées avec un DJ qui font du bénéfice. On peut espérer qu'il y ait de temps en temps un petit bénéfice, mais plus souvent il y a une perte qui est compensée d'une part par une subvention et, d'autre part, par la gratuité du loyer ainsi que par le fait que la Fondation n'a pas à rétribuer des actionnaires.

Un/une commissaire demande si le Théâtre des Roseaux va accueillir des groupes de l'étranger, la salle des Arches se consacrant à des groupes locaux, et quelle sera la différence entre les deux lieux.

M. J.-B. Ferrari répond que le projet de M. Gétaz s'adresse tant à des débutants qu'à des groupes locaux pour se faire connaître. Il est possible qu'un groupe international se produise, mais il ne s'agit pas de l'objectif premier. Le Théâtre des Roseaux ne veut pas se placer en concurrence par rapport à E la nave va qui est un club fonctionnant sur un mode associatif. Le «Club Sévelin» (nouvelle dénomination pour le Théâtre des Roseaux) a une ambition plus large, notamment pour la découverte de groupes de jeunes, et à une autre échelle.

Un/une commissaire demande s'il serait possible d'avoir le procès-verbal du groupe de travail mis en place lors de la mort de la Dolce Vita, étant donné qu'il y a des affirmations contradictoires sur ce sujet. M. J.-J. Schilt l'informe qu'il s'agit d'un document de travail et qu'il ne faisait pas partie du groupe. (Nous n'avons pas reçu le document en question.)

Les commissaires n'ayant plus de question à poser, ils remercient M. Ferrari.

En deuxième partie, les membres passent à l'examen du préavis point par point.

3. Description du projet: Position de M. Philippe Saire par rapport à son théâtre qui au début du projet a poussé des grands cris et que l'on n'a plus entendu.

M. J.-J. Schilt répond que M. Saire est un homme intelligent et que son inquiétude est légitime. Lorsqu'il a pris connaissance du projet, avec les conditions d'isolation et d'insonorisation prévues, il a été rassuré.

3.1 Acoustique: Précisions quant à l'isolation acoustique?

Les calculs ont été effectués sur une base de 110 décibels, soit au-delà de ce qui est admissible de 93 à 100 décibels.

Il sera créé une nouvelle boîte à l'intérieur avec une isolation propre qui permet de garantir pour les premières habitations une émission de son de 29 décibels, soit moins que la norme autorisée.

4. Calendrier: Il y a un recours au Tribunal administratif, quelles conséquences cela aura sur le calendrier?

Il n'est pas certain que la dame ayant annoncé son intention de faire recours ait qualité pour agir compte tenu de l'endroit où elle habite. Le permis de construire n'étant pas encore délivré, elle n'a pas pu déposer de recours.

6. Aspects financiers: A quelle date la demande de subvention sera faite par la Municipalité, étant donné qu'elle n'est pas mentionnée dans le préavis?

La subvention sera demandée au budget. La décision relative au Théâtre des Roseaux n'ayant pas été prise par le Conseil communal avant le bouclage du budget, la subvention pour 2004 sera demandée par voie de crédit supplémentaire 1^{re} série.

Réponse à la motion de M. Maurice Calame et consorts

M. M. Calame fait part de sa déception quant à la réponse de la Municipalité suite à sa demande de définir la politique sur les musiques actuelles, mais il est conscient qu'elle est pressée et qu'elle répond vite. Il estime qu'il faut faire des économies et qu'il faut se poser des questions avant de construire le Théâtre des Roseaux. Il est sûr que l'ensemble des salles actuelles ne sont pas utilisées à leur maximum. Il fait remarquer qu'il ne veut pas intervenir plus et qu'il acceptera la réponse donnée à sa motion.

Vote:

Conclusion 1:	Oui	: 4
	Non	: 4
	Abstention	: 1

Conclusion 2:	Oui	: 4
	Non	: 4
	Abstention	: 1

Conclusions 3 et 4:	Oui	: 4
	Non	: 4
	Abstention	: 1

Conclusion 5:	Oui	: 8
	Non	: 1
	Abstention	: -

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Evelynne Knecht (POP), rapportrice: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Gilles Meystre (Rad.): – Ce soir, les Radicaux sont habités d'un sentiment fait à la fois de satisfaction et de mécontentement. De satisfaction, car les nombreux appels que nous avons lancés depuis l'annonce de l'achat du Théâtre des Roseaux pour obtenir davantage d'informations ont porté leurs fruits. Nous tenons à saluer l'important travail réalisé par les promoteurs du projet et leur disponibilité qui contraste, pour le moins, avec l'attitude de la Municipalité et le contenu rachitique du rapport-préavis soumis ce soir.

Charles-Denis Perrin vous présentera plus tard la position des Radicaux sur cet objet. Personnellement, j'aimerais faire état des motifs de mécontentement et proposer deux solutions destinées à éviter qu'ils se reproduisent. Quels sont les motifs de mécontentement? Premièrement, les Radicaux déplorent l'absence d'un véritable esprit de concertation, voire l'opacité dont la Municipalité a fait preuve depuis le début du projet. Il a en effet fallu une interpellation urgente de votre serviteur⁴ et moult interventions pour que se dessine le véritable contenu des Roseaux. En séance de commission, le responsable municipal a par ailleurs refusé de mettre à disposition des commissaires certains documents indispensables à la clarté des débats et à la formation des opinions respectives. Enfin, cette absence de dialogue a également fait sentir ses effets sur les acteurs non subventionnés de la scène musicale lausannoise, qui ont été contraints de monter aux barricades, publiquement et en ordre dispersé, pour obtenir davantage de renseignements sur les intentions de la Municipalité.

Peu propice à la vie et au développement harmonieux de notre offre culturelle, cette situation, qui n'est pas l'apanage du milieu musical et pourrait se répéter lors de projets relevant de domaines différents, donne néanmoins l'occasion de rappeler que le dialogue est préférable aux communications unilatérales et que la réunion des acteurs doit être privilégiée, au détriment de leur cloisonnement.

Par une première motion, les Radicaux demandent à la Municipalité de mettre en place une commission consultative de la culture, dont les objectifs seraient les suivants:

1. Offrir un cadre officiel à la présentation, à la consultation et à l'explication des projets municipaux en matière de culture.
2. Susciter le dialogue entre les acteurs culturels, relativement cloisonnés dans leur domaine respectif et souvent divisés, suivant qu'ils sont subventionnés ou privés.
3. Permettre aux acteurs culturels de faire état de leurs projets et problèmes respectifs.
4. Favoriser les synergies et la recherche de solutions concertées lorsque le besoin s'en fait sentir.

⁴BCC 2003, T. I (N° 5/I), pp. 372 ss.; (N° 6), pp. 444 ss.

Par ailleurs, les Radicaux suggèrent que cette commission présente la composition suivante:

1. Des représentants des institutions culturelles subventionnées et privées, couvrant l'ensemble des domaines artistiques présents à Lausanne – danse, musique, etc.
2. Des représentants des milieux touristiques, qui sont non seulement bénéficiaires, mais également promoteurs de la culture lausannoise.
3. Des représentants des milieux économiques, partenaires potentiels de projets, au niveau financier notamment.
4. Des représentants des Communes avoisinantes de Lausanne Région bénéficiaires et sources potentielles de financement de la palette culturelle lausannoise.
5. Des représentants des Services culturels communaux et cantonaux.
6. Des représentants des milieux politiques lausannois.

Le deuxième motif de mécontentement des Radicaux relève de l'absence totale de vision globale de notre palette culturelle et de ses futurs développements dans la présentation de cette offre. Parler des Roseaux aurait pu être l'occasion de présenter la scène musicale lausannoise au sens large, sa diversité, ses besoins, ses problèmes aussi, ainsi que les solutions qu'entend y apporter la Municipalité. L'opacité est totale et les Radicaux souhaitent y remédier en demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise à travers la deuxième motion que je dépose ce soir.

A la veille de devoir s'engager dans un certain nombre de projets, ou de devoir répondre à des questions dont l'actualité sera toujours plus grande – avenir de la danse, réflexions diverses, création d'un Musée des beaux-arts, attrait concurrentiel de Lausanne, mise en place du statut de Ville centre, etc. – la Ville serait bien inspirée de disposer d'un outil offrant une lecture claire et précise de ses engagements passés, actuels et futurs. Par cette motion, les Radicaux demandent donc à la Municipalité d'élaborer un plan directeur qui définisse l'état des lieux de la place culturelle lausannoise à travers le recensement des domaines représentés, des publics visés, des acteurs concernés – subventionnés ou non –, des espaces occupés, des financements octroyés, des retombées obtenues et des problèmes rencontrés. Les Radicaux invitent la Municipalité à élaborer cet état des lieux dans une optique d'exhaustivité et de globalité. A ce titre, un espace situé en périphérie lausannoise, par exemple, devrait y trouver place si l'on estime qu'il enrichit et complète l'offre de notre ville.

Ce plan directeur de la culture doit également définir les lignes directrices de la politique future, en termes d'objectifs, d'investissements, de bénéficiaires, de partenaires et de ressources. Les Radicaux demandent que ces lignes directrices ne se résument pas à un simple catalogue de potentialités et d'intentions, mais qu'elles soient inscrites aussi bien dans un plan financier que dans l'échelle du

temps. Nous souhaitons enfin qu'elles précisent les attentes municipales face à la région et aux Communes voisines qui, à différents titres, sont à la fois des bénéficiaires, des contributeurs, des promoteurs et des partenaires de l'offre culturelle lausannoise.

Voilà, Mesdames et Messieurs, deux propositions qui devraient permettre de progresser désormais plus sereinement et plus constructivement en matière culturelle.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – Permettez-moi tout d'abord de déclarer mes intérêts. Je suis membre du Conseil de la Fondation pour les musiques actuelles. La Municipalité m'a demandé d'en faire partie, en raison de mon active fréquentation de la Dolce Vita durant des années, comme spectatrice et membre d'un groupe de musique qui a eu la chance de s'y produire.

La réhabilitation du Théâtre des Roseaux en salle de concert est une occasion à ne pas rater. C'est l'aboutissement et le point d'orgue d'une histoire commencée il y a quatre ans, à la fermeture de la Dolce Vita. A l'époque, M^{me} Cohen-Dumani avait réuni les différents acteurs de la scène musicale «live», soit les jeunes, la Ville, l'Administration communale ainsi que les propriétaires de clubs privés. Au cours des nombreuses séances, tous avaient admis la nécessité d'une salle de concert de 200 à 1000 places. Les procès-verbaux attestent cette convergence d'opinions. Ces réflexions se sont matérialisées par le projet de Saint-Martin, d'une capacité de 750 places. Hélas, il fut stoppé par des problèmes juridiques. La fondation qui aurait dû voir le jour ne fut pas créée. Mais des promesses avaient été faites et c'est le moment de les tenir.

Actuellement, la diversité des lieux proposés aux noctambules lausannois ne comble toujours pas ce vide, puisque ce sont très majoritairement des discothèques ou des bars, offrant principalement des soirées DJ, à tendance techno. D'autres lieux sont souvent cités pour éviter la réalisation du Théâtre des Roseaux: Métropole, Beaulieu. Je reprends l'image de la fusée dont je vous ai parlé. Le Théâtre des Roseaux ne se situe pas sur le même étage que ces deux salles. En effet, elles peuvent accueillir entre 1600 et 2000 personnes – uniquement assises pour le Palais de Beaulieu –, soit deux fois plus que la capacité des Roseaux. Les prix des billets sont de l'ordre de Fr. 50.– à Fr. 60.– pour le Métropole, alors que les Roseaux proposeront des concerts entre Fr. 15.– et Fr. 30.–, palier limite pour le porte-monnaie souvent dégarni d'un public jeune.

En tant que fervente amatrice de concerts, je suis depuis des années contrainte de me déplacer dans des villes disposant de salles de capacité équivalente à celle des Roseaux, à savoir principalement Genève, Nyon, Fribourg, ou plus loin encore.

Certes, grâce à un vote très consensuel de notre Conseil il y a trois semaines, un club de rock va voir le jour sous les arches du Grand-Pont et je m'en réjouis très sincèrement.

Mais cela ne suffit pas si l'on veut redonner à Lausanne la place qu'elle mérite en matière de musique actuelle «live». Avec ce vote enthousiaste, seule la moitié du chemin a été parcourue, car on ne peut pas remplacer une salle, déjà trop petite à l'époque – rappelons que la Dolce Vita pouvait accueillir 350 personnes – par une autre de 150 à 200 places. Plusieurs grandes villes de Suisse disposent aujourd'hui d'une salle de 700 à 1000 places. Un club de 200 places maximum comme celui des Arches ne peut donc pas rivaliser.

On ne le dira jamais assez: ces deux projets sont complémentaires dans la mise en œuvre d'une politique culturelle globale des musiques actuelles à Lausanne. Il me semble important de ne pas oublier non plus que des personnalités du monde de la musique, des directeurs d'écoles de musique et d'art, des musiciens et des représentants du monde associatif musical ont clairement soutenu le Théâtre des Roseaux et souligné qu'il manquait toujours à Lausanne un lieu, de capacité modulable de 200 à 1000 places, dédié aux musiques actuelles. Avec ses objectifs culturels et de soutien à la création, le Théâtre des Roseaux se veut une structure fédératrice pour les musiques actuelles. L'option proposée va au-delà d'une simple salle de concert. C'est un projet culturel à part entière, un lieu ouvert à des programmes éducatifs et des expositions, par exemple. Bref, un cadre avec une identité propre, proposant des synergies entre public et artistes, entre artistes eux-mêmes, et surtout un espace de rencontre pour une jeunesse trop souvent dite livrée à elle-même.

Dans le domaine des musiques actuelles, qui a beaucoup évolué et s'est fortement professionnalisé depuis les glorieuses années de la Dolce Vita, il faut pouvoir offrir à la fois un tremplin aux groupes régionaux et proposer régulièrement des têtes d'affiche ou, pour le moins, des artistes jouissant déjà d'une certaine notoriété. Ceci implique une bonne connaissance du terrain. En nommant une équipe de professionnels à la tête du Théâtre des Roseaux, la fondation – garante du respect du mandat fixé – veut se donner tous les moyens pour faire face aux incontournables pressions commerciales et garantir ainsi la viabilité du projet. Une programmation riche et de qualité, ainsi qu'une vraie ambition culturelle, créeront une dynamique d'émulation pour les groupes locaux, les différents acteurs du milieu et le public. La Ville en sera également bénéficiaire par le biais de la taxe sur les divertissements.

La réhabilitation du Théâtre des Roseaux en une salle de concert est une aubaine que beaucoup de jeunes et d'amateurs de musique attendent depuis longtemps. C'est un beau projet et surtout une occasion unique, qui ne se représentera pas de sitôt. Dans leur majorité, les Verts voteront oui aux cinq conclusions de ce rapport-préavis. A titre personnel, je ne peux que vous encourager à faire de même.

M^{me} Sylvie Favre (Soc.): – Dès l'annonce du rapport-préavis sur le Théâtre des Roseaux, beaucoup de questions, légitimes souvent, se sont posées, en particulier sur le contenu du projet. Depuis, chaque groupe politique a eu

l'occasion d'interroger directement les membres de la fondation et de se faire une opinion, de connaître quelque peu mieux ce que sera ce théâtre, ce qui fera sa spécificité. De l'avis de la majorité du groupe socialiste, les réponses données sur la programmation et la vocation de la salle par la Fondation pour les musiques actuelles et Emmanuel Gétaz, responsable du projet, ont été convaincantes. Isabelle Mayor l'a dit, ce projet n'est pas une simple copie de ce qui se fait déjà. Il est neuf, culturel au sens large, bien plus qu'une salle où l'on passe de la musique, une discothèque de plus. Il associe plusieurs genres de musique et cherche aussi des synergies avec d'autres milieux, comme des écoles d'art et de danse, des associations culturelles.

La prise de risque fait aussi partie de son programme. Il ne s'agira pas uniquement de musique de discothèque, mais de faire découvrir toute la richesse de la musique actuelle, qui ne se limite pas à la techno et au rock, d'ouvrir des horizons à d'autres genres de musiques, car toutes doivent pouvoir coexister.

Ce projet est le résultat d'une démarche en cours depuis quelques années maintenant, qui a réuni tous les milieux intéressés par la création d'un lieu de référence pour les musiques actuelles. Menées par la municipale des Ecoles à l'époque, M^{me} Cohen-Dumani, des personnalités diverses de par leur profession, leur appartenance politique ou culturelle, se sont penchées des heures durant sur l'élaboration de ce à quoi pouvait ressembler ce lieu. Dans ces débats, le problème de la culture lausannoise a été largement abordé. Toutes ces personnes ont écouté ceux qui réclament depuis longtemps un lieu culturel de musiques actuelles pour les jeunes. Elles ont pris conscience à quel point un tel espace manquait à Lausanne et se sont mises à l'ouvrage. Il a rapidement été question d'organiser un concours, d'attribuer un site particulier à ce programme, puisqu'on s'est rendu compte qu'il était difficile d'insérer des concerts dans la programmation des salles existantes. Ce qui est particulièrement intéressant dans la conception du Théâtre des Roseaux, c'est une volonté de faire correspondre un lieu à un projet.

L'image de la ville va gagner en renommée, Lausanne deviendra une référence pour les musiques actuelles. Ce qui ne manquera pas d'attirer du monde et de renforcer l'attrait touristique de la région. Le Théâtre des Roseaux et le lieu choisi pour son implantation – Sévelin – sont des opportunités rares pour la Ville. La mise en place du bâtiment ne nécessite pas des travaux gigantesques et son prix est raisonnable par rapport à ce qu'il aurait fallu déboursier si l'on construisait du neuf. C'est une aubaine pour ce quartier. Suite à la métamorphose du quartier du Flon, on peut imaginer que s'opérera la même évolution dans celui de Sévelin. Alors que le Flon groupe surtout des bistrotts et des activités de loisirs, il est important que l'on mette à Sévelin la culture d'appoint de ces loisirs.

Même l'association E la nave va, locataire des futures Arches, nous confirmait qu'elle voyait dans le projet du Théâtre des Roseaux un complément à sa salle – avis

intéressant de sa part – plutôt qu'une concurrence. Le projet des Arches du Grand-Pont n'est pas plus l'exacte réplique de l'ancienne Dolce Vita que ne le sera le Théâtre des Roseaux. Les deux auront leur propre raison d'être, leur propre programmation et seront complémentaires. L'un ne concurrencera pas l'autre.

Lausanne attend depuis longtemps un tel lieu. Elle l'a trouvé. Une telle opportunité ne se représentera pas de sitôt, peut-être jamais. Ne repoussons pas ce projet concret et prometteur, mais faisons plutôt preuve d'initiative et de confiance! Je vous invite donc à voter favorablement ce rapport-préavis.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – Indéniablement, le projet soumis n'est pas dépourvu d'intérêt. Pris isolément, il présente l'avantage de répondre aux besoins d'un public ciblé, ainsi qu'à la demande de certains milieux artistiques et culturels. De surcroît, il élargit l'offre lausannoise en la matière. Il s'agit d'un projet dynamique et ambitieux, mais qui comporte aussi sa part de risques. Le plan financier tient apparemment la route, pour autant qu'un certain nombre de conditions soient réunies. A savoir que la fréquentation soit à la hauteur des prévisions, que les spectateurs acceptent de consommer boissons et en-cas au bar en plus du prix du billet et que divers sponsors financent les équipements de la salle, évalués à environ Fr. 1 million, en plus des Fr. 3 millions d'investissement de la Ville et des Fr. 100'000.– de subvention annuelle déjà promise.

Il y a donc quelques inconnues de taille, reconnaissons-le. Nous ne disposons pas de toutes les garanties financières nécessaires, hormis la foi, la force de conviction des promoteurs. Les déclarations de mes deux préopinantes viennent d'ailleurs de le démontrer. Au vu du travail de lobbying accompli ces dernières semaines par les défenseurs et les promoteurs du projet, nous devons reconnaître à ces derniers un talent incontestable, même si j'ai ressenti de manière quelque peu désagréable la pression mise sur nous ces jours derniers, particulièrement par les médias.

C'est donc un beau et bon projet, qu'il serait magnifique de réaliser... si la situation financière de notre Ville n'était pas aussi difficile et si la Municipalité n'avait pas également une multitude d'autres projets, tout aussi intéressants que celui-là. Permettez-moi un bref rappel à cet égard. Abstraction faite des nombreux crédits utiles à la bonne marche de l'Administration et à la fourniture de prestations indispensables à la population lausannoise, nous avons accordé ces derniers mois à la Municipalité des sommes importantes: Fr. 15 millions pour construire une salle omnisports au Vieux-Moulin, Fr. 4,5 millions pour remettre en état la salle du cinéma Romandie, Fr. 4 millions pour le transfert du Service de la circulation à l'avenue des Figuiers, Fr. 5 millions pour la dérivation des eaux claires de la Louve, Fr. 1,1 million pour l'aménagement des arches du Grand-Pont – et j'en passe!

A l'ordre du jour de notre Conseil, divers projets importants attendent notre aval. Le projet de réfection du stade

olympique – plus de Fr. 22 millions, déduction faite de la subvention fédérale escomptée –, le rapport sur la politique de la petite enfance – Fr. 10 millions à investir d’ici à 2006 –, la nouvelle politique du logement qui entraînera la création d’un certain nombre de postes supplémentaires, tout comme la réponse à la motion Savary qui, si j’en crois les propos tenus par M. Tosato au correspondant de *24 heures* dans l’édition du 27 octobre 2003, demanderait dans le préavis en préparation de renforcer l’appui aux jeunes délinquants et sans travail par l’engagement de plusieurs éducateurs.

Dans le contexte économique morose que nous vivons actuellement, nous constatons que les comptes 2002 ont bouclé avec un déficit de Fr. 70 millions. La situation devrait être pire cette année, où l’on prédit Fr. 80 millions de déficit. Quant au budget 2004, dans sa version actuelle, sans les inévitables crédits supplémentaires que nous serons amenés à voter, il laisse déjà apparaître un excédent de charges de plus de Fr. 45 millions, avec une dette évaluée à ce jour à Fr. 2,2 milliards. Les Libéraux ne comprennent pas que dans ces conditions peu favorables, la Municipalité continue à nous présenter des projets culturels, sportifs ou autres, au coup par coup, au gré des besoins et des demandes qui se manifestent, sans véritable vision globale quant à la politique à mener dans l’un ou l’autre de ces domaines, ni même de réelle réflexion quant aux actions prioritaires à entreprendre, vu la précarité de notre situation financière. A cet égard, je dois dire que j’abonde dans le sens des observations faites par M. Meystre et j’appuie les deux motions qu’il vient de présenter.

Concernant le Théâtre des Roseaux, nous tenons à faire deux remarques. Nous ne pouvons adhérer au concept, tel que défini en page 7 [p. 357] du rapport-préavis: «un lieu, une identité, un public». A savoir, une salle spécifique pour chaque type de spectacle. Cette vision idéale, optimale et confortable, luxueuse même, peut-être admissible en période de prospérité, est totalement inadéquate dans le contexte actuel. Ce d’autant que nous ne sommes pas convaincus qu’il n’y ait pas d’autres locaux disponibles pour accueillir de la musique actuelle «live». Selon des informations collectées par certains membres de notre groupe, il semblerait que d’autres salles, nullement suroccupées, seraient adaptables et pourraient être mises à disposition pour accueillir ce genre de spectacles.

Enfin, revenons sur la situation financière de la Ville. Nous estimons incohérent, déraisonnable, indécent, voire irresponsable de présenter un tel projet alors que l’on demande des efforts au personnel de la Ville et que l’on prétend vouloir traquer les économies, éviter les dépenses superflues, et alors qu’on nous assure que l’on va instaurer une politique d’austérité. Cet investissement pourrait peut-être se concevoir en période d’abondance et de prospérité, mais en cette époque de vaches maigres, il n’est pas de première nécessité. Pour les Libéraux, la Ville doit se concentrer sur d’autres priorités, bien plus urgentes. Elle n’a pas les moyens de se lancer dans cette aventure, si plaisante ou

attractive soit-elle. Au nom du groupe libéral, je vous invite à refuser les conclusions de ce rapport-préavis.

M. Gianni John Schneider (Soc.): – A ce point de la discussion, je dirai deux ou trois choses à M^{me} Grin, bien que je risque de répéter quelque peu ce qu’a dit M^{me} Mayor. Tout d’abord, prétendre que le Théâtre des Roseaux à Sévelin et E la nave va sous les Arches sont deux projets interchangeables relève de l’hypocrisie. Je viens d’entendre, de M. Meystre et de M^{me} Grin, des affirmations qui trahissent une méconnaissance de la situation. Ceux qui imaginent que d’autres salles existantes pourraient remplacer le projet du Théâtre des Roseaux pour les musiques actuelles démontrent simplement qu’ils ignorent tout du concept global et des aspirations des jeunes concernés. Il ne s’agit pas de se contenter d’organiser des concerts dans des lieux polyvalents existants, déjà très sollicités et qui ne peuvent offrir que quelques dates dans l’année. Il s’agit bel et bien de deux projets, de deux lieux identifiables. N’oublions pas que l’on s’est souvent plaint de dévaloriser la culture jeune. Je rappelle aussi que jamais on imaginerait le théâtre ou la musique classique migrer d’une salle à l’autre. Pourquoi, dès lors, les musiques actuelles? Quant aux espaces privés, ils remplissent un rôle important, certes, mais ne sauraient se substituer à des lieux publics. Depuis la fermeture de la Dolce Vita, la Ville est blâmée pour son manque de scène réservée exclusivement à la production des musiques actuelles. Un grand quotidien romand, non représenté dans cette salle, titrait en date du 7 août: «Lausanne, dont la faiblesse dans l’offre de musiques actuelles est notoire». Cela prouve que la clause du besoin se fait sentir et qu’il est indispensable de voir ces deux projets se réaliser.

Le Théâtre des Roseaux est un projet culturel, qui sera géré par un professionnel, choisi et épaulé par un Conseil de fondation: M. Gétaz, qui a réussi tout ce qu’il a entrepris dans le domaine musical. Je ne rappellerai que Cully, entre autres.

En conclusion, ce projet tombe peut-être dans une période financière difficile. Ce qui n’empêche pas de le mener à terme. Notre avenir, c’est notre jeunesse. Et celle-ci attend depuis plus de cinq ans. Tout comme le club de la Dolce Vita à l’époque, je souhaite que le Théâtre des Roseaux emporte votre adhésion et que vous votiez oui à ce rapport-préavis.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Les Radicaux ont toujours soutenu la culture, que ce soit pour accueillir le Béjart Ballet, soutenir le Théâtre de Vidy, financer Beaulieu ou encore prendre en charge un tiers des coûts de l’aménagement de la salle du Métropole. Les Radicaux ont toujours dit oui à ces propositions municipales. Et tout récemment, c’était également par un oui massif qu’ils ont accepté le projet d’aménagement des arches du Grand-Pont.

Aujourd’hui cependant, après avoir analysé de manière approfondie le dossier du Théâtre des Roseaux, entendu plusieurs fois ceux pressentis pour animer la fondation, le groupe radical est arrivé à la conclusion qu’il était

nécessaire de marquer un temps d'arrêt pour examiner de manière générale l'offre culturelle de Lausanne et de sa région, en particulier celle des musiques actuelles. Exprimé de manière plus explicite, cela signifie que les Radicaux lausannois souhaitent un moratoire pour toute nouvelle offre de prestation culturelle à Lausanne et que la Ville utilise ses ressources amoindries pour que ce qui fonctionne bien aujourd'hui puisse continuer à bien fonctionner demain.

Cette proposition prend tout son sens lorsqu'on considère que le soutien aux institutions et aux associations œuvrant dans le domaine culturel est déjà considérable. Qu'il va encore générer des investissements importants – je pense tout spécialement à l'Opéra – et qu'en plus, comme chacun le sait, Lausanne a mal à ses finances et encore plus à la Caisse de pensions de son personnel.

Pour les raisons qu'a déjà évoquées Gilles Meystre, l'heure est venue de faire une appréciation générale de la situation, de fixer de nouvelles priorités, mais en tout cas pas d'envisager un nouvel élargissement de l'offre culturelle. Pour les Radicaux, cet audit est nécessaire. Attendre ses résultats est une raison suffisante pour reporter la décision d'investir quelques millions, encore une fois, dans la construction d'un nouveau bâtiment.

Mais pour les Radicaux lausannois, il existe encore deux autres raisons, tout aussi valables, justifiant ce moratoire, temps d'arrêt propice à la réflexion et à l'analyse. Pour comprendre la première, il faut se souvenir que les Radicaux ont, il y a deux ans, lancé une pétition demandant la suppression de la taxe sur les divertissements⁵. Grâce à un large soutien des milieux culturels, en tout cas de ceux qui sont libres de s'exprimer sur ce sujet, ils ont récolté en quelques semaines plus de 8000 signatures, démontrant ainsi l'importance et l'urgence de ce problème. Urgence, si l'on sait que les organisateurs de spectacles présentant des vedettes internationales comme Johnny Hallyday, les Rolling Stones, le Cirque du Soleil, entre autres, ont définitivement boudé Lausanne, pour lui préférer Genève ou Bâle. A ce cri d'alarme, la Municipalité, très préoccupée de l'état des finances communales, avait répondu en annonçant qu'elle entendait négocier avec les Communes de la région une meilleure répartition de la facture pour le soutien de la culture. Si l'on sait qu'il n'est pas facile de renoncer à quelque Fr. 5 millions à Fr. 6 millions de taxes sur les divertissements, les Radicaux ne comprennent pas aujourd'hui que la Municipalité vienne devant ce Conseil avec une nouvelle dépense d'investissement de plus de Fr. 3 millions et une autre au budget ordinaire de Fr. 100'000.–, sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec la région. C'est donc la deuxième raison pour laquelle les Radicaux disent que cela suffit!

Quant à la troisième, elle découle d'une analyse approfondie de la description du projet de Fondation pour les

musiques actuelles. Dans le budget de fonctionnement, il nous est dit que 90 concerts doivent être organisés chaque année. Or, est-il bien raisonnable de penser que la programmation de 3 concerts par semaine, hors la période de vacances, est économiquement possible? Est-il raisonnable d'espérer que chacun de ces concerts soit en moyenne fréquenté par plus de 420 spectateurs payants? Pour beaucoup de Radicaux, la réponse est non. Ceux qui avaient encore des doutes les ont dissipés quand ils ont appris que malgré ces chiffres optimistes, la différence entre le prix d'entrée et les cachets pour les artistes ne laissait que Fr. 200'000.–, qu'en dépit de Fr. 410'000.– de subventions – Etat et Commune – et Fr. 220'000.– de sponsoring encore à trouver, l'équilibre budgétaire ne pourrait être atteint que si des boissons pour Fr. 870'000.– étaient vendues, obligeant ainsi chaque visiteur à dépenser, en plus des Fr. 26.50 d'entrée, encore Fr. 20.– de boissons et de nourriture. Ils ont conclu que ce budget n'était pas réaliste.

A travers ces divers examens, la très grande majorité des Radicaux a donc acquis l'intime conviction qu'à court terme, la fondation serait contrainte soit de fermer boutique, soit de solliciter une augmentation de subvention. Ce qui, en l'état, n'est pas acceptable. En résumé, les Radicaux proposent de renoncer aujourd'hui à ce projet afin de:

1. faire le point sur l'offre culturelle à Lausanne, dans la région, voire dans l'arc lémanique, et de rechercher les potentiels encore inexploités de salles et d'infrastructures existantes;
2. définir un catalogue des prestations à offrir, compatibles avec les ressources de la Ville, ainsi qu'avec ses autres engagements dans tous les domaines de sa responsabilité, à l'égard de son personnel, de ceux qui sont dans un réel besoin, des contribuables de la classe moyenne qui n'en peuvent plus d'être ponctionnés de toutes parts;
3. attendre le résultat des négociations de la Municipalité avec les autres Communes de la région, avant d'accepter de nouvelles charges, ou, autrement dit, avant d'augmenter unilatéralement et sans consultation avec ses voisines l'offre culturelle pour laquelle Lausanne entend justement répartir la charge financière.

La présidente: – Je vous annonce que j'ai onze intervenants... Alors, gardez-vous des *bis repetita*, tout de même!

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Je déclare mes intérêts. Je suis membre du Comité de l'association Musique Métropole. M^{me} Mayor a parlé de la concurrence qui pourrait s'instaurer entre la nouvelle salle et le Métropole, parlant d'échelles non comparables. La salle Métropole a en effet une capacité nettement plus grande que le futur Théâtre des Roseaux. La concurrence existe cependant pour un certain nombre de concerts susceptibles d'attirer environ 1000 personnes, soit le maximum de la capacité des Roseaux, mais une capacité moyenne du Métropole. Des concerts tels que celui que pourrait donner

⁵BCC 2001, T. II, p. 7; BCC 2002, T. I, pp. 689 ss.

Stephan Eicher. Ces spectacles ont de l'importance pour le Métropole, parce qu'ils lui permettent, dans le cadre d'un programme extrêmement structuré, principalement consacré à la danse et à la musique classique, de mettre du beurre dans ses épinards, si je puis dire. La Fondation Métropole, aussi contrôlée par la Ville, doit présenter des comptes équilibrés. La demande pour les musiques actuelles n'est pas similaire à celle des cure-dents. Je pense que cette demande est élastique, qu'une offre augmentée serait suivie d'une demande accrue. Cela signifie que les fondations, toutes deux sous contrôle de la Ville et plus ou moins voisines – nommées par l'Autorité municipale – doivent prendre contact l'une avec l'autre, pour éviter de se marcher sur les pieds et que l'on parvienne à un calendrier supportable pour tout le monde, dans un marché qui, je le répète et j'en suis convaincu, est extensible.

A propos de la remarque de M. Perrin : à ma connaissance – mais j'ai peut-être mal lu – les projets de transformation de l'Opéra ne figurent plus au Plan des investissements. Il est vrai que ce précieux document vient d'être diffusé et que M. Perrin n'a peut-être pas eu le temps de s'y pencher.

En résumé, les Socialistes sont pour la culture, comme les Radicaux. Mais ils sont pour le projet – et maintenant.

M^{me} Mireille Cornaz (VDC) : – Voici à nouveau un projet qui bénéficie d'une belle couverture médiatique. C'est le signe que ceux qui l'ont élaboré y croient fortement et font tout pour nous convaincre. En ce qui concerne la Voie du Centre, les avis sont très partagés.

Tout d'abord, certains d'entre nous sont agacés d'avoir été mis devant le fait accompli pour l'achat de cette halle. Ensuite et surtout, ils sont opposés à ce projet pour des raisons financières. Pour eux, l'état de nos finances est tellement grave que nous n'avons plus les moyens de tout nous offrir. Il faut faire des choix. Le projet des Arches sous le Grand-Pont suffisait pour les musiques actuelles. Pour d'autres, certains projets, tels que le square de la Borde, n'étaient pas indispensables. Ils en tiendront compte.

Il est vrai qu'il faut faire des choix. Mais auparavant, il est nécessaire de se poser plusieurs questions. Est-ce un bon projet? Est-il au bon endroit? Apporte-t-il un plus à la ville et à la région? Que coûtera-t-il, à moyen et à plus long terme? Tout d'abord, ce projet répond à un véritable besoin pour les jeunes. Les plus petits ont des garderies, les enfants des centres de loisirs. Pour les plus grands, les Roseaux seraient un centre de rencontre animé par la musique qui les intéresse. Le fait d'avoir l'appui d'une structure solide, professionnelle, de vouloir travailler en synergie avec l'EJMA et l'ECAL sera une chance pour beaucoup d'étudiants de ces écoles.

De plus, cette plate-forme culturelle s'insère parfaitement dans le site, déjà très créatif, où se trouvent le Théâtre de l'Arsenic et le Centre lausannois de la danse. Mon vœu est que le Théâtre des Roseaux devienne un véritable centre

culturel, non seulement pour les jeunes, mais pour toute la population lausannoise.

Reste la question de son coût. Aujourd'hui, ce crédit est important : plus de Fr. 2,6 millions pour mettre en place cette structure et Fr. 100'000.– de subvention par année. Cette dernière est un frêle esquif par rapport aux immenses paquebots que sont celles du Théâtre de Vidy et du Béjart Ballet. Les concerts organisés auront un grand impact sur la jeunesse, loin à la ronde. Encore faudra-t-il penser à l'accueil et à la sécurité, pour que l'image de Lausanne soit la meilleure possible.

Ma conclusion enfin. Une réflexion tirée de l'article de M. Monnier, aujourd'hui dans le journal local : « Certaines dépenses de l'Etat sont nécessaires pour remonter le moral. Celle-ci le sera pour les jeunes et cela me paraît important. »

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : – Je voudrais revenir sur certaines propositions de M. Meystre, relayées par M. Perrin. Il me semble qu'elles doivent être prises séparément. La commission consultative en matière de culture me fait penser à une sorte de machin quelque peu hétéroclite, qui risque de connaître le même sort que d'autres machins hétéroclites consultatifs, c'est-à-dire un sort pas extrêmement dynamique. Tout au plus risque-t-on d'avoir là une caisse de résonance pour des revendications supplémentaires en matière de financement public de la culture. Je ne suis pas sûr que cela aille dans le sens voulu par les motionnaires.

En revanche, la deuxième motion faisant référence à une politique culturelle communale me paraît extrêmement heureuse. Il existe un préavis municipal qui, sauf erreur, date de la fin des années huitante, d'une période où la Ville de Lausanne n'était probablement pas encore aussi dynamique du point de vue culturel qu'elle l'a été durant les années nonante. Or, les Villes sont des acteurs importants de la politique culturelle. Lausanne a été l'une des cinq grandes Villes de Suisse tout particulièrement active et dynamique dans ce domaine – en se basant ou non sur un préavis antérieur à ce dynamisme. Dans ce sens, il est souhaitable de faire le bilan de la vie culturelle de Lausanne, d'en déduire éventuellement quelques balises pour les activités futures, tout en sachant que les initiatives ne suivent pas forcément les plans directeurs. D'ailleurs, le Plan directeur du sport ne servira pas vraiment de modèle à celui de la culture, puisqu'il permet – et empêche aussi – à peu près tout et n'importe quoi.

Cela dit, je ne ferais pas un lien si formel entre ce bilan et le moratoire demandé par M. Perrin. Le Théâtre des Roseaux, tel qu'il a été discuté, certes sous l'emprise d'un lobbying très actif ces dernières semaines, peut être reconnu comme un élément indiscutable de ce dispositif culturel lausannois. Il est largement accepté par les milieux concernés – producteurs et distributeurs – et par de nombreux représentants du public. Même si j'ai quelques doutes sur le *business plan*, comme M. Perrin, et ne partage pas

nécessairement la prédilection pour le genre de musique qui y sera interprétée, sa mise sur pied ne devrait pas être reportée à une date postérieure à l'élaboration de ce plan directeur. Réserves faites, la preuve de son utilité – ou du moins son illustration – a été largement apportée ici et maintenant à Lausanne. Je vous encourage à voter en faveur de ce théâtre.

M^{me} Evelyn Knecht (POP): – Ce n'est pas en tant que présidente de la commission que j'interviens, mais au nom du POP et Gauche en mouvement. Je tiens à préciser que les pressions et les lobbyings que nous avons subis à propos de ce préavis nous laissent subodorer des desseins privés très éloignés de nos objectifs culturels et ne nous plaisent pas du tout. Cependant, il est tout de même rassurant de constater qu'il n'y a pas que les chiens qui intéressent les gens!

Ce rapport-préavis prétend répondre à une motion requérant une proposition de politique culturelle en matière de musiques actuelles et nous nous retrouvons devant un projet de construction. J'avoue que c'est assez fort! Pas l'ombre d'une réflexion concernant les volontés de la Ville en matière de politique culturelle. Et lorsqu'on en parle à M. Schilt, il répond que la Ville n'a pas l'intention de se lancer dans la programmation musicale. Personnellement, je trouve cela assez grave.

On nous demande aujourd'hui de voter un crédit d'ouvrage pour le contenant, sans trop se préoccuper de ce qui va se faire à l'intérieur. Rien dans le rapport-préavis – et encore moins dans les conclusions que nous allons voter – sur les volontés politiques concernant le contenu de cet ouvrage, mis à part un historique sur la création d'une fondation et le fait que le lieu sera entre ses mains, fondation qui est bien entendu déjà créée et dont les buts sont définis. Il s'agit donc pour notre Conseil de savoir qu'en adoptant ce crédit d'ouvrage, il accepte du même coup la fondation et ses buts qui sont:

- *promouvoir les musiques actuelles sur scène à Lausanne;*
- *contribuer à la création et à l'exploitation d'un espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne, d'en élaborer la conception et de participer à sa réalisation, sa gestion, sa promotion et son développement;*
- *promouvoir l'image culturelle de la ville de Lausanne;*
- *garantir une utilisation pertinente des subventions.*

Une chose est sûre: avec des buts aussi vagues, il sera bien difficile, le moment venu, de reprocher à ladite fondation de s'en éloigner. Mis à part l'alinéa sur les subventions, le MAD ou l'Atelier Volant pourraient se targuer d'avoir les mêmes buts. Or, nous vivons dans une région qui abrite beaucoup de musiciens, nous avons des groupes qui se créent, ont besoin de jouer et ne trouvent pas de lieux pour présenter leur travail. Je pense que nous avons effectivement besoin d'une salle à Lausanne en plus des Arches. Mais pas n'importe quoi et à n'importe quel prix! Cette salle doit être essentiellement à l'usage de nos musiciens.

Pour l'instant, les travers commerciaux de ce projet ne nous rassurent pas. Certains l'appellent déjà le «Club Sévelin» et ses buts en vue de «promouvoir l'image culturelle de la ville» sont des critères de marketing, qui n'ont rien de culturels. Si cet établissement doit être subventionné par les contribuables, il doit répondre à d'autres critères que ceux établis. Nous avons besoin d'une salle répondant à ces carences, d'un lieu d'échange culturel offrant un tremplin aux musiciens régionaux, ainsi qu'aux élèves des écoles professionnelles de Suisse romande. Nous ne pouvons pas accepter ce rapport-préavis sans doter ce projet d'une ligne politique claire. C'est pourquoi je dépose un amendement à la conclusion N° 1 disant:

Amendement

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.– pour la réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert dont le rôle essentiel est d'offrir un tremplin aux musiciens et aux musiciennes de la région, ainsi qu'aux élèves des écoles professionnelles de Suisse romande, sur la parcelle N° 891, sise à Sévelin 36.

Cet amendement ne devrait pas être refusé, étant donné que son objet fait partie du projet des membres actuels de la fondation. Ils ne seront cependant peut-être plus les mêmes dans vingt ans. Je pense qu'il est dès lors important, pour la pérennité du lieu, de préciser le rôle qu'il devra jouer dans notre cité. C'est pourquoi, au nom du POP et Gauche en mouvement, je vous invite à accepter cet amendement.

M^{me} Béatrice Salla (Les Verts): – Contrairement à tout le monde, je ne pensais pas monter à la tribune. Je n'ai rien préparé, me disant que j'avais trop de choses à dire. Ce que j'ai entendu me force à réagir. J'annonce mes intérêts: je suis présidente d'une association de jeunesse et travaille dans une autre association de jeunesse, donc plutôt orientée jeunes.

J'assiste ce soir à un travail de stérilisation d'un Conseil communal manifestement en pleine forme. J'avoue qu'en près de deux ans, je n'ai rien vu de tel! Je déplore que cela tombe sur ce projet.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'impact qu'il pourrait avoir pour les jeunes de Lausanne et des environs. C'est quelque chose à prendre en considération. Je m'étonne: on parle de finances, de ci, de ça. En général, on parle de «nos» jeunes et là, tout à coup, il n'en est plus question. C'est tout de même surprenant! Ce projet concerne les musiques actuelles, soit un public de jeunes, qui n'ont pas à Lausanne de lieux culturels, comme l'Opéra pour d'autres par exemple. Il n'y a rien de spécifiquement jeune dans la politique culturelle actuelle. Il faut être conscient qu'on est en train de sabrer un projet culturel jeune. Les Arches, ce n'est pas ça. Quant au projet en discussion ce soir, on en a enlevé toute la chair que les membres de la fondation y avaient apportée. En bons politiciens, on est en train de le réduire en un espèce de

squelette. On ne sait plus si c'est un dinosaure ou un être humain. C'est plutôt catastrophique.

C'est le premier projet vraiment culturel pour les jeunes. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'importance de la musique comme élément intégrateur pour eux, qui les fait se rencontrer, travailler ensemble, progresser. Il est important qu'ils puissent jouer un rôle dans ce contexte, évoluer dans cet environnement sans monter eux-mêmes des groupes, sans forcément se produire. La fondation et le projet du Théâtre des Roseaux tendent vers cet objectif, puisque toute une mise en réseau se fait, ce qui ne sera pas le cas pour les Arches. Une mise en réseau des associations, des groupes de musique, des artistes et des écoles professionnelles. Il y a là un potentiel que les jeunes ne demandent qu'à investir. Alors, soyez-en conscients! Après, vous pourrez décider que, comme c'est pour les jeunes et qu'en plus on s'est acheté une bonne conscience en votant pour les Arches, on peut couper là-dedans. Mais soyez conscients que c'est un choix que vous devez faire. Je n'ai jamais vu un débat stérilisant à ce point un projet. Je trouve cela assez dramatique. J'aurais préféré que cela se passe ainsi pour le square de la Borde. On nous cite toutes sortes de chiffres. Pourquoi pas pour le square de la Borde? Qu'on le fasse alors pour tous les projets, pas pour un seul!

Pourquoi le premier projet sur lequel on avance toutes ces objections concerne-t-il justement les jeunes? Excusez mon coup de gueule, mais je suis scandalisée! J'attire encore votre attention sur le fait que lorsqu'on travaille dans la politique de la jeunesse – ce qui est mon cas – un des éléments vraiment importants est qu'il s'agit d'une politique pour et par les jeunes. Il faut qu'ils puissent s'investir dans les projets. Ce n'est pas à nous de leur dire: «Vous allez faire ça.» Le projet en question leur appartient, leur permet de s'investir et c'est ce qui est important. Toute la force et tout l'enthousiasme des jeunes sont également derrière ce projet. Je ne suis évidemment pas au même niveau que tout ce qui s'est dit jusqu'à maintenant, j'en suis bien consciente. Comme je vous l'ai dit, je n'ai rien préparé. C'est plutôt et vraiment un coup de gueule!

On parle de vedettes du spectacle. Je ne crois pas que les jeunes soient forcément tentés d'aller entendre Johnny. Ils préfèrent des gens beaucoup plus locaux, plus près d'eux, auxquels ils puissent s'identifier pour progresser. C'est toujours l'exemple vécu qui compte. Si vous refusez ce projet, soyez conscients de ce que vous refusez. C'est certes un crédit, un bâtiment. J'en conviens, Madame Longchamp, les finances de la Ville ne vont pas bien. Mais il faut tenir compte des tenants et aboutissants. Je ne peux que vous encourager à accepter ce rapport-préavis.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Je ne voudrais pas allonger inutilement le débat. J'aimerais apporter quelques précisions à ce qui vient d'être dit par plusieurs préopinants au sujet du besoin et de la disponibilité de lieux de concert à Lausanne. Cette question faisait l'objet de la motion Calame. Force est d'avouer que la réponse de la Municipalité dans

son rapport-préavis ne donne pas satisfaction même si, de guerre lasse, M. Calame s'est résigné à l'accepter.

Je prends deux exemples. Beaulieu, tout d'abord. Le rapport-préavis affirme simplement que le Théâtre de Beaulieu n'a pas été conçu pour accueillir des manifestations du type de celles qui seront mises sur pied au Théâtre des Roseaux. Or, le complexe de Beaulieu fait depuis quelques années l'objet d'intenses travaux d'aménagement et de rénovation. De nouvelles salles de conférence ont été créées. N'aurait-il pas été possible, ou ne serait-il pas encore possible, d'en aménager une qui puisse convenir également à ce genre de spectacles? Une approche a-t-elle été faite dans ce sens?

Le Métropole ensuite. Sa salle a une capacité de 800 à 2000 places, suivant les configurations. Mais il est évidemment possible et permis de ne pas la remplir complètement. Il arrive aussi à l'OCL de jouer parfois dans une salle qui n'est pas occupée jusqu'au dernier fauteuil. Le rapport-préavis affirme que la faible isolation phonique de cette salle ne permet pas d'organiser de manière régulière des concerts tels que ceux qui devraient être donnés au Théâtre des Roseaux. Cette affirmation était peut-être valable et correcte lors de la rédaction du rapport-préavis. Elle ne l'est plus aujourd'hui. Renseignements pris auprès de la direction du Métropole, l'isolation acoustique de la salle a été progressivement améliorée au cours de l'été 2003, par une maison spécialisée. Après les premiers travaux, on pouvait déjà aller jusqu'à 93 dB. Après la deuxième étape, aujourd'hui terminée, on pense pouvoir atteindre quelque 100 dB, ce qui permettrait d'organiser des concerts du type de ceux envisagés pour les Roseaux. Je dis que l'on pense pouvoir atteindre, car le rapport de l'expert n'est pas encore communiqué. Il est difficile de trouver une salle plus idéalement située que le Métropole, dont une entrée donne sur la rue de Genève et le Flon, lieu chéri des noctambules. La charte élaborée lors de la rénovation du Métropole prévoyait spécifiquement qu'il était dédié à toutes les musiques: classique, world, jazz, variétés, musiques actuelles. Il est faux et réducteur de prétendre que cette salle est uniquement réservée à la musique classique et aux ballets. Il suffit de consulter la liste des concerts organisés par le Métropole au cours de ces dernières années. La direction du Métropole m'a également confirmé que sa programmation n'est actuellement pas encore saturée et qu'on pourrait facilement y prévoir une bonne vingtaine de concerts supplémentaires par an. La salle n'est pas subventionnée et a atteint l'équilibre financier en 2002. L'apparition d'une nouvelle salle bénéficiant d'un subventionnement annuel de fonctionnement de la part de la Ville est donc ressentie à juste titre comme une concurrence déloyale. Contrairement à M. Bourquin, je ne pense pas que la demande suive indéfiniment l'offre et qu'il suffise d'ajouter des concerts pour que le public vienne.

On le voit à ces deux exemples, les possibilités existent, hors et à côté du Théâtre des Roseaux, pour accueillir les musiques actuelles à Lausanne. Certes, peut-être pas tout à

fait aussi bien qu'aux Roseaux, mais il faudrait tout d'abord utiliser jusqu'à saturation les possibilités existantes, nous semble-t-il. C'est la raison pour laquelle, pas de gaieté de cœur et quelle que soit la sympathie que l'on puisse éprouver pour la foi et l'enthousiasme des promoteurs, je pense qu'un projet de ce type doit être repoussé à des temps meilleurs.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Tous les arguments doivent être entendus. Certains se contredisant, je me permets d'y revenir. Les Libéraux ont un œil sur le porte-monnaie de la Ville. Ils auraient dû ajouter qu'ils l'ont surtout sur le leur, car indépendamment des discours de ce soir, je rappelle que ce parti propose systématiquement des baisses d'impôts quand il le peut – la dernière en date étant la suppression de l'impôt sur les successions – et rêve de voir la fiscalité diminuer encore, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur les prestations de la Ville et les employés qui les réalisent. Un petit rappel tout de même: la dette de la Ville est aussi l'héritage de la gestion d'une autre majorité, dans les années huitante. (*Brouhaha.*) A l'époque, les investissements se montaient à près de Fr. 200 millions... (*Brouhaha.*) Je constate que vous écoutez moins certaines personnes que d'autres, alors que l'on vous a religieusement écoutés malgré les sornettes que vous avez énoncées...

La présidente: – S'il vous plaît, Monsieur! S'il vous plaît!

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Dans les années huitante donc, les investissements se montaient à plus de Fr. 200 millions. Cela pèse actuellement et fait partie de la dette, que vous le vouliez ou non. J'avoue qu'en 1984, les responsabilités étaient partagées entre vous et nous, la baisse de l'impôt ayant eu un effet négatif sur les charges que nous devons assumer aujourd'hui.

Il est touchant de vous entendre parler du personnel, alors que c'est votre parti qui n'a de cesse de peser sur la tête des fonctionnaires de la Ville. Vous ne manquez pas d'air de vous prévaloir aujourd'hui de leur défense! J'en conclus que vous ne voterez peut-être pas les mesures qui touchent le personnel lors du budget 2004 et je m'en réjouis d'avance.

J'entends cependant – c'est un argument qui a son poids ce soir – les remarques des employés de la Ville et leur réponse que les investissements ne doivent pas être mêlés aux comptes d'exploitation. Les investissements soutiennent la conjoncture, maintiennent les infrastructures et les conditions cadres nécessaires à l'épanouissement d'une collectivité et de son économie dans le sens du développement durable. En gros, ce sont les murs de la maison. Et l'exploitation, c'est la vie dans ces murs, les services publics et les prestations. Les Socialistes soutiennent les deux piliers et non l'un contre l'autre.

Un mot aussi sur la demande en matière de musiques actuelles. Je considère qu'à Lausanne, elle est aujourd'hui élastique, extensible. L'offre est bloquée depuis une

quinzaine d'années. Pour être satisfaite, la demande doit émigrer dans les régions environnantes, dans d'autres villes, voire en France limitrophe. Je suis persuadé qu'avec le Théâtre des Roseaux, cette offre reviendra à Lausanne et trouvera son public.

Dernier point, l'impôt sur les divertissements. Je ne reviendrai pas sur la pétition déposée par les Radicaux, ni sur l'argument du Cirque du Soleil, qui n'est pas valable. Renseignements pris auprès du service compétent, il n'y a eu qu'un seul appel téléphonique sans suite de la part du Cirque du Soleil et aucune salle n'était disponible pour ce type de spectacle. En utilisant l'arme de cet impôt, on se trompe de combat. On ne combat pas la fièvre en pestant contre le prix du médicament.

M^{me} Géraldine Savary (Soc.): – Je reviens sur les deux interventions des Radicaux. J'ai l'impression qu'ils posent quelques bonnes questions, mais traitent de faux problèmes. Ils mélangent des objets importants en matière de politique culturelle: le Théâtre des Roseaux, que nous traitons ce soir, la politique culturelle lausannoise sur le long terme et la taxe sur les divertissements. Tous trois ont des rythmes politiques et décisionnels tout à fait différents.

Le Théâtre des Roseaux a permis à la Municipalité de trouver une solution à un problème récurrent de longue date. Il faut saluer l'esprit d'initiative de la Municipalité, qui a sauté sur l'occasion de l'acquérir à un prix pas trop onéreux, pour offrir enfin une salle et un espace aux musiques actuelles.

La question de l'avenir de la politique culturelle à Lausanne est une bonne question. Par sa motion, Gilles Meystre indiquera des pistes et la Municipalité répondra à nos légitimes interrogations. Quant à moi, je soutiendrais plutôt une motion allant dans le sens d'un préavis d'intention en matière de politique culturelle. Je peux le dire sans trop m'avancer, car les Socialistes avaient demandé dans leur programme électoral que cet effort soit fait. Comme l'a dit Jean-Yves Pidoux, cela fait un certain nombre d'années que l'on n'a pas fixé les lignes directrices en matière de politique culturelle. Je pourrais donc me rallier aux Radicaux sur ce point.

La taxe sur les divertissements. On ne va pas entrer à nouveau dans le détail. Il est regrettable de manifester un esprit quelque peu revanchard, de prendre le Théâtre des Roseaux en otage de cette taxe. Quand bien même les positions politiques sont tranchées, elles se rediscuteront l'année prochaine. Le débat n'a pas à avoir lieu ce soir. Nous parlons du Théâtre des Roseaux et il serait fort dommage de menacer ce projet, beau et novateur, par des questions justifiées en matière de politique culturelle, en tout cas légitimement politiques quant à la taxe sur les divertissements.

Je vous propose de renoncer à un moratoire et vous invite à accepter ce rapport-préavis car, comme le proverbe ne le dit pas, à trop reculer, on finit par ne pas sauter!

M. Marc Dunant (Soc.): – C’est non seulement la soirée des amabilités, mais aussi celle des contradictions. Au chapitre des amabilités et des propos de M. Meystre en ouverture de ce débat, on peut épiloguer sur la minceur ou l’épaisseur d’un préavis. En revanche, précisons que la commission a reçu les documents utiles demandés, sans discussion et sans délai. Quant aux contradictions, je suis sidéré de constater que les mêmes personnes, qui nous dressent un tableau catastrophique de la situation de notre ville, notamment au niveau de l’insécurité, de la délinquance, de la drogue, face à un projet destiné aux jeunes, nous disent qu’il faut le remettre à plus tard. La jeunesse n’est pas l’avenir de notre société, elle est son présent ! La question qui se pose ce soir, M^{me} Salla l’a évoquée, est de savoir ce que nous voulons offrir à cette jeunesse pour lui permettre d’exercer ses loisirs.

Les institutions culturelles mentionnées par M. Perrin existent, certes. Une partie des jeunes les fréquentent sans doute. Mais il est clair que c’est une culture assez différente de celle de la majorité des jeunes. Je trouve délicat qu’une partie de ce Conseil propose un moratoire au moment où l’on discute d’un projet prioritairement destiné aux jeunes. Délicat qu’on le demande suite à tout ce qui a été dit sur la complémentarité entre les Arches et les Roseaux et qu’on le propose au mitan, entre les deux. Un signe pour moi de cette complémentarité est que si les gens de la FMA étaient là quand nous avons parlé des Arches, je suis heureux de voir que des représentants de E la nave va sont aussi présents ce soir. C’est la preuve que pour les acteurs de ces projets, cette complémentarité n’est pas un vain mot.

Les jeunes sont les acteurs de la vie de notre ville. Ils ont droit à des institutions culturelles de qualité, car ils participent au rayonnement de notre cité. C’est pour cette raison que j’ai personnellement envie de voter ce projet aujourd’hui et pas de le reporter aux calendes grecques.

M. Claude Bonnard (Les Verts): – Je crois qu’après un pareil débat, M. le municipal n’aura plus grand-chose à ajouter. Ce qui est peut-être bien pour lui, parce que si son rapport-préavis était mince, son opinion s’est certainement un peu plus étoffée ce soir. Je l’espère, du moins. Ce projet est excellent, nous devons le soutenir parce qu’on ne peut pas le remettre à plus tard. Fr. 2,6 millions pour une salle comme celle-là ! Imaginez que nous partions de zéro, que nous fassions un concours, une étude, etc. Avec le perfectionnisme dont nous sommes plutôt coutumiers dans ce Conseil, nous arriverions à Fr. 10 millions. Une somme que nous n’avons pas aujourd’hui, que nous n’aurons pas demain non plus. Voilà une bonne raison de soutenir ce projet.

Une autre est l’offre disponible à Lausanne. Elle est très petite et gelée depuis des années. N’oublions pas que Lausanne est une ville universitaire, qui abrite une des Hautes Ecoles suisses et une Université importante. Les jeunes sont donc sur-représentés au niveau de la population et des loisirs. Du point de vue culturel, ils sont pourtant

largement sous-représentés. Beaucoup d’éléments ont été mentionnés. Nombre de personnes ici présentes fréquentent des institutions culturelles. Certaines sont très contentes de pouvoir bénéficier d’un Opéra, qui coûte extrêmement cher à la Ville: Fr. 6’360’000.– de subvention annuelle. Cela pour environ 25 représentations et 30’000 spectateurs en moyenne, en étant généreux. Qu’est-ce que Fr. 100’000.– de budget annuel pour permettre à un public jeune d’avoir les loisirs qui lui plaisent, un espace de rencontre ? Indépendamment du fait que ce lieu n’est pas assimilable à une simple salle de spectacle, mais comporte beaucoup plus de tenants et aboutissants. Les chiffres que je vous cite constituent une raison suffisante pour soutenir un tel projet. Je ne crois pas à une concurrence avec le Métropole. Les honoraires ou cachets des musiciens fréquentant l’une ou l’autre des salles ont un facteur 5 de différence. Raison de plus de ne pas s’en faire pour cela. Pour ceux qui détiennent l’avenir de Lausanne, appuyons ce projet. Soutenons-le pour les jeunes !

M. Pierre Payot (POP): – Je ne voudrais pas être désagréable pour les orateurs, mais j’espérais que l’amendement proposé par Evelyne Knecht ferait dépasser au débat le stade du ping-pong gauche-droite sur l’intérêt du projet, son coût. Pour moi, cet amendement est plein de sagesse. Du sort que lui réservera le Conseil dépendra le vote du groupe POP et Gauche en mouvement.

M. Dino Venezia (Lib.): – Excusez-moi d’allonger le débat, mais dans le cadre du ping-pong, je ne laisserai plus passer des petites phrases assassines au cours de débats sur des sujets précis. En l’occurrence, je ne laisserai pas passer le discours sur les baisses d’impôts préconisées par la droite – et les Libéraux en particulier. Nous continuerons à les préconiser. Mais je vous rappelle qu’elles ne sont pas en vigueur et que, dès lors, lorsqu’on parle des déficits actuels, elles n’ont aucune influence sur eux ! Les déficits actuels sont le fruit de dépenses exagérées, inutiles, somptuaires. Les dépenses d’investissements ne sont pas sans incidence sur les budgets. Les amortissements et les intérêts grèvent les budgets. Je ne permets plus que l’on dise n’importe quoi sur ces sujets lors des débats. Je tiens à vous préciser que lorsqu’on nous menace – plus de crèche, moins de social, moins de ceci, moins de cela – ce qui altère ces prestations aujourd’hui, ce sont les dépenses et non les baisses d’impôts dont nous rêvons.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Beaucoup de choses ont été dites ce soir. Vous avez reçu une information abondante, des prises de position contradictoires. Votre boîte aux lettres s’est régulièrement remplie. Vous avez eu des entretiens avec le président de la fondation, le directeur pressenti. Ce qui vous a permis de vous faire une solide opinion. Je me contenterai donc de reprendre quelques points et de corriger parfois des erreurs.

Tout d’abord, ce n’est pas le moment de parler des deux motions annoncées, qui seront mises à l’ordre du jour

d'une prochaine séance, comme le veut le règlement de votre Conseil.

Aucun projet culturel n'a été soumis à un tel flot d'exigences. Etant un observateur assez attentif de la vie culturelle lausannoise depuis de nombreuses années, je pense qu'aucun projet n'aurait vu le jour s'il avait fallu satisfaire autant d'exigences. Concrètement, nous n'aurions pas ouvert l'Arsec, ni accueilli Béjart, ni soutenu le 2.21. Je pourrais allonger la liste, car si vous considérez sur quelles informations «squelettiques» le Conseil s'est prononcé en faveur de ces projets, aucun ne se serait réalisé.

Ce n'est pas le moment de débattre des investissements. La Municipalité souligne seulement que cet investissement s'inscrit dans la cible qu'elle a retenue pour l'année prochaine. Je relève une fois de plus qu'il y a toujours des dérapages et que certains confondent deux choses, qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre: le budget d'investissements et le budget de fonctionnement.

Aucun rapport non plus avec l'impôt – et non la taxe – sur les divertissements. Une réponse à une motion et une décision de votre Conseil sur l'arrêté d'imposition interviendront l'année prochaine. C'est ainsi que le veut le fonctionnement de votre Conseil et c'est à ce moment qu'il y aura débat. Cela n'a strictement aucun rapport avec le projet soumis aujourd'hui, comme cela n'en avait d'ailleurs aucun avec celui des Arches du Grand-Pont, que l'on aurait aussi pu évoquer si on l'avait voulu.

La concertation avec la région porte sur les quatre grandes institutions culturelles, représentant une dépense annuelle de Fr. 20 millions, je vous le rappelle. La Municipalité souhaite que les Communes de l'agglomération participent à cet effort lausannois plus fortement qu'elles ne le font actuellement, puisqu'elles versent environ Fr. 700'000.– seulement à ces quatre grandes institutions. C'est se tromper de cible que de croire que l'effort doit porter sur une subvention de Fr. 100'000.–, alors que l'enjeu est de Fr. 20 millions, auxquels nous avons espéré que les Communes participeraient à raison de 10%.

Deux mots sur les salles dont on a parlé, en laissant entendre qu'elles offraient de nombreuses possibilités. Beaulieu d'abord, vous le savez, a une vocation de lieu d'exposition, de centre de congrès. C'est dans cette perspective que les pouvoirs publics se sont massivement engagés, sur la base d'un *business plan* qui portait sur ces deux volets, essentiels pour l'économie non seulement de la ville, mais de la région et du canton. Je rappelle que la Ville y a consacré Fr. 33 millions, l'Etat Fr. 30 millions, les Communes de la région lausannoise Fr. 10 millions, le solde étant attendu des autres Communes du canton. C'est dans cette perspective – centre de congrès à améliorer, lieu d'exposition à valoriser dans une concurrence toujours plus forte – que le Conseil de fondation a déjà engagé, et engagera encore, quelques dizaines de millions d'investissement, conformément aux décisions du Conseil communal, du Grand

Conseil et des autres Municipalités, et que les efforts seront portés.

Le Métropole est prioritairement destiné à l'Orchestre de Chambre de Lausanne et au Béjart Ballet Lausanne. C'est dans cette optique que vous avez voté Fr. 4 millions lorsqu'il s'agissait de sauver la salle. Heureusement, il est possible – et même indispensable pour la vie de la fondation – d'y organiser un certain nombre de manifestations supplémentaires, de genres divers. Pour les concerts de musiques actuelles, la jauge a été augmentée à plus de 2100 personnes, ce qui intéresse les producteurs louant la salle. Ils pratiquent d'ailleurs des prix qui n'ont rien à voir avec ceux du Théâtre des Roseaux. La capacité des salles est totalement différente. Elle est même si différente qu'il n'y a pas de concurrence possible. Les producteurs pourront continuer à louer la salle du Métropole. Je souhaite en tout cas qu'ils le fassent en plus grand nombre, des transformations finalement peu importantes ayant permis une amélioration considérable de l'insonorisation. Ce qui fait que les restrictions imposées jusque-là par les Autorités cantonales sont en train de disparaître. Il y a donc des possibilités nouvelles offertes pour louer et utiliser cette salle. Il faut bien comprendre que le Théâtre des Roseaux ne sera pratiquement jamais loué à des producteurs indépendants, puisqu'il disposera de sa propre programmation et de ses propres sponsors. Ce qui rendra difficile, parfois même impossible, la présence des sponsors que tous les producteurs sont contraints d'avoir pour les concerts qu'ils organisent, même s'ils pratiquent des prix plus élevés que ceux du Théâtre des Roseaux. A titre d'exemple, je vous signale qu'en décembre – un mois particulièrement chargé pour le Métropole – tous les soirs sont occupés par l'OCL et le BBL, qui ont eu d'ailleurs de la peine à faire cohabiter leurs programmations. Une organisation toujours délicate. Le BBL aurait souhaité avoir un peu plus de soirées, mais ce n'était pas possible. Le Métropole ne peut pas assurer une continuité de programmation pour les musiques actuelles. C'est la preuve qu'il n'y a ni concurrence ni solution de remplacement, mais deux salles qui vivent une destinée différente.

La vie culturelle lausannoise est d'une extrême richesse – j'ai souvent l'occasion de le dire – sauf pour les musiques actuelles. Vous avez été nombreux au cours de ces dernières années, le Bulletin du Conseil communal en atteste, à parler de «vide», de «désert» pour les musiques actuelles. Le 3 octobre encore, *24 heures*, qui présentait le futur Metropop, parlait d'une situation de pénurie locale en termes de musiques actuelles. Admis très généralement dès la fin de la Dolce Vita, ce constat semble remis en cause par certains d'entre vous, alors qu'il a pourtant été confirmé récemment par l'interpellation de M^{me} Diane Gilliard intitulée «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux. Un nouveau club de rock en 2060?»⁶. Il est gênant que le moratoire proposé par le Parti radical ne porte que sur les musiques actuelles. Personnellement, je me suis toujours

⁶BCC 2003, T. I (N° 2), pp. 112 ss.

efforcé de ne pas poser d'exclusive. Comme l'a relevé M^{me} Salla dans son coup de cœur, l'exclusive porte justement sur les jeunes, dans un secteur où subsiste, par rapport à la richesse de la vie culturelle lausannoise, un vide, une lacune très importante.

L'amendement proposé par M^{me} Knecht est tout à fait acceptable, puisqu'il correspond à l'intention de la fondation, ainsi qu'à celle de la Municipalité. Si vous voulez dire ce qui est évident, ce n'est nullement gênant. Il est vrai que les hommes et les femmes passent, les textes subsistent. C'est peut-être une bonne sécurité. Je rappelle encore que la subvention annoncée par la Municipalité, de l'ordre de Fr. 100'000.–, est annuelle. Elle sera donc examinée chaque année. En cas d'écart de la fondation par rapport à ce qu'elle a annoncé, vous pourriez intervenir. A supposer que la Municipalité ne l'ait pas fait avant, ce qui m'étonnerait.

En conclusion, le Théâtre des Roseaux doit devenir un lieu de référence dans le domaine des musiques actuelles, comme le Théâtre de Vidy l'est pour le théâtre, ou le Métropole pour l'OCL et la musique classique. La fondation vous a fait clairement savoir qu'elle entendait :

- fédérer les groupes de musique et d'artistes sur des projets concrets;
- tisser des liens étroits avec les écoles professionnelles de musique, d'art, de métiers du spectacle, pour développer des créations entre diverses disciplines artistiques;
- offrir des concerts de niveau régional, national et international, à des prix raisonnables – entre Fr. 15.– et Fr. 30.–;
- être un lieu culturel de rencontre, grâce à l'espace d'accueil et d'exposition qui animera d'ailleurs aussi le quartier de Sévelin – on l'a souligné tout à l'heure.

Pour cela, la fondation a besoin d'une salle qui lui soit confiée. Et cette salle, c'est celle que nous vous proposons aujourd'hui de créer. C'est pour cela que la Municipalité, sans hésiter, malgré les difficultés financières, parce qu'elle a inclus ce projet dans ceux plus restreints qu'elle vous propose, vous invite à voter le rapport-préavis et le crédit demandé, avec l'amendement tel que proposé à la conclusion N° 1.

La présidente: – Je crois que tout a été dit. Madame la Présidente-rapporteuse, voulez-vous nous lire les déterminations de la commission ?

M^{me} Evelyne Knecht (POP), rapportrice: – La commission a adopté la conclusion N° 1 à raison de 4 oui, 4 non et 1 abstention. La conclusion N° 2: 4 oui, 4 non et 1 abstention. Les conclusions N°s 3 et 4 groupées: 4 oui, 4 non et 1 abstention. La conclusion N° 5: 8 oui, 1 non, sans abstention.

La présidente: – Je vous fais voter d'abord la conclusion N° 1, avec l'amendement proposé par M^{me} Knecht. Je vous la relis :

Conclusion N° 1 :

Amendement

d'allouer à la Municipalité un crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.– pour la réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert dont le rôle essentiel est d'offrir un tremplin aux musiciens et aux musiciennes de la région, ainsi qu'aux élèves des écoles professionnelles de Suisse romande, sur la parcelle N° 891, sise à Sévelin 36.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de M^{me} Knecht sont priés de lever la main. Avis contraires? Une trentaine. Abstentions? Une dizaine. Vous avez accepté l'amendement de M^{me} Knecht.

M. Dallèves. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Madame la Présidente, compte tenu de l'importance du sujet, de l'intérêt qu'il suscite également dans la population, des nombreuses opinions contrastées qui se sont exprimées ce soir, je demande que ce vote ait lieu directement à l'appel nominal, ce qui devrait aussi permettre de gagner du temps.

La présidente: – Y a-t-il cinq voix qui soutiennent cette demande? C'est le cas. Me permettez-vous de ne pas faire deux minutes de pause et de passer directement à l'appel nominal? Monsieur Dallèves, voulez-vous que l'on vote point par point, ou les conclusions amendées? Le tout amendé? Parfait! Monsieur le Secrétaire.

Appel nominal

Oui: Attinger Doepper Claire, Bonnard Claude, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Cornaz Mireille, Cosandey Roger, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Heidegger Fernande, Hubler Alain, Julita Caroline, Knecht Evelyne, Mach André, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, Mivelaz Philippe, Monot Claude-Olivier, Mpoys Jean, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Pernet Jacques, Peters Solange, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rudasigwa Antoine, Salla Béatrice, Salzmann Yvan, Savary Géraldine, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Uffer Filip, Verdon Antoine, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali.

Non: Ansermet Eddy, Ballenegger Jacques, Béboux Jean-Pierre, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Christe Paul-Louis, Coupy Bernard, Dallèves Pierre, Dentan Josianne, Foretay-Amy Marcelle, Fox Robert, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Grin Nicole, Julier Michel, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Meylan Georges Arthur, Meystre Gilles, Peiry-Klunge

Florence, Perrin Antoine, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Ravussin Bernard, Santschi Pierre, Schaller Graziella, Segura Serge, Sutter Béat, Truan Isabelle, Venezia Dino.

Abstentions: Abbet Raphaël, Bergmann Sylvianne, Chollet Jean-Luc, Cosandey Monique, Crausaz Françoise, Glatz Georges, Pache Denis, Zahnd Bernard.

La présidente: – Par 48 oui, 36 non et 8 abstentions, vous avez accepté le rapport-préavis. (*Applaudissements.*)

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2003/33 de la Municipalité, du 3 juillet 2003;
- où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.– pour la réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert dont le rôle essentiel est d'offrir un tremplin aux musiciens et aux musiciennes de la région ainsi qu'aux élèves des écoles professionnelles de Suisse romande, sur la parcelle N° 891, sise à Sévelin 36;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de Fr. 266'000.– par la rubrique 3302.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 «Imputations internes» les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit précité;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Maurice Calame et consorts.

La présidente: – Il reste neuf minutes pour une interpellation urgente. J'appelle à la tribune M^{me} Françoise Longchamp.

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts au sujet du retard pris dans la proclamation des résultats des dernières élections fédérales⁷

Développement

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Une fois encore, Lausanne s'est fait remarquer pour sa lenteur lors du dépouillement des dernières élections.

⁷Cf. *supra*, p. 327.

En effet, les résultats finaux pour le Conseil national n'ont été connus qu'à 3 h 58 le lundi matin, les autres Communes ayant depuis longtemps rendu leurs propres résultats.

Par la presse, nous avons pu lire que M. le syndic mettait la faute sur, je cite: «des scrutateurs endormis».

Présidente d'un grand bureau de vote, j'aimerais remettre les pendules à l'heure et rendre hommage au dévouement des multiples scrutateurs, qui travaillent dans des conditions souvent difficiles, n'ayant pas beaucoup de place pour poser leur matériel et travaillant dans une atmosphère bruyante.

Que s'est-il passé?

Ce que je peux en dire, c'est qu'à 18 h 50, dimanche, une information a été donnée aux scrutateurs les avisant que plusieurs bureaux allaient être licenciés, bien que de nombreuses erreurs aient été constatées au niveau du dépouillement pour le Conseil des Etats. A ce moment-là, et j'insiste sur ce point, à ce moment-là seulement une information importante était donnée concernant la manière de remplir les bulletins!

A 19 h 15 environ, trois quarts des bureaux étaient relevés de leur fonction, alors que les bureaux centraux étaient loin d'avoir terminé leur travail.

Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre M. le syndic dire à la télévision, aux alentours de 21 h, que si Lausanne avait tant de retard c'est qu'il manquait environ 100 scrutateurs pour assurer un dépouillement rapide, alors qu'ils avaient été remerciés près de deux heures plus tôt!

Je désire donc interpellier la Municipalité et lui poser les questions suivantes:

1. La Municipalité est-elle à même aujourd'hui de nous dire quelles sont les causes d'un tel retard?
2. Qu'entend-elle prendre comme dispositions pour que de telles situations ne se reproduisent plus?

La présidente: – M. le Syndic.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – J'ai déjà dit l'essentiel tout à l'heure⁸.

1. *La Municipalité est-elle à même aujourd'hui de nous dire quelles sont les causes d'un tel retard?*

En ce qui concerne le Conseil des Etats, le retard vient des trois petits bureaux mentionnés, dont les résultats ont fait des aller et retour pendant des heures et des heures, et dont le dernier n'a pu être validé qu'à 19 h au niveau cantonal.

⁸Cf. *supra*, pp. 328-329.

Concernant le Conseil national, comme je l'ai également déclaré, certaines instructions de l'Etat sont arrivées très peu de jours avant le scrutin. Elles ont été transmises ici ou là. Je n'étais pas sur place et ne sais pas exactement dans quelles circonstances. Mais sur le fond du problème, il est évident que vous avez cinq heures, si vous avez de la chance, et sept heures, si vous n'en avez pas, entre le dernier dépouillement des bulletins et la validation finale de l'ordinateur, après que toutes les corrections sur les feuilles de dépouillement, présentant ici ou là une petite erreur, ont été faites. Ce qui veut dire qu'au lieu de commencer à saisir par ordinateur les premières fiches vers 18 h 15, il faudrait pouvoir débiter vers 14 h ou 15 h, si l'on veut espérer terminer dans le courant de la soirée. Pour cela, il n'y a pas trente-six manières de faire: il faut avoir deux bureaux de dépouillement parallèles, comme beaucoup de Communes ayant moins de bulletins.

2. *Qu'entend-elle prendre comme dispositions pour que de telles situations ne se reproduisent plus?*

Ainsi que je vous l'ai annoncé, pour les prochains scrutins – 9 novembre et 30 novembre éventuel – nous n'aurons pas de problème. Nous convoquerons autant de scrutateurs, mais au lieu d'avoir 18 suffrages, il y en aura 2 pour le Conseil des Etats et 1 pour le Conseil d'Etat. Compte tenu de la minceur du problème, cela devrait jouer. Pour la prochaine grosse échéance – les élections communales – nous évaluerons la situation et probablement, vu les reproches qui nous ont été faits, nous adopterons une solution permettant de terminer vers 22 h-23 h. Il y aura beaucoup plus de scrutateurs à Beaulieu, pour un coût supplémentaire de Fr. 100'000.–.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Je remercie M. le syndic pour sa réponse. J'aimerais tout de même relever un fait qui n'est pas sans importance. Deux séances d'information ont été organisées les 8 et 9 octobre pour les présidents des bureaux. Or, à ces dates-là, ils n'avaient pas encore reçu de renseignements. Ces séances étaient donc inutiles. Ils ne pouvaient pas poser les bonnes questions pour répondre aux interrogations de leur bureau. Si c'est le Canton qui ne les avait pas encore envoyées – ce dont M. le chancelier du Canton m'a dit douter – on aurait peut-être pu surseoir à ces informations, pour que ces séances aient une consistance. Nous n'avions aucune possibilité de nous renseigner sur les éléments nouveaux. En début de séance de dépouillement dimanche à midi, je pense que l'on aurait pu donner des indications complémentaires. Je trouve que reporter la faute sur des petits bureaux qui auraient mal fonctionné n'est pas très courtois, compte tenu du travail effectué.

La présidente: – Si vous me permettez cette ingérence, Monsieur le Syndic, puisque je signe les PV et suis la première à recevoir les papiers, il est effectivement vrai que nous n'étions pas en possession du suivi et du processus.

Je ne les ai reçus que la veille de la convocation des présidents de bureau. Le Canton a beau rôle de se décharger sur la capitale une fois de plus!

Cet objet est donc liquidé, je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts au sujet du retard pris dans la proclamation des résultats des dernières élections fédérales;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente: – Il est minuit moins cinq. Prochain rendez-vous: séance double le 11 novembre. Merci.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

